

5004
1 ex
OCDE/OECD

Organisation de Coopération
et de Développement Economiques

Organisation for Economic
Co-operation and Development



09605
ILSS

Comité permanent Inter-Etats
de Lutte contre la Sécheresse
dans le Sahel

Permanent Inter-State Committee
for Drought Control in the Sahel

CLUB DU SAHEL

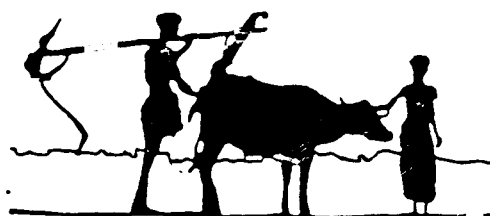
Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre Régional de Documentation
Clermont-Ferrand



Rapport final de la
rencontre régionale de Ségou
sur la gestion des terroirs sahéliens

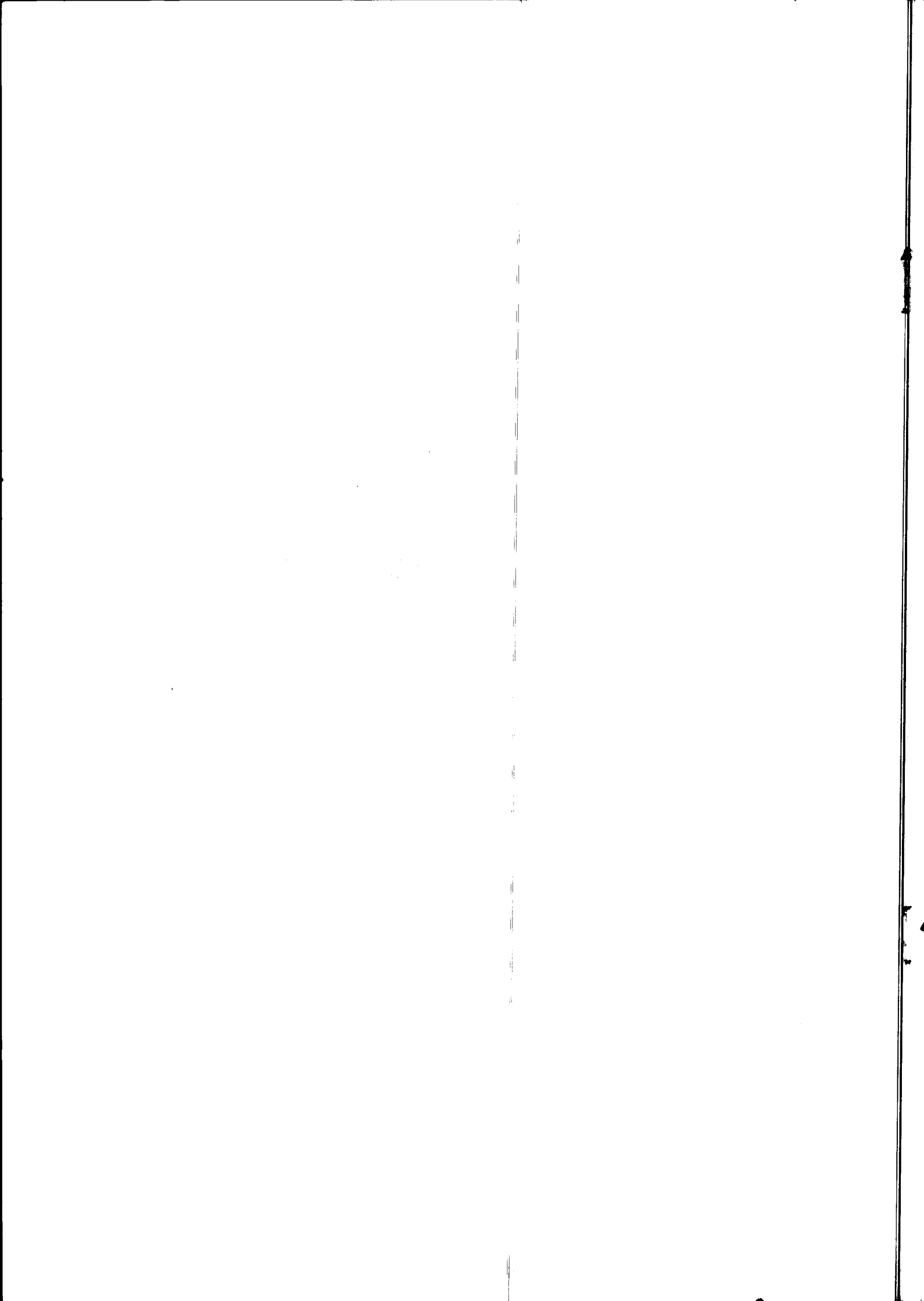
21-25 mai 1989

Expériences d'une concertation

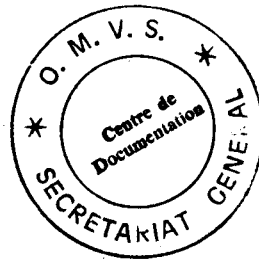


SAHEL D (89)335
Octobre 1989

Diffusion générale
Or.Fr.



09605



**mots clés : organisations paysannes - décentralisation
participation locale - conservation des eaux et des sols
systèmes agraires - gestion des terroirs - équilibre écologique
régime foncier - coopération internationale - crédit et épargne
ruraux - développement rural - collectivités locales -
promotion des femmes - démographie - désertification - approche
globale développement durable**

30000

Le présent rapport est essentiellement le produit des travaux de tous les participants à la Rencontre Régionale de Ségou.

Pour organiser leurs travaux les participants ont choisi le bureau suivant :

Président : M. Mamadou Yero Ba (Mali)
Vice-Président : M. Daoure Abdou (Niger)
Rapporteur : M. Lo Cheikh Tidiane (Sénégal)
Co-Rapporteurs : M. Ilboudo André Eugène (Burkina Faso)
M. Pierre Vaillancourt (Canada)

La compilation des différents éléments ressortis à la Rencontre de Ségou est le résultat d'un effort commun de Michel Griffon, Marie Monimart, Oumar Kamara, Jacob Rooimans et Soumana Traoré.

Des contributions spécifiques, hautement appréciées, ont été reçues de Laurent Bossard, Roger Pons, René Marceau Rochette, Serge Snrech et Thérèse Steverlyncx.

TABLE DES MATIERES

I. <u>INTRODUCTION</u>	1
II. <u>RESULTATS DES TRAVAUX DE LA RENCONTRE</u>	5
II.1. Comptes rendus des travaux de groupes	7
II.1.1. Groupe un	7
II.1.2. Groupe deux	11
II.1.3. Groupe trois	14
II.1.4. Groupe quatre	23
II.1.5. Groupe cinq	32
II.1.6. Groupe six	37
II.2. Synthèses thématiques	44
II.2.1. Thème un : participation des populations rurales	44
II.2.2. Thème deux : conservation de l'environnement et de son potentiel productif	50
II.2.3. Thème trois : transformation des systèmes de production agraires dans une approche globale	67
II.3. Synthèse finale : les Orientations de Ségou	70
III. <u>SYNTHESES DES DOCUMENTS DE TRAVAIL</u>	77
III.1. Synthèses des documents de base	79
III.1.1. Développement rural durable au Sahel : le rôle des organisations rurales	79
III.1.2. Femmes et développements durable au Sahel	88
III.1.3. Approche de la politique des Etats sahéliens en matière de développement rural intégré et de lutte contre la désertification	91
III.1.4. Evolution des stratégies de lutte contre la sécheresse et la désertification des principaux organismes donateurs dans le Sahel	101
III.2. Synthèses des documents d'appui à la Rencontre	108
III.2.1. Exemples de développement durable - gestion réussie des ressources naturelles dans le Sahel	108
III.2.2. Le Sahel en lutte contre la désertification - leçons d'expériences	113
III.2.3. Ecologie et développement rural en Afrique subsaharienne : une sélection d'études de cas	115

III.2.4.	Options pour promouvoir le contrôle et la gestion par les usagers des ressources naturelles renouvelables au Sahel	117
III.2.5.	Dynamiques d'organisation du monde rural	121
III.2.6.	Femmes et lutte contre la désertification au Sahel	123
III.2.7.	Le crédit et l'épargne rural dans le Sahel	126
III.2.8.	Politiques foncières et gestion des ressources naturelles au Sahel	127
III.2.9.	Analyse des textes législatifs et réglementaires des pays membres du CILSS en matière de gestion des ressources naturelles	130
III.2.10.	La conservation des eaux et des sols dans le Sahel aujourd'hui	131
III.2.11.	Perspectives d'amélioration de la productivité du sorgho et du mil en Afrique de l'Ouest	133
III.2.12.	L'élevage dans les pays sahéliens	135
IV.	<u>ELEMENTS DE REFLEXION SUR LES RESULTATS ET PERSPECTIVES DE LA RENCONTRE</u>	139
IV.1.	Rappel des objectifs de la Rencontre	141
IV.2.	Les résultats et les acquis de la Rencontre	142
IV.2.1.	Les organisations rurales, partenaire à part entière	142
IV.2.2.	La complexité des solutions implique une maîtrise locale du développement	142
IV.2.3.	La valeur pédagogique des échanges d'expérience	143
IV.2.4.	Huit orientations résultant des débats	143
IV.3.	Perspectives pour un programme de travail	144
IV.3.1.	La réhabilitation écologique	144
IV.3.2.	Rôle des collectivités locales dans le cadre d'une gestion décentralisée des terroirs sahéliens faisant sa place à l'aménagement du territoire national	145
IV.3.3.	Le foncier	145
IV.3.4.	Crédit et épargne locaux	146
IV.3.5.	Valoriser la participation des femmes	146
IV.3.6.	Information et formation	146
IV.3.7.	Population et développement	147

ANNEXES

	149
A. Ordre du jour et calendrier des travaux	151
B. Discours et motions de remerciements	
B.1. Discours d'ouverture	153
B.2. Discours et déclarations de clôture	167
C. Liste des participants	174
D. Liste des documents	177
E. Note méthodologique sur l'identification et la préparation des représentants des organisations rurales à la Rencontre Régionale de Ségou	179

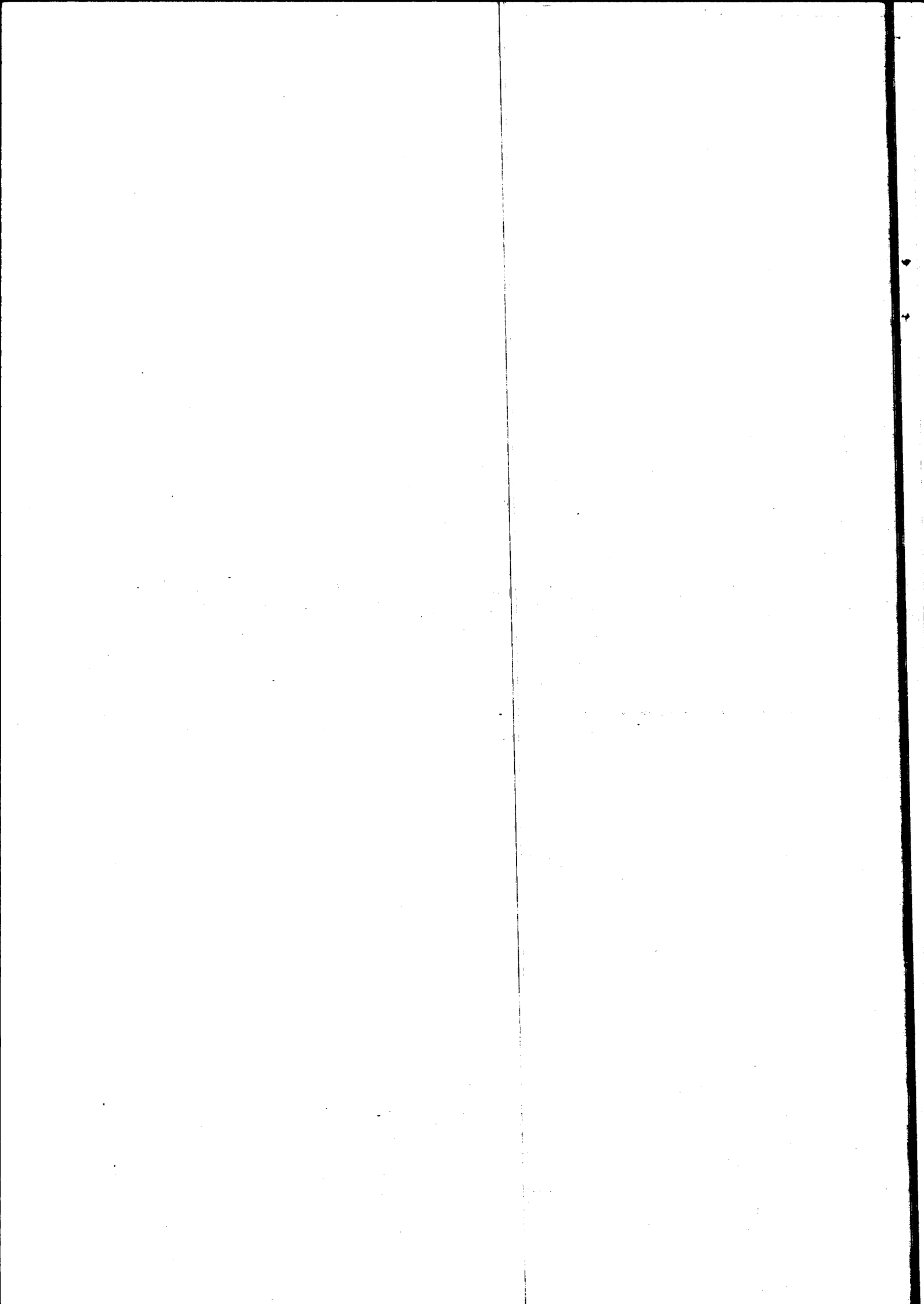
SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	:	Agence canadienne pour le Développement international
ADRK	:	Association pour le Développement de la Région de Kaya
AFN	:	Association des Femmes du Nier
AVLP	:	Association Vive le Paysan
BM	:	Banque Mondiale
BMZ	:	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit
BMZ/GTZ	:	Ministère de la Coopération/Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
CCE	:	Commission des Communautés Européenne
CCCE	:	Caisse Centrale de Coopération Economique
CEAO	:	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES	:	Conservation des Eaux et du Sol
CESAO	:	Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest
CIEPAC	:	Centre International pour l'Education Permanente et l'Aménagement Concerté
CILSS	:	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CND	:	Conseil National de Développement
COPEC	:	Coopérative d'Epargne et de Crédit
CCRPA	:	Centre Régional de promotion Agro-pastorale
DRI	:	Développement Rural Intégré
DRS	:	Défense et Restauration des Sols
ENDA	:	Environnement, Développement Agricole
FAC	:	Fonds d'Aide et de Coopération
FAO	:	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FEER	:	Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural

FDR/FEER	:	Fonds de Développement Rural/Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural
FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
FONGS	:	Fédération des Organisations Non-Gouvernementales au Sénégal
GTZ	:	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
GV	:	Groupement Villageois
MV	:	Groupement Mutuel Villageois
INADES	:	Institut Africain pour le Développement Economique et Social
IFR	:	Institution Financière Rurale
IUCN	:	Union Internationale pour la Conservation de la nature et des Ressources Naturelles International Union For the Conservation of Nature
LCD	:	Lutte Contre la Désertification
ODEM	:	Opération de l'Elevage de la Région de Mopti (Mali)
ODR	:	Opération de Développement Rural
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ORD	:	Organisme Régional de Développement
PA/CILSS	:	Programme Allemand/CILSS
PDRI	:	Programme de Développement Rural Intégré
PIRT	:	Projet d'Inventaire de Ressources Terrestres
PSB	:	Programme Sahel Burkinabé
PSP	:	Poste de Santé Primaire
PSTP/HIMO	:	Programme de Soutien de Travaux Publics/Haute Intensité de Main-d'Oeuvre
PVD	:	Pays en Voie de Développement
RFA	:	République Fédérale d'Allemagne
Six S	:	Savoir Se Servir de la Saison Sèche au Sahel
SOCASY	:	Société Coopérative Agricole de Sya

UBT : Unité de Bétail Tropical
UCL : Union Locale Régionale des Coopératives
UNC : Union Nationale des Coopératives
UNSO : United Nations Sudano-Sahelian Office
URC : Union Régionale des Coopératives
USAID : United States Agency for International
Development
USRC : Union Sous Régionale des Coopératives

CHAPITRE I - INTRODUCTION



Les pays sahéliens ont connu depuis 1973 une sécheresse persistante qui, liée à une dégradation écologique et à un taux de croissance démographique élevé, a hypothéqué, dans une grande mesure, leurs efforts de développement.

Malgré le volume important des aides octroyées par la communauté internationale et les efforts consentis par les Etats membres du CILSS pour améliorer les grands équilibres économiques et écologiques, force est de constater, à ce jour, la faible performance de la production vivrière et agricole et la dégradation continue de l'environnement.

Les enseignements issus des expériences de 1977 à 1982 ont mis en lumière la nécessité d'élaborer une stratégie révisée de lutte contre la sécheresse et de développement du CILSS/Club du Sahel, qui est aussi une réponse à l'appel des chefs d'Etat sahéliens réunis à Niamey en 1984, laquelle stratégie repose sur une grande harmonisation des politiques nationales et s'articule autour de 3 pôles :

- l'homme,
- l'économie,
- l'écologie et l'espace.

L'élément essentiel de la stratégie révisée est le développement rural dont les deux objectifs principaux à long terme sont :

- l'autosuffisance alimentaire,
- l'équilibre écologique entre l'homme et son milieu.

Elle a été consacrée en 1984 par le Séminaire sur la Désertification, tenu à Nouakchott sous l'égide du Secrétariat exécutif du CILSS et du Secrétariat du Club du Sahel. La stratégie de lutte contre la désertification, élaborée par le Séminaire régional de Nouakchott, application directe de la stratégie révisée, a eu le mérite de mettre fin à l'approche sectorielle et, de ce fait, constitue un tournant décisif.

La stratégie de Nouakchott recourt à la méthode de l'approche globale et recommande que les populations soient associées à la conception, à l'exécution et au suivi de tous les projets dont ils sont les bénéficiaires et qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Dans la même période, les Secrétariats du CILSS et du Club ont initié et mené une étude prospective des pays du Sahel dont le produit, "Le Sahel face aux futurs", analyse l'ensemble des composantes du passé et du présent sahélien et interpelle sur la configuration probable du Sahel de demain.

"Le Sahel face aux futurs" intègre la quasi-totalité des paramètres de l'équation développement économique et social du Sahel et tente de cerner les conditions d'un développement souhaitable après avoir souligné les caractéristiques actuelles du développement tendanciel de la sous-région, à savoir une

dépendance tant alimentaire, financière que culturelle. Lequel scénario est inacceptable pour le Sahel.

Le futur souhaitable passe par l'avènement d'une société civile où chaque Sahélien apporterait sa contribution pour un "devenir meilleur", dans laquelle les organisations rurales jouent un rôle clef. De fait, l'opinion selon laquelle l'existence d'une authentique organisation locale est une des conditions nécessaires à un développement agricole généralisé est désormais largement répandue dans les milieux intellectuels et progresse chez les praticiens du développement rural.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'initiative CILSS/Club de réunir autour d'une table les trois principaux acteurs que sont les populations rurales, les Etats sahéliens et les bailleurs de fonds à travers leurs représentants (organisations rurales, décideurs et techniciens du Sahel et de la communauté internationale).

Depuis 1987, les deux Secrétariats ont préparé la Rencontre Régionale de Ségou et ont mis un accent particulier sur le caractère novateur de la participation et la représentativité des organisations rurales comme une des conditions nécessaires à l'émergence d'une société civile.

En effet, des différentes études réalisées sur les actions de développement au niveau villageois et intervillageois entre 1986 et 1988 par diverses organisations de coopération et de développement dont le CILSS et le Club du Sahel, l'on relève l'importance décisive de trois facteurs :

- le Sahel dispose de techniques éprouvées ou probantes pour la conservation, la restauration et l'amélioration du potentiel productif des terres individuelles et des terroirs collectifs ;
- l'organisation interne et autonome des populations joue un rôle clef dans la mise en oeuvre généralisée et efficace de ces techniques ;
- ces techniques n'entraînent de développement durable que si elles se situent dans une perspective de modification profonde des systèmes de production. Celle-ci n'est pas possible sans une assistance technique, matérielle et institutionnelle des services et des aides qui visent également à promouvoir l'autonomie, l'initiative et la capacité d'action des organisations rurales villageoises et intervillageoises.

La prise en compte de ces constats, autant que les efforts de réflexion et d'intervention des gouvernements sahéliens et des agences d'aide publiques et privées pour l'amorce d'un développement durable au Sahel, ont guidé le CILSS et le Club du Sahel dans le choix du thème central de la Rencontre Régionale :

GESTION DES TERROIRS SAHELIENS.

Ce thème, qui se réfère à la "crise écologique" liée aux phénomènes conjugués de croissance démographique persistante et des années successives de sécheresse, met en évidence le dilemme entre le "développement" et "l'environnement". S'il était peut-être encore possible en 1984 de laisser de côté ce dilemme, l'avancement inexorable de la désertification fait que, aujourd'hui, il n'est plus défendable de donner la priorité aux actions de productivité et de favoriser l'accroissement de la production agricole sans trop se préoccuper des problèmes d'environnement.

Si cette crise est d'abord apparue sous la forme la plus alarmante de la "désertification" des zones septentrionales du Sahel, il apparaît aujourd'hui que la situation est préoccupante dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Le fait que la dynamique démographique présente partout la même vigueur et que les jeux des migrations viennent exercer des pressions notables dans les zones plus humides du Sud, rend aujourd'hui impensable de ne pas considérer le problème de la gestion des ressources naturelles comme une préoccupation majeure de l'ensemble de la sous-région.

Dans le cadre des objectifs de la Rencontre de Ségou, il s'agissait, tout d'abord, de tirer parti des enseignements précités sur les approches de développement du Sahel, pour développer le dialogue entre les différents partenaires, afin de valoriser et de prendre en compte au mieux, l'initiative et les capacités d'intervention des ruraux dans la conception et la mise en oeuvre des politiques de développement.

La réalisation de cet objectif principal, axée sur la participation des ruraux, implique que soient :

- définies des actions de développement durable qui visent "plus à répondre à des demandes de la part des populations sahéliennes qu'à leur faire des offres qui ne correspondent pas nécessairement à leurs besoins" (1).
- recherchés et proposés des moyens qui permettent aux organisations rurales de s'affirmer comme des partenaires "à part entière" des services et administrations du Sahel et des bailleurs de fonds de tout ordre qui les soutiennent.
- recherchées et proposées aux services et administrations des Etats et aux aides extérieures, publiques et privées, des solutions de décentralisation, qui permettent aux organisations rurales d'exercer leurs pouvoirs d'initiative et de gestion dans leurs actions et dans leurs terroirs.

Pour atteindre ces objectifs, le CILSS et le Club du Sahel ont mis un accent particulier, dans le cadre de la préparation de cette Rencontre amorcée en juin 1987, sur les expériences

(1) Cf. Compte rendu de la réunion du Groupe de Réflexion, Berne, dec. 1987.

concrètes faites pour atteindre un accroissement et/ou un maintien de la production agro-sylvo-pastorale.

Il fallait donc, pour privilégier un dialogue franc entre les trois partenaires, organiser des réunions préalables avec les représentants des organisations des différents pays identifiés au préalable et parmi lesquels des délégués seraient choisis et sensibilisés sur les enjeux et l'intérêt de la dite Rencontre. En réalité, le défi n'était pas seulement qu'ils soient présents mais surtout que, d'une part, ils participent effectivement en exposant leurs expériences et que, d'autre part, ils comprennent les arguments et les propositions des autres partenaires du développement et qu'ils expriment leurs points de vue et se fassent entendre.

Cet exercice difficile n'était pas gagné d'avance, car chacun des partenaires a l'habitude de travailler à sa façon.

Ségou nous a permis d'assister pendant cinq jours à un véritable dialogue, un "trilogue" franc et ouvert. Les 140 participants, venus d'horizons très divers, se sont mis ensemble pour analyser les succès et les échecs des différents projets de développement. Comme il fallait s'y attendre, les trois familles ne se sont pas mises d'accord sur tous les points, mais l'essentiel est que chacune d'entre elles a pris conscience des possibilités et limites du "partenariat".

Les résultats de ces journées de débats passionnés et passionnants sont consignés dans "Les Orientations de Ségou".

Car il ne s'agissait pas d'élaborer des recommandations parfois contraignantes, mais bien d'aider à la prise de conscience, si besoin en était encore, qu'aucun des trois partenaires ne dispose seul des moyens pour mettre en place une politique de développement durable.

L'"Esprit de Ségou" invite à ce que chacun se demande comment enrichir son terroir, son projet ou sa politique de développement en exploitant ces "orientations". D'avoir pu asseoir ce trilogue est en soi un succès, succès qui doit être concrétisé sur le terrain, à travers aussi bien des actions de développement que des réflexions à poursuivre pour améliorer la démarche entreprise.

Nous espérons que la participation des populations dépasse le leitmotiv et devienne une réalité et s'affirme. Il faut à cela du temps et de la persévérance, mais nous sommes convaincus de son avènement. Là alors, seulement, sera obtenue la "Victoire de l'Esprit de Ségou".

BON VENT A L'ESPRIT DE SEGOU !

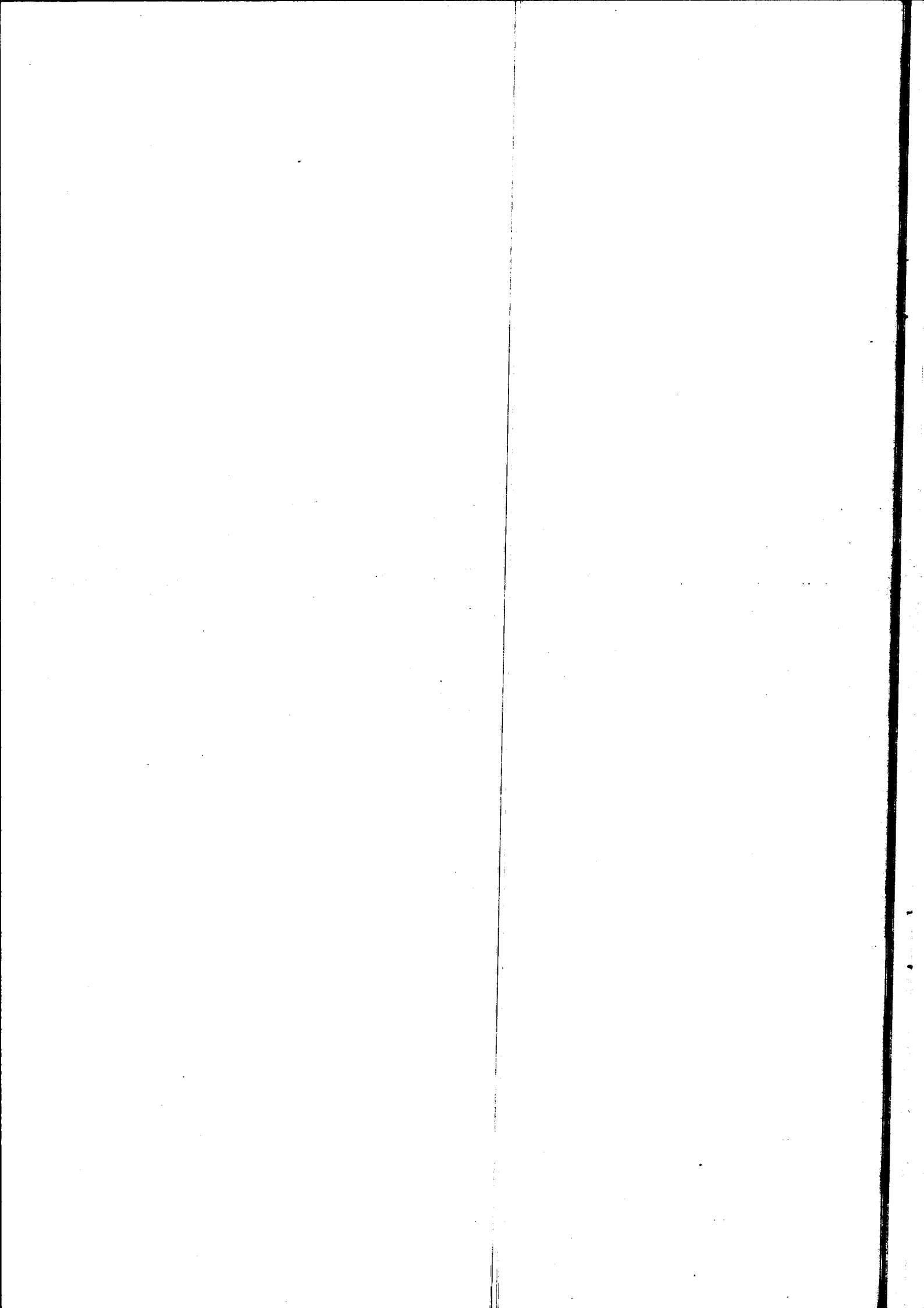
Jean-H. GUILMETTE
Directeur du Club du Sahel

Mahamane BRAH
Secrétaire Exécutif du CILSS

CHAPITRE II - RESULTATS DES TRAVAUX DE LA RENCONTRE

AVERTISSEMENT

La richesse des débats et les contraintes de temps n'ont pas permis d'affiner de manière toujours satisfaisante les comptes rendus des travaux. Néanmoins, par respect pour les résultats de ces concertations, il a été retenu de présenter tels quels les rapports de groupe et synthèses thématiques, malgré les redits et longueurs que l'on peut relever dans certains cas.



II.1. COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE GROUPE

II.1.1. GROUPE UN (2) Thème discuté : Participation des populations rurales

Les rapporteurs tiennent à préciser que les conclusions du groupe sont basées sur l'expérience des cinq paysans participants, dont deux viennent de groupes récemment créés. Les conclusions obtenues ne sont donc peut-être pas généralisables. L'extrême faiblesse de la représentation des donateurs a également été un facteur limitant.

A. TPOLOGIE DES ORGANISATIONS

Les objectifs de la création des organisations paysannes sont avant tout de répondre aux besoins des populations.

Les raisons qui conduisent celles-ci à s'organiser sont multiples :

- Réponses aux besoins immédiats suite à la sécheresse (construction de puits, micro-barrages, greniers villageois pour stocker les céréales pour les périodes de soudure, approvisionnement en produits de première nécessité).
- Production et commercialisation collectives dont les bénéfices permettent de créer des groupements (écoles, maisons de santé, pharmacies villageoises) et de disposer de biens immédiats.
- Formation-alphabétisation.
- Meilleure gestion des gains des travaux collectifs des jeunes du village en les organisant, ce qui freine l'exode.
- Création de pépinières d'arbres fruitiers.

Dans les cas exposés, l'initiative de départ vient soit des populations elles-mêmes, soit de l'Etat, soit d'ONG, mais c'est seulement lorsqu'elles ont reçu un appui pour un projet précis que les organisations ont réellement commencé à fonctionner.

Dans le cas du Mali, la constitution des Ton est définie par la loi en fonction du degré d'organisation et de l'état de développement du village. Dans le cas du Niger, les femmes du village sont systématiquement organisées dans le cadre de l'Union des Femmes du Niger.

Dans le cas du Mali, il ne peut pas y avoir plus d'un Ton par village, en revanche, au Tchad, l'effectif des groupements est

(2) Composition du Bureau du Groupe:
 Président : M. Moussa Bathily Bâ (Institut du Sahel)
 Rapporteurs : M. N'Doasngar Gaingar (Tchad)
 Mme. Germaine Diene (Sénégal)

limité en nombre, ce qui amène souvent la création de plusieurs groupements dans chaque village.

B. STRUCTURE ET GESTION DES ORGANISATIONS RURALES

Au niveau des organisations rurales, les structures sont très ressemblantes ; on trouve : une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau.

Concernant la question des ressources des OR, celles-ci proviennent soit des cotisations dont le taux peut être très variable, soit de la vente des produits des travaux collectifs. Suivant les cas, ces ressources sont gardées par des trésoriers ou versées à la banque.

L'absence de texte officiel reconnaissant les organisations villageoises, en dehors des textes généraux, semble parfois être un obstacle, dans certains pays, pour l'ouverture de comptes bancaires par les OR.

L'ensemble des organisations fait de grands efforts de gestion. En général, chaque activité a une comptabilité particulière. Un comité de gestion contrôle l'ensemble des activités au cours de réunions très régulières du bureau ou de l'assemblée des délégués.

Dans certains cas, les travaux se font individuellement dans une structure créée collectivement, comme c'est le cas pour la pépinière des femmes de Tyllabery au Niger. Chaque femme paie une cotisation et garde pour elle le bénéfice de ses ventes.

Dans l'ensemble, on note une grande rigueur dans la gestion pour empêcher que les détournements et les impayés ne se multiplient.

En plus de leurs fonds propres les organisations rurales reçoivent des dons en espèces ou en nature, le plus souvent pour la constitution de banques de céréales ou l'acquisition de matériel agricole.

Les organisations rurales peuvent également servir d'intermédiaire pour la distribution des prêts. Les responsables font bien la différence entre les prêts dont ils sont responsables, dont ils choisissent la répartition dans les groupements et dont ils sont prêts à assumer totalement le remboursement, et les prêts consentis aux paysans par des organismes extérieurs, pour lesquels ils ne sont pas consultés et dont ils ne peuvent garantir le remboursement.

Dans l'ensemble, les groupements sont soucieux de dégager une rentabilité pour chacune de leurs activités, mais dans le cas où une de ces activités, si elle s'avère utile, est déficitaire, des prélèvements peuvent s'effectuer dans d'autres caisses pour compenser les pertes.

C. FONCTIONNEMENT

La communication dans les groupements se fait en grande partie de façon informelle, par les contacts quotidiens des responsables avec les membres. Lorsque les problèmes ont été identifiés de cette manière, les solutions sont recherchées collectivement en assemblée.

Dans la plupart des villages, certaines personnes ne sont pas membres des groupements ; cependant, elles ont généralement accès à un certain nombre de services, parfois à un prix plus élevé que celui consenti aux membres. Dans l'ensemble, les responsables souhaitent réunir le plus de membres possible et effectuent des actions de sensibilisation permanente pour amener les non-membres à adhérer.

Toutefois, dans certains cas, lorsque certaines mesures paraissent importantes aux groupements, ils sont prêts à perdre des membres pour mettre ces mesures en oeuvre (c'est le cas pour l'épargne de certains groupements au Sénégal).

D. RELATIONS ENTRE ORGANISATIONS RURALES

Des voyages d'études et d'échanges d'informations sont régulièrement effectués entre les groupements. Dans certains cas, il peut y avoir des regroupements d'organisations rurales pour des achats collectifs, des échanges commerciaux entre OR de différentes zones.

Dans certains villages, on trouve des organisations qui travaillent sur le même thème et sont en concurrence. L'apparition de ce phénomène est en général liée à certaines personnes du village ou à la concurrence que se livrent les intervenants extérieurs.

E. LES PROBLEMES FONCIERS

En général, il n'y a pas de problème d'attribution des terres par les villages aux organisations ; celle-ci se fait conformément à la tradition. Lorsqu'il n'y a pas d'accord entre les chefs coutumiers et les groupements, ceux-ci n'hésitent pas à faire appel aux autorités administratives pour obtenir gain de cause.

F. RELATIONS ENTRE LES ORGANISATIONS RURALES ET L'ETAT

A l'heure actuelle, les groupements sont en relation de travail avec les services administratifs locaux qui fournissent un appui technique et organisationnel, mais gardent également un certain contrôle sur l'évolution des groupements.

Dans l'avenir, les paysans et l'Etat sont d'accord pour que les organisations rurales aient une meilleure maîtrise technique de leur développement. En revanche, les représentants des administrations sont plus réticents en ce qui concerne l'autonomie financière et de prise de décision des groupements.

Les groupements, tout en souhaitant garder un contact constructif avec l'administration, veulent qu'on leur fasse confiance car : "le travail que nous faisons, c'est pour l'Etat, et l'Etat c'est aussi nous". Ils souhaitent avoir une plus grande maîtrise interne de l'ensemble de leur devenir car : "on ne peut pas mélanger deux tabacs dans une pipe".

Ainsi, si tout le monde est d'accord sur la nécessité d'une certaine décentralisation, son contenu reste à préciser.

Il existe également un problème de communication de la part des administrations. Pour la planification, les agents locaux passent dans les villages pour évaluer les besoins et recueillir les demandes. Mais une fois que le plan est établi, les populations ne reçoivent pas d'information à son sujet. Pour cette raison, elles ont l'impression que rien n'est fait, ce qui est préjudiciable pour tout le monde.

G. RELATIONS AVEC LES ORGANISMES FINANCIERS

Dans l'ensemble, les participants déplorent les pratiques très différentes qui peuvent avoir lieu dans un même village en matière de prix des équipements ou de conditions de crédit, et qui peuvent déstabiliser des systèmes qui fonctionnaient bien auparavant.

Par ailleurs, les paysans plaident pour un crédit moins cher et plus étalé dans le temps. Ils souhaitent également que le montant et les dates des échéances soient plus clairement expliqués.

Les organisations rurales souhaitent établir des liens directs avec les organismes d'aide. Les administrations font valoir la nécessité d'une programmation pour mieux répartir les investissements dans l'espace et dans le temps.

Il faudrait faire preuve de plus de rigueur dans l'organisation des projets dont les montants prévus sont souvent très différents des coûts réels prévus (que ce soit en plus ou en moins).

II.1.2. GROUPE DEUX (3) - Thème discuté : Participation des populations rurales

Comment aider au développement des organisations rurales : leurs pouvoirs, leurs moyens, leurs actions.

Avant d'aborder la participation des populations au développement, la réflexion a porté sur trois points :

- l'autonomie
- l'auto-encadrement
- l'auto-développement.

A. L'AUTONOMIE DES ORGANISATIONS RURALES

A partir d'expériences dans différents pays, on constate que l'autonomie soulève de nombreuses questions, notamment :

- L'auto-gestion des activités de l'organisation et des actions de développement.
- L'auto-financement (apports internes des organisations rurales que sont la mobilisation des ressources locales et des surplus générés par l'organisation).
- L'organisation : le monde paysan doit se doter d'organisations capables et dynamiques (mouvements paysans de la base au sommet).
- L'autonomie de décision (au niveau local et au niveau des institutions). Les organisations rurales doivent être associées aux prises de décisions les concernant.
 - . Concertation entre tous les intervenants et à tous les niveaux.
 - . Négociation et partenariat.
 - . Approche contractuelle permettant aux organisations paysannes de faire la gestion des moyens qui leur sont destinés.
 - . Notion de pouvoir (quel pouvoir pour les organisations paysannes quant à l'utilisation des ressources mises en valeur et à la mise en place des actions qui ne sont pas prévues dans le plan ?).

(3) Composition du Bureau du Groupe :
 Président : M. Jacinto Santos
 Rapporteurs : Mme. Assa Soumare (Mali)
 M. Eugène Ilboudo (Burkina faso)

- Décentralisation de la prise de décisions (associer les organisations paysannes au processus de planification).

Quelques exemples :

A.1. Cas de la Mauritanie

- Coopératives agricoles appuyées par la SONADER.
- Périmètres villageois le long du fleuve.

A.2. Cas de la Guinée-Bissau

- Association des fruiticulteurs de Kouboucaré dans la Région de Tombali, au sud.

B. L'AUTO-ENCADREMENT

L'auto-encadrement suppose la formation, l'information, la sensibilisation.

- L'encadrement est lié aux types d'actions (niveau technologique).
- L'encadrement est lié à l'organisation des ressources externes et internes (recruter ou appuyer un agent de l'Etat).
- La méthode d'approche (le comportement de l'encadrement, la philosophie d'intervention de l'institution).
- Le partenariat (contrat d'assistance) ; l'organisation doit contrôler cet apport extérieur qu'est l'encadreur.
- La responsabilisation (des trois familles : organisations rurales, Etat, donateurs).
- Les échanges d'expériences entre les organisations paysannes (utilisation d'expertise paysanne).
- La personnalité juridique des entités villageoises pour la gestion des terroirs.

Etant donné la multiplicité des lois régissant le territoire national en général et le terroir en particulier, il est nécessaire d'informer et d'éduquer les populations rurales afin qu'elles participent davantage à la gestion du terroir et à une meilleure défense de leurs droits. L'initiative de l'auto-encadrement reste la responsabilité du paysan.

Exemple : Ucutoha (auto-encadrement)

C. L'AUTO-DEVELOPPEMENT

L'auto-développement dépend principalement de l'organisation du monde rural, de ses capacités à entreprendre des actions de développement et à mobiliser les ressources locales pour les soutenir.

Les débats et les discussions autour de ces trois thèmes ont permis de dégager des constats dont les plus saillants sont :

- L'absence, ou souvent, l'inadéquation de statuts et de textes juridiques régissant les organisations du monde rural, ce qui rend souvent difficiles leur fonctionnement et leur évolution dans le temps ;
- Les lenteurs dans les procédures d'agrément des organisations ;
- Les difficultés d'accès aux facteurs de développement, notamment la terre, les intrants, le crédit, les équipements, l'assistance technique ;
- Les faiblesses de l'encadrement liées aux moyens, au nombre, à la méthodologie d'approche, au niveau intellectuel ;
- La faiblesse de l'organisation du monde rural ;
- La faiblesse de la participation de la femme au développement du terroir liées aux contraintes socio-économiques et culturelles.

A partir de ces constats, le groupe 2 a formulé les propositions d'axes d'orientation suivantes :

C.1. En direction du monde paysan

- Prendre conscience de la nécessité de l'organisation du monde paysan pour constituer une force.
- Prendre également conscience de la nécessaire participation de la femme au développement du monde rural.
- Travailler à la mise en place de structures organisationnelles adéquates.
- Concrétiser leur esprit d'initiative et de volonté dans les actions visant à la satisfaction des besoins fondamentaux du terroir.
- Mobiliser les ressources potentielles (matérielles, humaines) en vue de tendre vers l'autonomie de gestion, condition d'un développement durable au Sahel.
- Favoriser et soutenir l'effort de la femme pour le développement.

C.2. En direction de l'Etat

Devant l'ampleur du problème, il est nécessaire de mobiliser toutes les ressources liées à la gestion du terroir, la première étant incontestablement les acteurs locaux vivant dans ce terroir et utilisant ces ressources. Pour ce faire :

- Créer les conditions optimales pour favoriser la participation du paysan à un développement durable au Sahel.
- Prendre des mesures administratives, juridiques et financières dans le sens de faciliter l'organisation des paysans ; leur formation, leur information et leur accès à la terre et aux facteurs de production (crédits, intrants, équipements, etc...).
- Définir les règles de participation au développement entre les différents partenaires (Etat, paysans, donateurs).
- Permettre un appui plus efficace au monde rural rendu plus responsable.
- Valoriser les efforts du monde paysan par l'organisation du marché.

C.3. En direction des donateurs

- Soutenir les efforts des Etats sahéliens et les initiatives des paysans en vue du développement du terroir. Pour ce faire :
- Approfondir leurs procédures d'intervention.
- Se coordonner entre eux, et également entre eux et l'Etat.
- Favoriser et soutenir l'effort de la femme dans le développement.

II.1.3. GROUPE TROIS (4) - Thème discuté : Conservation de l'environnement et de son potentiel productif

But : Rechercher les conditions favorables à la mise en oeuvre généralisée des techniques de conservation et d'amélioration du potentiel productif des terroirs.

(4) Composition du Bureau du Groupe :
 Président : M. Jean Bado (PA-CILSS)
 Rapporteurs : M. Mahamédi Dombia (Mali)
 Mme. Anne Cau-Réocreux (France)

Parti du postulat que les techniques étaient connues et qu'il suffisait de lever les contraintes à leur diffusion, le groupe s'est rendu compte que :

- a) D'une part, certaines techniques traditionnelles sont méconnues ou mal étudiées ;
- b) D'autre part, il existe des problèmes de dégradation sans réponse technique appropriée.

A. PRESENTATION DES TECHNIQUES CONNUES

Différentes techniques ont été passées en revue en les regroupant en techniques mécaniques de conservation des eaux et du sol et techniques biologiques. De plus, le problème de la fixation des dunes et celui de la reconstitution de la fertilité des sols ont été examinés en détail.

A.1. Techniques mécaniques de CES

Demi-lunes, diguettes, banquettes sur courbe de niveau, éventuellement recouvertes de pierres ; cordons pierreux, digues filtrantes, Zay (trous).

En général, ces techniques sont assez simples et maîtrisables par les populations. Leur but est de ralentir le ruissellement, de favoriser l'infiltration et de concentrer l'eau.

Leur adoption par les populations varie selon les techniques. Les demi-lunes et les diguettes en terre n'ont été réalisées que dans le cadre de projets et ne sont pas entretenues (après projet) par les populations.

Par contre, les cordons pierreux se diffusent largement au Burkina Faso (même dans des champs individuels). Les Zay (trous) sont pratiqués traditionnellement au Yatenga et au Mali (région de Djenné - Mopti). Les digues filtrantes semblent bien adoptées par les populations, mais il faut un appui pour les moyens de transport, du fait du volume de pierres nécessaires.

Question : pourquoi ces différences ? Les cordons de pierres ne concentrent pas l'eau de ruissellement et laissent passer l'eau. Les diguettes en terre concentrent l'eau en amont, ce qui défavorise les cultures et les paysans en aval (mauvaise adaptation technique).

A.2. Techniques biologiques

Les techniques :

- Reboisement : plantations ou régénération naturelle,
- Bandes enherbées ou arbustives (Andropogon ou Vetiver).
- Mise en défens, jachère arborée.

- . Problème de non-adaptation des espèces (arbres) au milieu : manque d'eau en particulier.
- . Problème foncier/investissement à long terme.
- . Echec des plantations en régie.
- . Mais bonne diffusion des mini-pépinières (Niger-Mali) et des reboisements individuels.
- . Préférence des villageois pour les fruitiers.

A.3. Reconstitution de la fertilité du sol

Les techniques évoquées : jachères, arbres dans les zones de cultures (Acacia albida), paillage, fumure organique (compost, fumier) mieux utilisée par l'association agriculture - élevage, plantes améliorantes (légumineuses, Acacia albida).

Pour la fertilisation :

- Problème différent selon qu'il s'agit de cultures sèches avec faible pluviométrie ou de cultures irriguées (la fertilisation chimique peut être envisagée sur les grands aménagements hydro-agricoles).
- Fumier, compost : les quantités sont-elles suffisantes pour fertiliser tous les champs d'un village ?
- Engrais chimiques : chers et non adaptés aux cultures sèches en conditions climatiques aléatoires (non rentables économiquement).

Conclusion : en matière de fertilisation on ne peut pas dire qu'il existe une ou des techniques qu'il suffirait de diffuser.

Le tour d'horizon des techniques nous a permis de constater le rôle essentiel des ONG dans leur mise au point et leur diffusion.

B. MISE EN OEUVRE

La mise en oeuvre de ces techniques sur le terrain dépend fortement de la mobilisation de la population et nécessite de moyens financiers, techniques et humains.

La participation de la population est un facteur clef qui dépend de beaucoup de conditions. Une check-list en 10 points.

a) Préférence des populations pour le court terme :

- Elle leur est imposée par leur situation économique précaire.

- Les populations sont d'autant plus motivées qu'elles ont "le dos au mur".
 - La préférence va aux techniques qui permettent une augmentation du rendement ou une production supplémentaire (arbres fruitiers).
 - Le problème de la rémunération (ou dédommagement) des travaux se pose (opinions différent à ce sujet).
- b) Volume et complexité des travaux : maîtrisables ou non par les villageois. (Fonction de la force de travail disponible).
- c) Différents types de travaux, différents degrés et modalités de participation :
- Individuelle,
 - Intérêt collectif villageois,
 - Intérêt national ou long terme.
- d) La participation doit être volontaire ; les activités et les fonds doivent être gérés par les communautés rurales. Pour cela, les communautés rurales doivent être associées à la conception des actions et pouvoir contrôler le travail des services techniques.
- e) Le rôle des administrations et des services techniques doit être redéfini, mais il reste important : appui technique, formation de la population ; techniques et gestion.
- f) Mettre des moyens logistiques à la disposition des populations (choix : camion ou brouette/charrette ; aspect charges récurrentes et continuité des actions).
- g) Importance de la sensibilisation et de l'organisation : rôle catalyseur de l'encadrement rapproché (basé dans le village), ouvert (discussion non dirigée) et adapté (ne pas oublier les femmes).
- h) Concurrence avec d'autres activités : travail salarié (en ville), commerce, activités sociales et politiques.
- i) Question de la mise à disposition des communautés villageoises de fonds décentralisés.
- j) Nota bene : les actions ne s'adressent pas toujours à des groupes organisés mais peuvent être menées individuellement.

C. LES MOYENS NECESSAIRES

Les moyens nécessaires sont de trois ordres : financiers, techniques et humains.

C.1. Moyens financiers

Fonds apportés par les donateurs et leur circuit avant d'arriver aux villages.

Question de la gestion du budget du développement par les communautés rurales.

Problème du crédit.

- Accès de tous au crédit (y compris les femmes) ;
- Nécessité d'une formation des villageois en matière de crédit.

C.2. Moyens techniques

C.2.1. Les matériaux

- Importés ou disponibles localement (filets plastiques ou tiges de mil ?).
- Coût économique par concurrence avec la vente (cas des tiges de mil).
- Disponibilité locale du matériel (Ex : cailloux plus ou moins éloignés).

C.2.2. Outils et moyens de transport

- Choix "lourd"/"léger" (ex : camion/brouette) un seul matériel important mais cher ou de nombreux petits matériels (1 camion = 1 000 brouettes).
- Don ou crédit?
- Une option : subventionner le matériel et favoriser la formation d'une caisse villageoise pour l'entretien et le renouvellement du matériel.

C.3. Moyens humains

- Organisation villageoise : idéale quand elle pré-existe, mais ce n'est pas toujours le cas. Il faut la susciter sans que le seul motif de regroupement soit d'utiliser les fonds. La motivation individuelle peut aussi être utilisée.
- Main-d'oeuvre disponible au village : problème de l'émigration. Ne pas oublier les femmes et la charge de travail supplémentaire que cela leur impose.
- Formation des villageois et des techniciens qui les encadrent.
- Appui des services techniques, à la demande des villageois.

D. NECESSITE D'UNE APPROCHE GLOBALE

D.1. Qu'est-ce que l'approche globale

D.1.1. L'approche globale est une démarche concertée entre l'Etat et les communautés rurales dans le choix des actions multi-sectorielles à mener sur un terroir pour que les évolutions économiques et sociales s'inscrivent dans un contexte global, la conservation et la protection de l'équilibre écologique du terroir restant la préoccupation constante des différents intervenants. Certains membres du groupe de travail pensent cependant que cette notion "d'approche globale" reste essentiellement conceptuelle.

D.1.2. Elle apparaît, dans tous les cas, être caractérisée par :

- La concertation : C'est une démarche d'écoute de tous les partenaires du terroir. Il est important que la conception et l'élaboration mêmes des projets se déplacent petit à petit vers les utilisateurs des terroirs, du moins que ceux-ci y participent de plus en plus activement. Certains ont parlé d'une recherche paysanne rentable qui se développe dans bien des cas.
- L'organisation : les différents éléments de la communauté ont besoin de s'organiser pour devenir des partenaires des intervenants extérieurs au terroir : communauté des terroirs voisins, Etat, bailleurs de fonds.
- La protection et la défense de leur terroir : qui suppose tout naturellement que le problème de la propriété effective (problèmes fonciers) soit résolu de sorte que la communauté concernée puisse effectivement réglementer l'utilisation de son terroir.
- La gestion et l'exploitation des ressources naturelles. Dans la mesure où les échecs des projets sont presque toujours dus aux insuffisances organisationnelles à la base plutôt qu'à des insuffisances techniques, il s'agira de promouvoir les organisations de base. Ces organisations pourront alors, pour les aspects techniques qui dépassent leur niveau, faire appel aux services techniques et de recherche compétents.
- L'intégration : l'approche globale doit prendre en compte la nécessaire complémentarité des actions à entreprendre dans le terroir dans un souci de sauvegarde de son équilibre. La spécialisation des zones, en fonction de leurs potentialités, et la hiérarchisation de l'utilisation des zones spécialisées sont également à intégrer.

D.1.3. La formation, notamment des cadres moyens de l'administration (pour une réponse spécifique aux problèmes posés) et des populations, est apparue être une composante déterminante de l'approche. La formation et l'alphabétisation des populations rurales contribuent largement au lent changement des mentalités.

D.1.4. Les ressources financières : il est nécessaire de soutenir, expérimenter, tester divers systèmes d'épargne et de crédit ruraux et pastoraux qui offrent les garanties suffisantes aux communautés rurales pour qu'elles modifient leurs modes d'exploitation en vue d'une utilisation moins prédatrice des ressources naturelles.

D.1.5. La recherche appliquée : le savoir-faire paysan devrait être confirmé par des recherches scientifiques et techniques, lesquelles devraient également partir des problèmes posés par les communautés rurales en matière d'aménagement et de gestion des terroirs.

La souplesse des principes d'intervention des partenaires extérieurs au terroir (Etat et bailleurs de fonds) est un élément important d'intégration des choix paysans dans la construction des formes d'appui.

Les priorités définies par la collectivité devront être mieux prises en compte, de même que le rythme d'exécution des actions de développement du terroir.

D.2. Les points clefs

D.2.1. Les femmes

L'encadrement s'adresse encore trop souvent aux hommes essentiellement ; pourtant les femmes jouent un rôle clef dans la CES. Souvent, elles représentent 70% ou plus de la force de travail. A Noogo (Yatenga), les femmes aménagent les champs familiaux avec des cordons pierreux dans l'espoir que leurs maris décideront de ne plus partir en exode. Traditionnellement, les femmes mariées se voient allouer de petites parcelles par leurs maris. Il s'agit souvent de terres marginales qui produisent de moins en moins. Ainsi, les revenus agricoles des femmes vont en diminuant.

Problème d'accès des femmes à la terre et au crédit. Pour les femmes, l'accès à la terre est essentiel. Il n'y a pas de nouvelles activités génératrices de revenus. L'attribution des terres à des groupements féminins se fait de plus en plus, mais n'est qu'un palliatif (200 femmes : 1 ou 2 ha). Sans accès à la terre, les femmes exploiteront davantage la brousse (bois de feu, karité, etc...). La tendance actuelle sur le Plateau Central (Burkina Faso) est que les vieux allouent des terres de bonne qualité aux collectivités féminines, car ils ont peur que les femmes fuient le village, elles aussi. Les femmes ont besoin d'avoir accès à la terre, à la formation.

Allègement des tâches quotidiennes : Identifier et mettre en oeuvre des technologies nouvelles capables d'alléger les tâches des femmes (moulins, moyens d'exhaure, bicyclettes, bois plus proche des villages).

Promouvoir des activités génératrices de revenus pour les femmes : embouche ovine (et volailles), petit commerce, transformation des produits agricoles.

D.2.2. Organisation du monde rural

La question est : où sont les organisations paysannes ? Souvent, il n'en existe pas, ou bien alors elles sont créées à cause de la proximité d'argent, ce qui pose un problème d'interlocuteur aux bailleurs de fonds.

La création d'organisations locales est un travail de longue haleine ; c'est là un problème pour les financeurs qui attendent des résultats tangibles à court terme. Il ne faut pas s'attendre à des résultats spectaculaires avant 5 ou 10 ans. La création d'institutions locales est une précondition pour l'ATV.

Les organisations paysannes, quand elles sont constituées souhaitent :

- participer à la conception des programmes d'action ;
- en contrôler l'exécution technique ;
- gérer directement les fonds (provenant de l'aide internationale ou de cotisations).

Les Etats doivent mettre tout en oeuvre pour créer des organisations paysannes et les rendre capables de gérer les projets qu'elles vont initier. Les Etats sont-ils prêts à accorder aux communautés rurales l'autonomie nécessaire à la gestion de leur budget de développement ?

Souvent, le multi-financement sur le terrain est source de problèmes : "Trop d'argent et trop peu de bonnes idées".

D.2.3. La décentralisation

Constat général : nécessité de redéfinir le rôle de l'Etat. Les organisations paysannes en se renforçant réclament l'autonomie de gestion : gestion des fonds et réglementation de l'utilisation de leurs terroirs. Mais cela ne veut pas dire supprimer l'Etat. L'Etat et surtout les services techniques décentralisés assurent la pérennité des actions dans la phase après-projet.

Le rôle de l'Etat :

- au niveau national : avoir une idée globale de l'aménagement du territoire dans lequel inscrire les projets ;
- au niveau local : services techniques pour appui et formation.

Question : les financeurs sont-ils prêts à accorder directement des fonds aux communautés rurales ? Cela dépend

surtout de la volonté des Etats, sauf pour la coopération décentralisée (jumelages) et les ONG.

D.2.4. Le problème foncier

- L'absence de titre foncier écrit est ressentie comme un problème majeur. Les unités pastorales de l'ODEM (Mali) ont des règles qui régissent l'accès aux pâturages, mais elles n'ont ni le droit exclusif, ni aucun moyen de défense contre des troupeaux qui viennent s'imposer dans leur terroir.
- Dans les zones agricoles, le problème foncier se pose dans des villages où une partie importante des cultivateurs sont sur des terres prêtées, ce qui rend impossible leur aménagement.
- La situation foncière est souvent mal connue.
- Dans les pays sahéliens, la terre appartient souvent à l'Etat. Cela n'empêche pas qu'un droit coutumier, qui est respecté par la population, continue à s'exercer.

D.2.5. La coordination

Dans certaines régions, plusieurs projets de CES interviennent, chacun avec ses propres modalités d'exécution, ce qui entraîne une confusion au niveau des populations et un gaspillage des fonds.

L'initiative aux bailleurs de fonds ou aux Etats ?

- réaliser un minimum d'harmonisation des modalités d'exécution entre bailleurs de fonds, et/ou :
- inscrire les actions dans un cadre déterminé par l'Etat, c'est-à-dire :
 - a) Répartir les bailleurs de fonds sur le territoire national (chacun son coin) en fonction de plans régionaux d'aménagement élaborés par les Etats ;
 - b) Dans le cadre des projets intégrés, les bailleurs de fonds prennent chacun un secteur spécifique.

II.1.4. GROUPE QUATRE (5) - Thème discuté : Conservation de l'environnement et de son potentiel productif

Sont concernés :

1. Représentants des organisations rurales
2. Représentants des Etats sahéliens
3. Bailleurs de fonds

Préambule : La Rencontre de Ségou portant sur la gestion du terroir dans le cadre de la lutte contre la désertification a fait ressortir une multitude d'informations dans les documents préparatoires et autres ouvrages. L'occasion de regrouper des responsables d'organisations rurales, des représentants des administrations et des bailleurs renforce la conviction que les trois familles de partenaires doivent rechercher les meilleures voies d'échanges.

A. DEFINITION DU TERROIR

Définir le terroir est complexe. Dans certains cas le terroir est rattaché au village, ce qui semble convenir aux agriculteurs ; par contre les éleveurs souhaiteraient l'étendre à une zone plus grande étant entendu que le type d'élevage dominant est celui de la transhumance. La notion de terroir sahélien ou pastoral conviendrait. D'autres acteurs, non moins importants, évoluant sur un territoire donné ont également fait l'objet de l'attention du groupe (pêcheurs, etc...).

Ainsi, après de larges débats ponctués d'exemples de terroirs, la définition suivante a été proposée :

Le terroir est l'ensemble des ressources naturelles (eau, sol, terre, végétation, faune) qu'une communauté rurale (agriculteurs, agro-pasteurs, éleveurs et autres) exploite et éventuellement gère pour son bien-être.

B. LES COMPOSANTES PHYSIQUES ET DELIMITATION DU TERROIR

Les différents utilisateurs du terroir, à travers l'histoire, ont gardé à l'esprit la notion de limites de terroir comme suit :

- Les limites exactes des champs des agriculteurs sont bien connues, même dans le cas où ils s'adonneraient à l'élevage.
- Les limites de terroir pour les éleveurs sont moins précises et mal connues des autres partenaires ; cela est dû à leur étendue, à la remontée des zones de culture suite aux années de sécheresse et, surtout, parce qu'ils ne sont pas consultés sur les actions d'aménagement du terroir.

(5) Composition du Bureau du Groupe :
 Président : M. François Kaboré (CILSS)
 Rapporteurs : M. Mamadou Coulibaly (Burkina Faso)
 M. John Lewis (USAID)

- L'allocation des droits (législatifs), pour l'exploitation des ressources naturelles à des non-résidents pose le problème de la jouissance effective de son terroir par la communauté (permis de coupe de bois, etc...).

Les actes administratifs visant à faire délimiter le terroir par les communautés ne sont généralement pas accompagnés d'une véritable sensibilisation des intéressés qui craignent les mesures de taxation et de restriction, sans en percevoir préalablement les avantages éventuels.

Les composantes physiques :

Elles comprennent les ressources naturelles : points d'eau, pâturages, champs, végétation, faune, sur lesquelles la collectivité du terroir peut légitimement exercer les droits d'usage.

Les terroirs sont fonction des utilisateurs, donc des exigences physiques de leurs activités. On trouve des zones dominées par des agriculteurs sédentaires, d'autres par des agro-pasteurs peu mobiles, et des zones d'élevage pouvant s'étendre sur différentes collectivités, et même sur plusieurs pays du Sahel.

Les zones d'habitation ou de création de villages devant certaines poussées d'urbanisation ont un impact sur le terroir.

Ainsi, les composantes physiques du terroir reposent sur la manière dont tous ces intervenants trouveront le consensus nécessaire à leur épanouissement.

C. RELATIONS INTRA ET INTER-COMMUNAUTAIRES ET RELATIONS AVEC L'ETAT

Tout d'abord, les relations intra-communautaires désignent celles qui lient les membres à l'intérieur d'une même communauté ; les relations inter-communautaires se rapportent à celles existant entre deux communautés distinctes, mais pouvant avoir le même objet. Ensuite il y a les relations entre les communautés rurales et l'Etat.

Quant aux communautés rurales, on distingue :

1. Relations intra-communautaires entre :

- Agriculteurs
- Agriculteurs/éleveurs
- Eleveurs.

2. Relations inter-communautaires entre :

- Agriculteurs
- Agriculteurs/éleveurs
- Eleveurs.

3. Cas de groupes spécifiques (femmes, pêcheurs, chasseurs, etc...).

L'analyse de ce point fait ressortir dans les relations des communautés rurales des éléments positifs et négatifs. Ces aspects ont été plus ou moins accentués par le rôle de l'Etat et des administrations. Les bailleurs de fonds chargés de les appuyer se tiennent loin derrière l'Etat.

C.1. Relations intra-communautaires

a) Agriculteurs

Les agriculteurs vivant généralement dans les villages ou dans les hameaux de cultures ont maintenu des rapports de solidarité et d'entraide dans les travaux des champs, au profit de personnes oeuvrant bénévolement pour le village (accoucheuse, matrone, etc...) et pour l'obtention des matériels d'exploitation (charrues, charrettes, etc...).

Ils se sont organisés en structures villageoises dynamiques oeuvrant pour la satisfaction des besoins de la communauté, en s'inspirant de valeurs traditionnelles (réalisation d'infrastructures économiques, socio-éducatives et culturelles).

Malgré le fait que les agriculteurs disposent de sérieux atouts pour un climat d'entente entre eux, il subsiste quelques éléments négatifs dans leurs relations. Ce sont :

- les difficultés de fixation des limites des champs entre agriculteurs ;
- les problèmes liés aux prêts de terres, leur durée et leur restitution entre agriculteurs ;
- l'exploitation extensive des terres sans rapport avec leurs capacités amène à réduire les temps de jachère.

b) Eleveurs

Les relations intra-communautaires entre éleveurs sont dominées par les aspects positifs suivants :

- Solidarité des membres en cas de calamités naturelles (prélèvement d'animaux au profit d'éleveurs démunis).
- Participation à la réalisation et à la gestion des points d'eau et des ouvrages d'exhaure.
- Maintenir un climat serein entre éleveurs pour l'utilisation des eaux de surface et souterraines, des pâturages et des parcours.

Les aspects négatifs sont :

- Les abords des points d'eau publics sont surexploités avec une forte concurrence sur les maigres pâturages occasionnant des disputes.
- L'appropriation traditionnelle des points d'eau par certaines communautés, empêchant l'accès aux autres, est source de conflits entre éleveurs.

c) Agriculteurs - Eleveurs

Vivant généralement sur les mêmes terroirs ou des terroirs proches, éleveurs et agriculteurs ont un destin commun ; donc pouvant connaître des aspects positifs et négatifs.

Il ressort de leurs intra-relations les aspects positifs suivants :

- Eleveurs et agriculteurs peuvent s'entendre sur des contributions physiques (investissement humain) ou financières (cotisations) pour la réalisation de puits d'eau au profit de toute la communauté.
- L'établissement de contrats de fumure, liant des agriculteurs à des éleveurs, permet aux champs d'avoir la fumure organique et aux animaux de bénéficier des résidus de récolte, soit gratuitement ou par des dons symboliques de céréales ou de lait. Toute tentative de séparer l'agriculteur de l'éleveur est un frein à l'augmentation de la production agricole, les facteurs de production importés (engrais minéraux) ayant vite atteint leurs limites (acidification des sols, etc...).

Chaque fois que la responsabilisation des éleveurs ou des agriculteurs est effective, on observe un effet dissuasif sur les comportements néfastes des membres sur l'environnement. Aussi, les services techniques comme ceux chargés de la sauvegarde de l'environnement devraient davantage s'appuyer sur les organisations rurales pour la création de brigades anti-feux et la surveillance du terroir.

Malgré les avantages de l'intégration agriculture/élevage, nous sommes témoins d'incompréhensions fort regrettables, se résumant ainsi :

- Les dégâts des animaux dans les champs de paysans détériorent les relations entre agriculteurs et éleveurs.
- Les éleveurs dans les zones d'agriculteurs ont l'impression d'être des marginaux et, pour s'en défaire, on met le feu aux pâturages pour les éloigner.
- Il n'est pas rare qu'agriculteurs et éleveurs soient confrontés aux dégâts d'animaux sauvages dans les troupeaux et champs. Or ils ne peuvent se défendre qu'une fois le délit commis (textes sur l'abattage d'animaux sauvages).

- Les difficultés de relations entre agriculteurs et éleveurs sont dues au rôle de l'Etat - dont les moyens limités semblent privilégier les agriculteurs, peut-être plus accessibles que les éleveurs dont on ne connaît pas les liens et les réactions sociologiques - ainsi qu'aux bailleurs de fonds ayant des critères assez contraignants.

C.2. Relations inter-communautaires

La même démarche a été utilisée pour diagnostiquer les relations inter-communautaires entre agriculteurs, éleveurs et agriculteurs/éleveurs dans la gestion du terroir.

Une grande similitude avec les relations intra-communautaires est observée, mais plus accentuée, car les liens de solidarité sont moins étroits et seule l'intervention de l'administration permet de résoudre les conflits.

Agriculteurs et éleveurs des diverses communautés recherchent des liens d'intérêt et d'échange, mais leurs difficultés sont liées aux aménagements des terres dans leurs terroirs, sites de barrages et périmètres.

Les relations inter-communautaires d'éleveurs sont liées à la gestion des points d'eau et des pâturages, etc... ; elles sont bonnes si ces ressources sont suffisantes, ou conflictuelles si elles font défaut.

Les relations inter-communautaires entre agriculteurs/éleveurs sont positives en année de bonne pluviométrie, mais peuvent déboucher sur des drames fort regrettables en cas de conflits pour des ressources rares (eau, fourrage, etc...).

C.3. Cas de groupes spécifiques (femmes, pêcheurs, chasseurs)

Devant l'importance des relations entre les producteurs (agriculteurs et éleveurs), celles qui les lient à des groupes spécifiques sont passées plus inaperçues.

a) Les femmes

Constituant plus de 50% de la population, agricultrice et éleveuse, la femme apparaît comme un élément très important dans les relations intra et inter-communautaires.

Dans l'agriculture, elle se trouve dans toutes les phases de la production mais reste absente des programmes de distribution ou d'acquisition de la terre.

Les femmes ne sont pas concernées par les programmes de formation et les instances de crédit leur accordent peu de confiance.

La transformation des produits (agriculture, élevage) et leur commercialisation sont détenues par les femmes.

Profitant de la Rencontre de Ségou les femmes ont voulu faire entendre leurs voix et la place importante qu'elles occupent.

Les exemples de reboisement féminin, de gestion d'unités économiques et de formation-alphabétisation ont montré qu'une prise en compte des femmes dans tous les projets assure plus de 50 % de réussite.

b) Les pêcheurs

Vivant les pieds dans l'eau, ils sont concernés par la gestion du plan d'eau quand les aménagements portent préjudice à leur existence ou les polluent.

Aussi serait-il indiqué d'adopter des codes de bonne conduite pour la sauvegarde de ce milieu, seule source de vie des pêcheurs.

c) Les chasseurs

D'importance relative, la chasse procure néanmoins des revenus importants pour certaines communautés et des taxes pour l'Etat.

La pratique d'une agriculture extensive et d'un élevage nomadisant réduit les terrains de chasse.

Les feux de brousse sont préjudiciables à la chasse et à la promotion des espèces, ainsi qu'à l'élevage.

La gestion du terroir devrait s'en préoccuper également.

C.4. Relations des Etats avec les communautés rurales

Les organisations rurales sont conscientes que leur développement ne peut être lié qu'aux types de relations avec l'Etat qui reste, malgré tout, le garant de l'ordre social à l'intérieur des limites territoriales.

Ainsi, la création d'organisations rurales dépend d'une volonté plus ou moins grande de l'Etat de reconnaître ces organisations comme partenaires incontournables du développement. Les déclarations des autorités gouvernementales du CILSS affirment que le développement des Etats est avant tout l'affaire des producteurs.

Le fait que les producteurs ont toujours réussi à nourrir la population, même si elle a subi une progression importante, montre qu'ils possèdent un savoir-faire qu'ils sont prêts à mettre à contribution pour la valorisation des productions.

La mise à la disposition des organisations rurales de moyens humains (encadrement, etc...) et de moyens financiers (subvention et droit d'exonération) est à mettre à l'actif de leur désir de couvrir les besoins de toute la communauté. Mais la faiblesse des moyens amène à rechercher une justice sociale en ne fournissant qu'un apport en deçà des besoins.

S'il est reconnu que le rôle de l'Etat dans la promotion des organisations rurales est indéniable, il n'en demeure pas moins que des insuffisances subsistent :

- Les informations au niveau des organisations rurales ne sont pas disponibles.
- Les textes législatifs sur la promotion des organisations rurales sont inadaptés aux changements survenus sur les terroirs avec les dernières sécheresses et aux actions d'amélioration des conditions de vie (soins de santé primaires, éducation, etc...).
- Les organisations rurales et leurs représentants sont le reflet de la communauté sahélienne où l'analphabétisme reste dominant. Un programme de formation au bénéfice de tous les membres s'avère donc indispensable.
- La fixation de taxes, sans relation avec les dégâts, plutôt que de sensibiliser frustre l'éleveur.
- Les prix des produits sont fixés sans rapport avec les coûts de production et les producteurs sont exclus des instances d'homologation des prix.
- La mauvaise répartition des services techniques crée des disparités de développement.
- Une amélioration des rapports entre les agents de l'environnement et les producteurs les inciterait à coopérer pour lutter contre les feux de brousse, les coupes abusives de bois, etc...
- Malgré sa bonne volonté, l'Etat reste impuissant devant l'immensité des moyens que nécessitent le développement et la lutte contre la désertification.
- Sans une compréhension des partenaires financiers dans le financement des projets, il serait vain de parler de trilogue.

D. EVOLUTION

Depuis les indépendances, la population du Sahel a doublé sans qu'il y ait eu des réajustements des textes législatifs contrôlant l'utilisation des ressources naturelles, dont la plupart de cette population tire sa vie. En conséquence, la désertification continue. Une restructuration de l'identité juridique de ces ressources naturelles est à faire. Le comportement des utilisateurs de ces ressources naturelles envers l'environnement doit également changer.

D.1. Evolutions négatives

Malgré les graves sécheresses au cours des deux dernières décennies, les agriculteurs poursuivent l'expansion de leurs champs vers le nord. A cette latitude de faible pluviométrie, ils se trouvent en forte concurrence avec les pastoraux. Le défrichage et le désherbage de ces nouveaux champs dans cette zone fragile sont à l'origine des nouveaux foyers désertifiés qui forment des nouvelles dunes venant du nord. Non seulement les champs mais aussi cet ensablement, limitent l'étendue des pâturages disponibles pour le bétail. Néanmoins, même si la valeur économique de l'élevage dans cette zone dépasse celle des cultures, c'est l'agriculteur qui est le plus souvent protégé par les autorités en cas de conflit.

Les investissements dans l'élevage sont également la cause de certaines perturbations dans l'environnement. Par manque d'alternatives pour l'investissement, beaucoup d'urbains deviennent nouveaux propriétaires de troupeaux dont ils n'ont pas directement la garde et préfèrent avoir ces troupeaux proches des villes ; en conséquence, les alentours des villes deviennent surpâturés.

Avec l'ajustement structurel, la production des cultures de rente est très encouragée, même si l'expansion des surfaces consacrées à ces cultures va à l'encontre des ressources naturelles. Egalement, les techniques (culture attelée) et les intrants (insecticides, herbicides) utilisés pour promouvoir cette expansion des cultures de rente risquent de rendre le sol et la végétation moins productifs.

Certains aménagements, comme les périmètres irrigués, ont introduit un nouvel élément dans les pratiques d'usufruit des ressources locales. Les nouveaux terrains irrigués sont trop souvent partagés entre les nouveaux propriétaires dans la zone. En outre, les anciens pâturages riverains, qui étaient la base de plusieurs systèmes de production pastoraux, et l'accès à l'abreuvement des animaux sont bloqués par ces périmètres.

D.2. Evolutions positives

Face à ces évolutions négatives, plusieurs communautés rurales se sont mieux organisées (brigades de contrôle des feux de brousse, par exemple) pour mettre de l'ordre dans l'utilisation de leur terroir. Certaines étaient encadrées par l'appui extérieur, d'autres se sont organisées spontanément. Dans les deux cas, ce genre de communauté est très motivée face à ces évolutions négatives.

Les Etats aussi ont changé certaines de leurs politiques d'aménagement du territoire national (par exemple, avec leurs plans de lutte contre la désertification). Ces nouvelles politiques encouragent les actions d'organisation des communautés rurales.

Malheureusement, elles ne sont pas facilement mises en application. Il reste des contradictions entre ces nouvelles politiques et les anciens textes législatifs, qui n'ont pas changé aussi rapidement.

L' élevage sédentaire devient de plus en plus une option valable, à condition que :

- a) l'unité pastorale contrôle l'accès des non-membres à leur terroir ; et
- b) la transhumance demeure une option :
 - . vers le sud, en cas de sécheresse ;
 - . vers le nord, en cas de bonne pluviométrie.

E. APPROCHE GLOBALE DE LA GESTION ET ROLE DES DIFFERENTS INTERVENANTS

Les très fructueux débats du Groupe, illustrés par plusieurs exemples de projets sylvo-pastoraux et agro- sylvo-pastoraux décrits par les représentants des organisations paysannes, ont permis d'arriver à la définition ci-après :

L'approche globale est une démarche concertée entre l'Etat et les organisations rurales dans le choix des actions prioritaires et complémentaires à mener sur un terroir donné, dans la recherche du bien-être de la communauté du terroir, avec l'appui et la participation des bailleurs de fonds, la conservation et la protection de l'équilibre écologique restant la préoccupation constante des différents intervenants.

Certains membres du Groupe de travail pensent cependant que cette notion "d'approche globale" reste essentiellement conceptuelle. Elle apparaît, dans tous les cas, être caractérisée par :

- La concertation : c'est une démarche d'écoute de tous les partenaires du terroir.
- L'organisation : les différents éléments de la communauté ont besoin de s'organiser pour :
 - . Devenir des partenaires à part entière des intervenants extérieurs au terroir : communautés des terroirs voisins-Etat-bailleurs de fonds.
 - . La protection et la défense du terroir : cela suppose tout naturellement que le problème de la propriété effective (problèmes fonciers) soit résolu.
 - . La gestion du terroir.
- L'intégration

L'approche globale doit prendre en compte la nécessaire complémentarité des actions à entreprendre dans le terroir dans un souci de sauvegarde de son équilibre. La spécialisation des zones, en fonction de leurs potentialités, et la hiérarchisation de l'utilisation des zones spécialisées sont également à intégrer.

- La formation, notamment des cadres moyens de l'administration (pour le renforcement de l'encadrement) et des populations, est apparue être une composante déterminante de l'approche globale. La formation et l'alphabétisation des populations rurales contribuent largement au lent changement des mentalités.

La souplesse des principes d'intervention des partenaires extérieurs au terroir (Etat et bailleurs de fonds) apparaît être un élément décisif de l'approche globale.

Les priorités définies par la collectivité devront être mieux prises en compte, de même que le rythme d'exécution des actions de développement du terroir.

II.1.5. GROUPE CINQ (6) - Thème discuté : Transformation des systèmes agraires dans une approche globale

A. FACTEURS DE TRANSFORMATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION

Le système de production se définissant comme un ensemble d'activités (agriculture, élevage, foresterie, pêche, faune et artisanat, etc...) devant être menées par la communauté rurale en vue de satisfaire à ses différents besoins, le groupe a procédé à une analyse évolutive des différents systèmes de production à des périodes différentes.

A.1. Analyse des différents systèmes de production au cours du temps

Ainsi, pendant la période pré-coloniale où s'est développée pendant longtemps une économie de subsistance essentiellement basée sur une agriculture itinérante, ce système de production est surtout caractérisé par un mode de gestion collective du terroir et une organisation familiale, disciplinée et solidaire.

Les faibles taux de croissance démographique faisaient que la disponibilité des terres cultivables favorisait une agriculture en équilibre avec son milieu.

(6) Composition du Bureau du Groupe :
 Président : M. Michel Sédogo (Burkina Faso)
 Rapporteurs : M. M'Baiorbe N'Douba (Tchad)
 M. Ibrahim Maroua (Niger)

Mais l'introduction des cultures de rente (coton, arachide) pendant la période coloniale a eu pour conséquence :

- la déresponsabilisation des pouvoirs traditionnels,
- la désorganisation du mode de gestion des terroirs villageois,
- l'implantation d'une économie de marché.

Ajoutés à la croissance démographique, ces facteurs ont contribué à la rupture de l'équilibre socio-écologique. Ainsi, au système de production de subsistance, s'est ajouté le système de production de surplus amenant la communauté rurale à exercer des ponctions sur les ressources naturelles :

- extension des superficies cultivables,
- déboisement en vue de satisfaire les besoins en bois de chauffe.

Les deux systèmes ont cohabité jusqu'au lendemain des grandes sécheresses des années 70.

La période post-coloniale, avec une économie marchande très développée, a surtout été marquée par des grandes innovations techniques à savoir :

- les grands aménagements,
- les cultures attelées,
- les engrais et pesticides, etc...

Mais ces innovations n'ont pas toujours pris en compte les réalités rurales. C'est ainsi que la gestion et le fonctionnement des sociétés publiques d'intervention, des fermes pilotes et des coopératives mises en place à cette époque, échappaient à la communauté rurale.

Avec les sécheresses des années 70, le rôle de l'Etat a consisté essentiellement à promouvoir l'organisation paysanne encadrée par les structures de développement étatiques : création des groupements villageois, réorganisation des coopératives, définition des prérogatives de ces différentes organisations paysannes.

Au niveau de la gestion du terroir, le fait marquant a été l'apparition d'un système de production de survie dans les zones fortement peuplées et fortement dégradées, d'un système de surplus au niveau des zones cotonnières et arachidières, tandis que le système de subsistance se maintient dans les zones moins peuplées et moins exploitées. La situation actuelle (pression sur les ressources, dégradation, baisse de production) nécessite les investissements au niveau paysan pour la protection et

aménagement des terres. Dans tous les cas, le maintien de ces trois systèmes exige des investissements des trois partenaires que sont l'Etat, les organisations paysannes et les bailleurs de fonds pour :

- l'amélioration foncière dans le cadre de la restauration des sols,
- le reboisement industriel autour des grandes villes,
- la création de points d'eau et l'aménagement des périmètres irrigués autour des plans d'eau,
- l'aménagement des zones pastorales.

Au niveau de la communauté rurale, la transformation des modes de production a abouti à la création de besoins nouveaux dont la satisfaction nécessite l'acquisition de systèmes de crédit pour l'achat de :

- matériels agricoles,
- intrants (engrais, pesticides),
- biens de consommation.

Malgré le besoin urgent pour ces investissements, les paysans n'ont souvent pas accès à des crédits, adaptés à leur besoins :

- les systèmes de crédit rural sont peu développés,
- les crédits bancaires sont disponibles surtout à court terme, mais non à long terme pour les paysans en besoins de crédits souples,
- la terre, principal avoir du paysan mais ne lui appartenant pas, ne peut constituer une garantie pour l'obtention du crédit bancaire.

Toutefois, beaucoup d'efforts ont été déployés au niveau des Etats et de la Communauté Internationale pour faire face à ces besoins nouveaux. Ceci s'est traduit par la mise en place des projets sectoriels, puis des projets dits intégrés et l'intervention directe des ONG sur le terrain. Cependant, il convient de souligner le caractère multiforme de ces actions et interventions, ce qui a contribué à accroître la désorientation au niveau des populations bénéficiaires.

En dépit de ces nombreux efforts, les problèmes de fond liés à la sécheresse et au développement demeurent :

- crise alimentaire,
- crise énergétique,
- dégradation des principales ressources naturelles.

Pour faire face à cette situation, il est nécessaire de mettre en place de nouveaux systèmes de production et d'organisation dans le cadre de politiques nationales d'autosuffisance alimentaire et de lutte contre la désertification.

A.2. Obstacles à la transformation des systèmes de production

Cependant, il existe plusieurs obstacles qu'il faut lever au préalable pour la transformation de ces systèmes :

- le régime foncier : partout dans les pays ce problème se pose avec acuité et des mesures doivent être prises pour faciliter l'accès à la terre ; en particulier, le groupe a noté que l'absence de sécurité de droits fonciers empêche des investissements nécessaires, mais qui n'auront pas un impact immédiat sur la production,
- le crédit agricole adapté aux préoccupations du monde rural,
- la participation des communautés villageoises à la conception, gestion et exécution des projets. Ceci nécessite une nouvelle distribution de l'avoir, savoir et pouvoir parmi les trois acteurs principaux, qui reconnaissent :
 - que les communautés rurales doivent détenir le pouvoir de gérer les terroirs villageois,
 - que l'initiative paysanne est l'élément clef dans la transformation des systèmes de production,
 - que l'Etat joue un rôle essentiel d'incitation et de support aux initiatives locales,
 - que les bailleurs de fonds, en collaboration avec l'Etat et les localités peuvent faire une contribution positive.

Cette participation de la communauté nécessite également des actions de sensibilisation, d'information et de formation de ces populations.

- enfin l'absence des technologies adaptées aux problèmes des populations.

A.3. Facteurs de transformation des systèmes de production

Pour une gestion rationnelle des terroirs villageois, les facteurs suivants des systèmes de production doivent être considérés.

Dans le domaine foncier :

- élaboration et/ou application des textes donnant la sécurité d'accès à la terre ;

- définition des droits des communautés rurales dans la gestion des activités de développement et la gestion des terroirs.

Dans le domaine du crédit :

- mobilisation et utilisation de l'épargne rurale par les communautés rurales ;
- création et/ou renforcement de structures de crédit adaptées.

Dans le domaine de l'intensification de la production :

- introduction dans le système de production de l'agroforesterie, de l'amélioration foncière, de l'intégration agriculture-élevage, de l'adoption des modes de production plus performants, de la pratique des cultures fourragères, de la mise en place des nouveaux systèmes d'élevage et de l'écoulement des produits agricoles.

Relations entre partenaires :

- meilleure concertation entre les structures étatiques, les organisations rurales paysannes et les bailleurs de fonds. Cela implique un meilleur partage de l'avoir, du savoir et du pouvoir pour une approche plus concertée et plus cohérente des problèmes de développement. Ceci implique également que chaque partenaire assume pleinement sa part de responsabilité, en particulier, une meilleure définition des droits des communautés locales pour gérer leur propre environnement, afin de mobiliser l'initiative locale et réduire les blocages administratives. En particulier les divers Etats devraient définir leur politique de gestion des terroirs et dégager les moyens nécessaires à cette politique (ressources financières et matérielles à mettre en oeuvre, méthodologie, participation et incitation des populations). L'intervention des ONG et des bailleurs de fonds devrait s'intégrer dans le cadre de cette politique.

II.1.6. GROUPE SIX (7) - **Thème discuté : Transformation des systèmes agraires dans une approche globale**

A. CRISE ECOLOGIQUE, CRISE ECONOMIQUE, CRISE ALIMENTAIRE

L'accroissement naturel de la population aboutit dans les zones rurales à une saturation progressive dans l'utilisation des terres agricoles : plus de bouches à nourrir oblige à accroître les surfaces cultivées, et donc à réduire les surfaces en jachère. La terre connaît moins de repos, la fertilité n'est pas restaurée de manière suffisante et les rendements baissent.

De même, plus de population oblige à utiliser plus de bois de feu et à couper de plus en plus d'arbres autour des villes et villages empêchant le retour des jeunes arbres.

Ces deux évolutions résument en grande partie les causes profondes d'une crise écologique dans les pays du Sahel. Or, à cela s'ajoutent les effets des sécheresses et des aléas climatiques qui accentuent cette crise écologique et rendent encore plus précaires les revenus des producteurs (agriculteurs et éleveurs) et quelquefois même leur alimentation. A la crise écologique se superpose une crise économique et alimentaire. Mais tout cela est bien connu.

Cependant, on n'insiste pas assez sur les différences que revêt cette crise générale en fonction des régions et des terroirs. La crise est plus profonde dans les régions du nord du Sahel, très désertifiées, mais l'accroissement rapide des densités de population dans le sud crée aussi des situations de crise, mais moins visibles. Il y a même encore des terroirs agricoles peu utilisés et des terres vierges, mais le processus de colonisation est irréversible. A cela s'ajoutent des situations spécifiques comme le montre l'exemple de la basse Casamance où la conquête des terres de plateau et les cultures en pente ont favorisé l'érosion, puis l'ensablement, de rizières de bas-fonds.

A.1. Des solutions nombreuses et complexes

Il n'y a pas de solutions simples à ces situations de crise car les solutions touchent les techniques de production, les conditions économiques et institutionnelles et, surtout, les cultures et les mentalités.

Il existe de nombreuses solutions relatives aux systèmes de production pour accompagner l'intensification agricole, mais toutes ne sont pas applicables partout et doivent être adaptées. De plus, l'intensification restera très limitée dans les zones

(7) Composition du Bureau du Groupe :
 Président : Dr. Amadou Maïga (Mali)
 Rapporteurs : M. Michel Griffon (Consultant Club du Sahel)
 Mme. Tchiem-Sainé Maryam (Gambie)

à pluviométrie faible et très aléatoire. Certaines techniques, comme la mécanisation du travail du sol, impliquent des changements importants dans l'économie et la vie familiale. Il existe aussi de nombreuses techniques de conservation des eaux du sol et de défense et restauration des sols, ainsi que de conduite des pâturages et de gestion des espaces boisés ou d'agroforesterie.

L'échange des expériences entre villages est d'un très grand intérêt pour que ces techniques se diffusent, souvent plus que la vulgarisation proposée par l'encadrement qui ne sait pas toujours conseiller, car il connaît mal les problèmes de chacun. Mais de plus en plus, il va falloir inventer des solutions et avoir recours à des recherches. C'est déjà ce que font certaines organisations rurales (comme CADEF en Casamance). D'autres s'interrogent sur la manière de poser des questions à la recherche (Foyer Ross Bethio).

A.2. Les solutions ne sont efficaces que si l'environnement économique est favorable

Mais bien souvent, les solutions techniques ne valent que si l'ensemble de l'environnement institutionnel (lois, règlements, organisations) et économique (organisation des marchés, prix agricoles, conditions du crédit) est favorable. Ceci pose donc la question des conditions qui font qu'une politique agricole puisse permettre aux producteurs et aux ruraux d'améliorer leur manière de produire pour produire plus, tout en restaurant le milieu naturel.

Il est clair, en effet, que la restauration du milieu a un coût élevé. Or, en période de crise écologique et économique, les producteurs n'ont que de très faibles ressources à consacrer à la reconstitution de ce capital naturel perdu. La réaction immédiate consiste à se retourner vers l'Etat, dont l'importance est si grande dans les pays du Sahel, et qui a toujours espéré avec optimisme orchestrer un développement rapide. Mais les difficultés financières durables de l'Etat l'obligent à compter sur des aides extérieures d'une part, et à souhaiter, d'autre part, que les populations rurales prennent en main elles-mêmes le plus possible les problèmes de leur propre développement avec leurs propres ressources (un peu d'épargne collective, travaux collectifs). D'ailleurs, de nombreuses initiatives locales ont été prises sans attendre, plus particulièrement dans les zones les plus atteintes par la dégradation écologique.

B. QUEL RÔLE POUR LES ORGANISATIONS RURALES ?

Se pose alors un problème nouveau : celui de la répartition des rôles. Pour chaque initiative en effet, il y a toujours des agriculteurs, éleveurs ou ruraux intéressés individuellement ou collectivement, les organisations villageoises et rurales, les collectivités publiques locales, les administrations (aux différents échelons) et l'Etat, les ONG extérieures et les bailleurs de fonds. Chacun a un rôle et chacun une place, mais

l'équilibre général n'est pas encore trouvé. Pour cela, il faudrait répondre aux questions suivantes :

- Qui est responsable de quoi et qui doit payer quoi? Par exemple, quelqu'un dit : "si je plante un arbre dans la parcelle qui m'est attribuée, qui en prendra soin si je n'en suis pas propriétaire ?" Ou bien, autre exemple : si la terre appartient à l'Etat, l'Etat doit-il prendre en charge la réhabilitation écologique (reboisement, aménagement) ?
- Ceci amène à poser la question : qui décide ? Et qui met en oeuvre ? L'Etat doit-il faire des infrastructures et laisser le développement local aux collectivités locales ?

En fait, dans la réalité, les organisations rurales prennent des initiatives pour faire face aux problèmes qu'elles doivent nécessairement résoudre et tranchent le débat par la force des choses, qu'il s'agisse des techniques de production et de protection, de l'écoulement des produits (marchés), du crédit, du manque de bois de feu, ou des problèmes fonciers.

Pour ces différents sujets, nous avons transcrit les réponses apportées par les organisations rurales présentes.

B.1. Techniques agricoles et d'aménagement ; matériels adaptés

Il existe des techniques locales nombreuses inventées sur place, et des techniques apprises. Il faut les diffuser partout et favoriser les échanges entre organisations sur les expériences menées. Lorsqu'aucune technique ne convient, c'est-à-dire que toutes sont peu efficaces ou trop chères, comment faire ? Certaines organisations rurales souhaitent poser directement des questions à la recherche et demander aux chercheurs de venir voir leur problème.

Mais l'essentiel n'est pas là. En effet, si les techniques sont connues, le problème est de pouvoir y avoir accès. Beaucoup demandent des moyens mécanisés accrus de travail du sol, ce qui implique des investissements lourds à l'échelle d'une exploitation. Ceci pose le problème de crédit alors même que l'épargne est faible et aléatoire.

En revanche, il n'y a jamais ou presque de demande pour aménager et réhabiliter le milieu écologique. Outre les problèmes fonciers que cela soulève, tout se passe comme si chacun préférerait investir dans ce qui a des effets à court terme (du matériel agricole en espérant une récolte rapide) plutôt que dans ce qui a des effets à long terme, pour les générations futures (reboisement, par exemple).

B.2. Crédit rural

Certaines banques agricoles ont fait faillite. Des coopératives et organismes nationaux d'encadrement et de crédit de campagne ont été dissous. Comment faire face dès lors au besoin de crédit ?

D'abord, il existe encore des organismes classiques d'encadrement et de crédit. Il est possible aussi de s'adresser aux banques, mais celles-ci demandent qu'il y ait un regroupement des demandes et une garantie du groupe, ce que font par exemple les Tons villageois du Mali. C'est aussi ce que font les coopératives de crédit du Niger liées au projet CLUSA. Tout le monde s'accorde à dire que le crédit collectif ou mutuel est une solution.

Mais ce qui apparaît clairement, c'est que, trop souvent, les organismes prêteurs ne savent pas se faire comprendre des emprunteurs qui ne notent pas les échéances, les montants, les taux, et qui, dès lors, se sentent "embarqués dans l'aventure". Quand tout est clair, les producteurs savent négocier les conditions des prêts, en particulier la durée, et la confiance mutuelle entre prêteur et emprunteur existe. Ainsi, c'est peut-être plus la clarté du contrat qui permet de développer le crédit que les montants des taux, bien que ceux-ci soient jugés excessifs (supérieurs à 10%).

Pour beaucoup, l'existence d'un fonds de roulement dans la coopérative ou le groupe emprunteur est une condition indispensable. Il est signalé enfin que tant que les femmes n'auront pas un accès individuel au crédit, certaines améliorations seront impossibles : par exemple, pour l'achat de matériel de labour en rizière en Casamance, ou des boeufs et charrues pour les femmes du Mali. Des cas de champs collectifs et matériels collectifs de femmes sont signalés.

B.3. L'écoulement des produits agricoles

Le problème est différent selon les produits (céréales, cultures destinées à l'exportation).

En ce qui concerne les céréales traditionnelles, le problème principal est celui de la régularisation des marchés. Les organisations (coopératives, tons villageois) ont essayé de nombreuses solutions mais avec beaucoup de difficultés, par exemple en achetant des céréales pour les stocker et les revendre plus tard en espérant des prix plus élevés, alors que les prix ont baissé (Mali).

On ne peut "souvent rien faire d'autre que s'en remettre aux commerçants". Eux seuls connaissent les marchés quand ils sont lointains. Par exemple, les produits maraîchers du Burkina sont achetés à bas prix par les commerçants d'Abidjan qui dominent le marché ; le prix du niébé se fait au Nigeria (coopératives du Niger).

Tout va mieux pour les cultures industrielles (coton, arachide) car les prix sont garantis et les producteurs peuvent choisir. Mais si les prix baissent, cela pose des problèmes car aucune autre plante ne garantit des revenus équivalents. En Casamance, "la sécurité alimentaire, c'est de faire du coton et de l'arachide qui permettent d'avoir un revenu et d'acheter les

aliments". "Ce que l'Etat fait sur ces cultures, il doit le faire sur les céréales pour sécuriser l'alimentation ; dans les pays riches, l'Etat subventionne les céréales".

En attendant, "faute d'avoir des garanties de prix de l'Etat", les organisations rurales présentes pensent qu'elles doivent "s'organiser face au commerce pour que le rapport de force soit de plus en plus en leur propre faveur", et il faut aussi "négocier avec les commerçants car ils ont autant besoin de nous que nous avons besoin d'eux". Pour cela, il faut que nos coopératives reçoivent les crédits de commercialisation à temps, "comme les commerçants", afin de "résister au moment de la récolte du mil et ne pas vendre à bas prix". Si les crédits ne sont pas là, chacun vend et "le cercle se rompt".

Il faut aussi mieux étudier les marchés, transformer les produits sur place et mieux régulariser les marchés, mais pour cela les organisations demandent l'aide de l'Etat.

B.4. La satisfaction des besoins énergétiques

En théorie, c'est presque toujours l'Etat qui est en charge de la gestion des forêts. En réalité, il n'en a pas les moyens. La coupe et la vente du bois de chauffe rapportent des revenus substantiels et le contrôle est impossible. Certains villages délaissent le coton pour vendre du bois au bord des routes (Mali), en particulier les femmes. Ailleurs, ce sont des étrangers au village qui viennent couper le bois, ce qui crée des conflits. En effet, quelquefois on ne sait plus qui est le détenteur des arbres : est-ce une famille qui revendique des "terres anciennes", est-ce le village, la coopérative ou l'Etat ?

Pendant longtemps, les villageois "n'ont pas compris pourquoi les administrations des eaux et forêts demandaient de replanter des arbres. Mais peu à peu, ils ont compris". Certains replantent dans leurs propres parcelles. Ils aiment les "piquets verts". Les villages créent des pépinières d'arbres fourragers, de manguiers, etc... Les foyers améliorés se diffusent avec l'appui des services de l'Etat.

Cependant, de nombreuses difficultés subsistent. Le reboisement massif se fait en saison des pluies quand les hommes sont occupés. Pour les décider à reboiser, les projets leur versent des rémunérations. Certains pensent que c'est "déresponsabilisant". D'autres disent que les agriculteurs doivent privilégier les revenus à court terme (les cultures) avant de travailler pour le long terme (les arbres) et qu'une rémunération permet précisément d'allier un revenu à court terme et l'intérêt à long terme.

Il faut aussi réussir à maîtriser les coupes de bois. Quelquefois, les villages édictent des règles : couper en fonction du nombre de personnes de la famille (femmes de certains villages maliens). Tout le monde pense que seuls les villages et les organisations locales pourront contrôler les forêts. Mais il

reste à savoir s'il ne faut pas aller jusqu'à décourager la coupe individuelle pour que cela soit fait uniquement par des organisations collectives locales afin de contrôler complètement les coupes de bois.

B.5. Les problèmes fonciers et les lois foncières

Dans presque tous les pays, il y a superposition du droit foncier traditionnel et du droit moderne. Le droit traditionnel prévoit la distribution des terres entre familles, et les coutumes la distribution au sein de la famille. Le droit moderne fait de l'Etat le propriétaire de la terre.

Au Sénégal, la loi sur le domaine national prévoit qu'après deux années de prêt de terre, l'emprunteur est en droit de la garder, ce qui aboutit à une extrême précarité pour ceux qui doivent emprunter et interdit les investissements d'amélioration. La dégradation des terroirs, la faiblesse des rendements et des revenus poussent les chefs d'exploitation à ne pas distribuer de terres aux femmes et aux jeunes, ce qui peut favoriser l'exode.

La crise écologique pousse aussi les hommes à émigrer et demander des terres dans des villages "d'accueil". Cela peut aller jusqu'à "submerger" les villages d'accueil qui ne peuvent pas ensuite récupérer leurs terres si, à leur tour, leurs membres en ont besoin. De plus, certains utilisent le droit traditionnel pour s'insérer dans les terroirs, puis le droit moderne (qu'ils opposent au premier) pour se fixer définitivement.

Face à ces problèmes, certains proposent d'en revenir au droit traditionnel. D'autres pensent qu'il faut surtout que les collectivités villageoises connaissent bien le droit pour se défendre et obtenir que l'Etat ne puisse décider lors de conflits, sans que les organisations rurales soient associées à l'application des lois. Cela peut conduire à ce que les organisations de producteurs soient représentées dans les organes de décision des collectivités publiques locales.

La question est posée de savoir si la généralisation de la propriété privée est une solution, comme cela se fait en ville. De toutes manières, le marché de la terre se développe et "si l'Etat laisse faire, les plus gros mangeront les plus petits". Il faudrait donc, si l'Etat veut garder des petits producteurs, "prévoir dans la loi des garde-fous" limitant l'accumulation de terres.

Si la propriété est réclamée par certains, c'est surtout pour garantir l'usufruit des investissements d'amélioration que l'on doit faire pour les terres quand on veut produire plus. En fait, tout dépend du type d'investissement. Certains investissements rapportent à court terme et n'impliquent pas une sécurisation absolue. D'autres, utiles à plus long terme, nécessitent cette sécurisation. Mais il est clair qu'à chaque fois que les producteurs voient l'intérêt de l'intensification et des

investissements d'amélioration du milieu (reboisement...), ils souhaitent être considérés comme propriétaires définitifs.

C. CONCLUSION

Les différents sujets abordés montrent que les organisations rurales, en particulier de producteurs agricoles, sont nécessairement amenées à prendre des initiatives pour apporter des solutions à leurs problèmes, en l'absence de solution de la part de l'Etat longtemps sollicité : organisation de la production, de la fourniture de semences, de la diffusion du progrès, de l'écoulement des produits, du crédit, gestion des ressources en bois de feu, règlement local des problèmes fonciers.

L'Etat, en revanche, est sollicité pour mettre en place les lois générales et les politiques permettant à ces initiatives locales d'être efficaces : régularisation des marchés, facilités d'exportation, sécurité alimentaire, disponibilité du crédit, etc...

En ce sens, les options sur les évolutions des systèmes de production agricole touchent aussi bien à l'organisation des collectivités locales qu'aux responsabilités générales de l'Etat permettant à ces collectivités de s'organiser.

II.2. - SYNTHESES THEMATIQUES

II.2.1. - Thème un : Participation des populations rurales

A. INTRODUCTION

Du 23 au 24 mai 1989, les Groupes de travail 1 et 2 ont eu à débattre respectivement des sous-thèmes suivants : le groupe 1 : typologie des organisations rurales ; leurs structures et modes de gestion, leur fonctionnement, leurs relations entre elles, leurs problèmes, leurs relations avec l'Etat et les sources d'aide ; le groupe 2 : l'autonomie des organisations rurales, leur auto-encadrement et auto-développement.

La présente synthèse constitue donc le résultat des deux discussions sur la participation des populations rurales, thème n° 1 de la Rencontre Régionale de Ségou.

Les discussions ont réuni les trois familles : représentants des organisations rurales, des donateurs et des Etats.

B. TYPLOGIE DES ORGANISATIONS RURALES

D'une manière générale, les organisations rurales ont été relancées en grande majorité pendant les grandes sécheresses de 1972-1984 qui ont frappé la région sahélienne. Elles ont eu comme objectifs de résoudre les besoins immédiats des populations (construction de puits, de micro-barrages, de banques de céréales, d'approvisionnement en produits de première nécessité, commercialisation des céréales).

Avec les bénéfices dégagés par la commercialisation de leurs produits, elles se sont dotées d'équipements sociaux tels que école, maison de santé, pharmacie villageoise, etc... La création des organisations rurales a permis de renforcer la solidarité au niveau du village avec pour résultat l'organisation de travaux collectifs pour sauvegarder l'environnement, augmenter la production vivrière et freiner l'exode rural.

La création de certaines organisations rurales s'est faite à l'initiative des populations elles-mêmes, des Etats et des ONG.

Pour mieux gérer leurs activités, les associations rurales se sont dotées de structures de prise de décision et de gestion telles que : les assemblées générales, les comités de gestion, les conseils d'administration, les bureaux exécutifs, conseils des commissaires aux comptes ou comités de surveillance. Les ressources proviennent principalement : de cotisations, de la vente des produits collectifs ou individuels, des ONG internationales ou locales, de l'Etat, d'ambassades ou d'agences de coopération bilatérale et multilatérale, des prêts ou de dons.

Les ressources sont gérées collectivement (comités de gestion), et chaque activité a sa comptabilité. Les associations cherchent en permanence la rigueur dans l'utilisation des ressources, car elles sont soucieuses de promouvoir un

développement durable et rentable pour l'ensemble de leurs membres et du village. Elles mettent un point d'honneur à rembourser les prêts contractés, elles créent des caisses d'épargne et de crédit.

Les associations sont également sensibles au renforcement de leurs connaissances, aussi organisent-elles des visites entre associations, entre paysans, afin de s'informer sur les activités entreprises par les uns et les autres. Ces échanges ont également pour objectif d'établir des liens commerciaux entre villages pour limiter l'intervention des intermédiaires.

Les associations veulent compter d'abord sur leurs propres forces et entreprennent des activités leur permettant de promouvoir l'autogestion et l'autofinancement par la mobilisation des ressources locales et des surplus générés par leurs activités et, ensuite, ont recours aux ressources extérieures.

Cette volonté d'autonomie d'action et de décision s'organise déjà au Sahel par la création d'unions et fédérations d'associations paysannes disposées à défendre leurs droits au développement.

Les organisations rurales sont conscientes de la situation que vivent les pays sahéliens. Elles veulent que les Etats et les bailleurs leur créent les conditions favorables à un auto-développement durable au bénéfice de toute la collectivité. Les associations rurales souhaitent avoir une plus grande maîtrise interne de leur devenir.

"LE TRAVAIL QUE NOUS FAISONS, C'EST POUR L'ETAT ET L'ETAT C'EST AUSSI NOUS."

Dans la recherche de l'amélioration des conditions de vie du monde rural, les femmes, qu'elles soient membres ou non des organisations, mènent aux côtés des hommes des activités socio-économiques pour la survie et le développement de la famille, du village et du terroir.

Le rôle et la place des femmes dans la construction d'une société civile sahélienne capable de prendre en main son propre développement sont reconnus par les Etats et la communauté internationale.

L'action commune des hommes et des femmes pour un développement durable au Sahel doit être soutenue.

C. CONDITIONS DE LA PARTICIPATION

En matière d'autonomie, les expériences vécues dans chaque pays ont mis en exergue la nécessité :

- a) L'organisation efficace d'un monde rural conscient de son rôle dans le développement du village et du terroir.

- b) Constituer une force lui permettant d'être associé aux prises de décisions.
- c) Initier des actions et des projets de développement prenant en compte tous les membres de la communauté.
- d) Etre capable de promouvoir un auto-encadrement et une auto-gestion des actions et des projets par la formation, la recherche d'expertises, etc...
- e) Etablir des relations contractuelles avec l'Etat, les ONG, d'autres organisations villageoises, et les donateurs, afin de bénéficier de l'appui continu des uns et des autres.

En matière d'auto-encadrement, les discussions ont permis de dégager les points convergents qui suivent :

- L'auto-encadrement suppose la formation, l'information et la sensibilisation du monde rural.
- L'encadrement doit être lié aux types d'actions initiées par les organisations ainsi que la méthode d'approche.
- L'établissement d'une personnalité juridique des entités villageoises pour la gestion du terroir.
- La responsabilisation des trois familles (organisations rurales, Etat et donateurs) pour une harmonisation des actions au niveau du terroir.

Etant donné la multiplicité des lois régissant le territoire national en général et la terre en particulier, il est nécessaire d'informer, et de former, les populations rurales afin qu'elles participent davantage à la gestion du terroir.

L'initiative de l'auto-encadrement reste la responsabilité des paysans et de leurs organisations.

En ce qui concerne l'auto-développement, il dépend principalement de l'organisation du monde rural, de sa capacité d'entreprendre des actions de développement et de mobiliser les ressources locales et extérieures pour les soutenir.

Les débats et les discussions autour du thème "participation" ont fait ressortir les points de vue suivants :

C.1. Des organisations rurales :

- Elles voudraient que les bailleurs de fonds, tout en reconnaissant le rôle central de l'Etat dans le développement, mettent directement à leur disposition les fonds et les moyens nécessaires à leurs actions.
- Elles aspirent à une plus grande autonomie d'organisation et de gestion de leurs actions et voudraient voir l'Etat exercer moins de pression et leur faire confiance.

- L'Etat ne respecte pas toujours les engagements qu'il a passés avec les organisations rurales.
- L'Etat est réticent en ce qui concerne l'autonomie financière et la prise de décision au niveau des groupements.
- Les organisations rurales reprochent aux donateurs leurs méthodes d'action disparates et l'inadaptation fréquente des projets à leurs besoins.

C.2. Des Etats :

- Etant responsable du développement, l'Etat désire contrôler les actions des organisations rurales et des ONG tant locales, qu'internationales qui les appuient.
- Les représentants des Etats soulignent d'une part, qu'ils ne sont pas suffisamment informés de l'existence des organisations rurales et des interventions des ONG ; d'autre part, ils se plaignent que les règles et les lois ne soient pas correctement suivies par celles-ci.
- Ils s'inquiètent du foisonnement des ONG dans le Sahel.
- Ils reprochent aux donateurs le manque de coordination et d'harmonisation dans leurs approches, méthodes et financements.
- Ils ont fait ressortir le manque de moyens pour l'application correcte de la décentralisation.

C.3. Des donateurs :

- Les représentants des donateurs souhaitent avoir le droit d'aller travailler directement au niveau des paysans.
- Ils soulignent la pesanteur administrative, tant à leur niveau qu'au niveau des Etats.
- Ils souhaitent que les Etats augmentent le pouvoir des acteurs locaux en matière :
 - . de la propriété des ressources des acteurs locaux,
 - . de la gestion rationnelle de ces ressources,
 - . du règlement des conflits les concernant,
 et leur permettent de se doter de moyens financiers pour ce faire.

De ces constatations, tout le monde reconnaît le rôle central de l'Etat dans le développement du terroir. En conséquence, ce dernier doit :

- Partager le pouvoir avec les organisations rurales dans le cadre d'une gestion efficace du terroir.
- Etablir des règles de partenariat aussi claires que possible entre les trois familles du développement (organisations rurales, donateurs, Etat).

Face à la multiplicité des intervenants et à la diversité des méthodes d'approche du développement, une concertation à tous les niveaux doit s'instaurer.

Les débats ont également permis de dégager des constats dont les plus saillants sont :

- L'absence et, souvent, l'inadéquation de statuts et de textes juridiques régissant les organisations du monde rural, ce qui rend souvent difficiles leur fonctionnement et leur évolution dans le temps ;
- Les lenteurs dans les procédures d'agrément des organisations, la difficulté d'accès aux facteurs de développement, notamment la terre, les intrants, le crédit, l'équipement, l'assistance technique ;
- La faiblesse de l'encadrement, faute de moyens, d'effectifs, de méthode et de formation ;
- La faiblesse de l'organisation du monde rural ;
- Le foisonnement des ONG dans le Sahel ;
- La faible participation de la femme au développement du terroir, du fait de contraintes sociales, économiques et culturelles ;
- La protection sanitaire insuffisante du monde rural, notamment de la mère et de l'enfant, spécialement dans les zones de cultures irriguées.

A partir de ces constats, les participants ont formulé les propositions d'orientation qui suivent :

C.4 En direction du monde paysan :

- Prendre conscience de la nécessité de l'organisation du monde paysan pour constituer une force.
- Prendre aussi conscience de la nécessaire participation de la femme au développement du monde rural.
- Travailler à la mise en place de structures organisationnelles adéquates.

- Concrétiser leur esprit d'initiative et de volonté dans les actions visant à la satisfaction des besoins fondamentaux du terroir.
- Mobiliser les ressources potentielles (matérielles, humaines) en vue de tendre vers l'autonomie de gestion, condition d'un développement durable au Sahel.
- Favoriser et soutenir l'effort de la femme pour le développement.

C.5. En direction de l'Etat :

- Créer les conditions optimales pour favoriser la participation du paysan à un développement durable au Sahel.

Pour ce faire :

- a) Prendre des mesures administratives, juridiques et financières pour faciliter l'organisation des paysans, leur formation, leur information et leur accès à la terre et aux facteurs de production (crédit, intrants, équipements, etc...) ;
- b) Définir les règles de participation au développement entre les différents partenaires (Etat, paysans, donateurs) ;
- c) Assurer une santé à l'ensemble du monde rural, spécialement la mère, l'enfant, et les populations des périmètres irrigués ;
- d) Permettre au monde rural de prendre en main ses responsabilités ;
- e) Valoriser les efforts du monde paysan par l'organisation des marchés.

C.6. En direction des donateurs :

- Soutenir les efforts des Etats sahéliens et les initiatives des paysans en vue du développement du terroir.

Pour ce faire :

- a) réviser et adapter leurs procédures d'intervention ;
- b) se coordonner entre eux, et également entre eux et l'Etat ;
- c) favoriser et soutenir l'effort de la femme pour le développement.

II.2.2. - Thème deux : Conservation de l'Environnement et de son Potentiel Productif

A. INTRODUCTION

Cette rencontre nous a réunis, autour d'un thème : la gestion des terroirs.

Mais, sommes-nous tous d'accord sur ce qu'on entend par "gestion des terroirs" ?

Le but des réflexions des deux groupes de ce thème (groupe trois et quatre) n'était pas d'établir une définition, mais la question reste ouverte pour le débat final.

Pour en revenir plus précisément à notre thème, on peut se demander pourquoi une telle importance est désormais donnée à la gestion des ressources naturelles ?

Il semble que la dégradation de ces ressources, dont le poids est encore accentué par l'évolution démographique et les récentes crises climatiques, ait maintenant atteint un tel stade que les mesures de conservation et l'amélioration de la gestion deviennent impératives.

Nous allons, dans un premier temps, retracer les principaux points de cette évolution récente, avant de proposer quelques éléments sur la notion de terroir et d'examiner les actions qui peuvent être tentées.

B. EVOLUTION

B.1. Une évolution inquiétante

Depuis les indépendances, et avec une accélération marquée ces dernières années, les pays sahéliens ont connu une évolution de la démographie et de la situation économique encore accentuée par les mauvaises conditions climatiques de ces dernières années (sécheresses de 1973 et 1984).

Face à cela, aussi bien les techniques de production et les cadres législatifs que les modalités de l'aide internationale ne semblent plus adaptés et de nombreux aspects inquiétants de cette évolution apparaissent.

Malgré les graves sécheresses au cours des deux dernières décennies, les agriculteurs poursuivent l'expansion de leurs champs vers le nord. A cette latitude de faible pluviométrie, ils se trouvent en forte concurrence avec les pastoraux. Leur défrichage et leur désherbage de ces nouveaux champs dans cette zone fragile sont à l'origine de nouveaux foyers de désertification qui risquent, par exemple, de provoquer la mise en mouvement de dunes. Ces risques d'ensablement s'ajoutent à l'extension des champs cultivés pour limiter l'étendue des pâturages disponibles. Néanmoins, même si la valeur économique de l'élevage dans cette zone dépasse celle des cultures, c'est

l'agriculteur qui est le plus souvent protégé par les autorités, en cas de conflit.

Les investissements de certains urbains dans l'élevage, suite aux sécheresses récentes, sont aussi la cause de perturbations dans l'environnement. Par manque d'alternatives pour l'investissement, beaucoup d'urbains deviennent de nouveaux propriétaires de troupeaux dont ils n'assurent pas directement la garde. Comme ils préfèrent avoir ces troupeaux proches des villes, la conséquence en est que les alentours de ces villes deviennent surpâturés.

Avec l'ajustement structurel, la production des cultures de rente est très encouragée, même si l'expansion des surfaces consacrées à ces cultures va à l'encontre de la préservation des ressources naturelles. Les techniques (culture attelée), les intrants (insecticides, herbicides) utilisés pour promouvoir cette expansion des cultures de rente risquent également de rendre le sol, la végétation et les eaux moins productifs.

Certains aménagements riverains, comme les périmètres irrigués, ont introduit un nouvel élément dans les pratiques d'usufruit des ressources locales : les terrains nouvellement irrigués doivent souvent être partagés avec les propriétaires nouveaux dans la zone. De plus, les anciens pâturages riverains, base de plusieurs systèmes de production pastoraux, disparaissent et l'accès à l'abreuvement des animaux est bloqué par ces périmètres.

Face à cela, il n'y a pas eu de réajustement des textes législatifs contrôlant l'utilisation des ressources naturelles dont la majorité de la population tire sa subsistance. Le comportement de ces utilisateurs doit lui aussi évoluer.

B.2. Des éléments positifs

Plusieurs communautés rurales se sont davantage organisées (brigades de contrôle des feux de brousse, par exemple) pour mettre de l'ordre dans l'utilisation de leur terroir. Certaines étaient encadrées par l'appui extérieur, d'autres se sont organisées spontanément. Dans les deux cas, ces communautés sont très motivées pour faire face à l'évolution négative de leur environnement.

Les Etats ont également changé certaines de leurs politiques d'aménagement du territoire national (par exemple, avec leurs plans de lutte contre la désertification).

Ces nouvelles politiques encouragent les actions d'organisation des communautés rurales. (Malheureusement, elles ne sont pas facilement mises en application. Il reste des contradictions entre ces nouvelles politiques et les anciens textes législatifs, qui n'ont pas changé aussi rapidement).

L'élevage sédentaire devient de plus en plus une option valable à condition que :

- l'unité pastorale puisse contrôler l'accès des non-membres à son terroir ;
- la transhumance demeure une option :
 - . vers le sud, en cas de sécheresse ;
 - . vers le nord, en cas de bonne pluviométrie.

C. QU'EST-CE QU'UN TERROIR ?

C.1. Difficultés d'élaboration d'une définition

Après de larges débats, portant tant sur les limites que sur les composantes du "terroir villageois", quelques définitions sont proposées :

"Espace d'activité d'une communauté"

"Ensemble des ressources naturelles (eau, sol, terre, végétation, faune) qu'une communauté rurale (agriculteurs, agro-pasteurs, éleveurs, etc...) exploite et éventuellement gère, pour son bien-être".

"Une entité identifiable par ses frontières, ses éléments physiques naturels (climat, roche, sol, végétation, eau, etc...) et anthropiques (hommes, cheptel, techniques...), dont les interactions traduisent la valorisation de ses ressources".

Dans tous les cas, il s'agit d'un système en interaction face auquel une approche globale est nécessaire.

C.2. Limites du terroir

Les contours des terroirs n'ont pas partout la même précision ; celle-ci dépend du type d'activité et diffère suivant que l'on se trouve dans une zone purement pastorale ou forestière ou, au contraire, dans une zone agricole saturée, avec tous les intermédiaires possibles.

Cela rend problématique une définition unique et, surtout, dans l'état actuel, un découpage des terroirs en un "damier" reconnu de tous. L'interpénétration des terroirs de communautés différentes est variée, surtout en zones agro-pastorales et pastorales.

D'autre part, les terroirs sahéliens ne peuvent pas toujours être qualifiés de villageois, l'habitat regroupé n'étant pas une règle.

L'échelle d'intervention est variable : limites administratives ? Coutumières (territoire d'une communauté traditionnelle) ? Correspondant à une organisation rurale ? Ou entité physique (ex. bassin versant) ?

C.3. Composantes physiques

Il s'agit des ressources naturelles.

- Eau : pour les besoins des hommes, l'irrigation, l'abreuvement du bétail.
- Terres : champs de culture, parcours pastoraux, etc...

Notons que les poussées d'urbanisation (extension des zones d'habitation, création de nouveaux villages...) influent sur l'exploitation des terres.

- Végétation : pâturages, ressources ligneuses.
- Faune sauvage : elle représente au travers de la chasse et de la pêche une source de protéines non négligeable dans l'alimentation des ruraux.

Les dégradations reprochées à certains gros animaux restent limitées dans l'espace (d'autant plus que ceux-ci sont pratiquement en voie de disparition). A ce sujet, il ne faut pas négliger le potentiel touristique qu'ils peuvent représenter.

C.4 Composantes humaines et leurs interactions

Il s'agit de ruraux, hommes et femmes, répartis en fonction de leurs activités : éleveurs, agriculteurs, agro-pasteurs, sans oublier qu'ils sont aussi chasseurs ou pêcheurs et regroupés en communautés rurales.

Les interactions entre activités se manifestent à plusieurs niveaux : dans une communauté, entre communautés et entre les communautés villageoises et l'Etat.

C.4.1. Relations intra-communautaires

a) Agriculteurs

Sédentaires, ils se sont organisés en structures villageoises dynamiques oeuvrant pour la satisfaction des besoins de la communauté en s'inspirant de valeurs traditionnelles (réalisation d'infrastructures économiques, socio-éducatives et culturelles).

Bien que les agriculteurs disposent de sérieux atouts pour un climat d'entente entre eux, il subsiste quelques éléments négatifs dans leurs relations. Ce sont :

- les difficultés de fixation des limites des champs entre agriculteurs ;
- les problèmes liés aux prêts de terres, leur durée et leur restitution entre agriculteurs.

b) Éleveurs

Les relations intra-communautaires entre éleveurs sont dominées par les aspects positifs suivants :

- une solidarité des membres en cas de calamités naturelles (prélèvement d'animaux au profit d'éleveurs démunis) ;
- participation à la réalisation et à la gestion des points d'eau et des ouvrages d'exhaure ;
- maintien d'un climat serein pour l'utilisation des eaux de surface et souterraines, des pâturages et des parcours.

Les aspects négatifs sont :

- les abords des points d'eau publics sont surexploités avec une forte concurrence sur les maigres pâturages occasionnant des disputes ;
- l'appropriation traditionnelle des points d'eau par certaines communautés empêchant l'accès aux autres est source de conflits.

c) Agriculteurs-éleveurs

Vivant généralement sur les mêmes terroirs ou des terroirs proches, éleveurs et agriculteurs ont un destin commun. Aspects positifs de leurs relations :

- Éleveurs et agriculteurs peuvent s'entendre sur des apports physiques (investissement humain) ou financiers (cotisations) pour la réalisation de points d'eau au profit de toute la communauté.
- L'établissement de contrats de fumure liant agriculteurs et éleveurs permet aux champs d'avoir la fumure organique et aux animaux de bénéficier des résidus de récolte, soit gratuitement, soit par des dons symboliques de céréales ou de lait. Toute tentative de séparer l'agriculteur de l'éleveur est un frein à l'augmentation de la production agricole ; les facteurs de production importés (engrais minéraux) ont vite atteint leurs limites.
- Une longue cohésion sociale des communautés mixtes éleveurs/agriculteurs évite les comportements néfastes à l'environnement. Aussi, les services techniques et ceux chargés de la sauvegarde de l'environnement devraient davantage s'appuyer sur les organisations rurales pour la création des brigades anti-feux et la surveillance du terroir.

Malgré les avantages de l'intégration agriculture/élevage, nous sommes témoins d'incompréhensions fort regrettables : les dégâts des animaux en zone agricole et l'établissement de

cultures en zones pastorales détériorent dans certains cas les relations entre agriculteurs et éleveurs.

d) Autres activités

Les pêcheurs

Vivant les pieds dans l'eau, ils sont concernés par la gestion du plan d'eau quand les aménagements portent préjudice à leur existence ou les polluent.

Aussi, serait-il indiqué d'adopter des codes de bonne conduite pour la sauvegarde de ce milieu, seule source de vie des pêcheurs.

Les chasseurs

D'importance relative, la chasse procure néanmoins des revenus importants pour certaines communautés et des taxes pour l'Etat. La pratique d'une agriculture extensive et d'un élevage nomadisant réduit les terrains de chasse.

La pratique des feux de brousse est préjudiciable à la chasse et à la promotion des espèces, de même qu'à l'élevage.

La gestion du terroir devrait s'en préoccuper également.

Les exploitants de bois et les charbonniers

La satisfaction des besoins énergétiques se fait essentiellement par prélèvements, souvent excessifs, de bois sur les formations végétales naturelles.

L'impact de ces exploitants sur la modification des terroirs villageois est important.

Les artisans

Ils sont à la base de l'adaptation évolutive du matériel aratoire aux caractéristiques sociales et agroclimatiques des terroirs.

C.4.2. Relations inter-communautaires

Une grande similitude avec les relations intracommunautaires est observée mais plus accentuée car les liens de solidarité sont moins étroits et seule l'intervention de l'administration permet de résoudre les conflits.

Les relations inter-communautaires d'éleveurs sont liées à la gestion des points d'eau et des pâturages, etc..., relations qui sont bonnes si ces ressources sont suffisantes, ou conflictuelles si elles font défaut.

Les relations inter-communautaires entre agriculteurs et éleveurs sont positives en année de bonne pluviométrie, mais

peuvent déboucher sur des drames fort regrettables en cas de conflits liés à la transhumance :

- soit du fait de la rareté des ressources ;
- soit du non-respect par les "étrangers" des règles d'exploitation en vigueur dans le village.

Les difficultés dans les relations entre agriculteurs et éleveurs ne sont pas allégées par le rôle de l'Etat dont les moyens limités semblent privilégier les agriculteurs, peut-être plus accessibles que les éleveurs dont on ne connaît pas les liens et les réactions sociologiques. De même, les bailleurs de fonds, ayant des critères assez contraignants de rentabilité, ont tendance à privilégier certains types d'agriculteurs.

C.4.3. Relations entre communautés villageoises et Etat

Les organisations rurales sont conscientes que leur développement est lié aux relations avec l'Etat qui reste malgré tout le garant de l'ordre social à l'intérieur des limites territoriales et un arbitre dans les conflits entre communautés rurales.

Le soutien aux organisations rurales est une volonté plus ou moins manifeste de l'Etat de reconnaître ces organisations comme partenaires incontournables du développement. Les autorités gouvernementales des Etats membres du CILSS affirment que le développement des Etats est avant tout l'affaire des associations de producteurs.

S'il est reconnu que le rôle de l'Etat dans la promotion des organisations rurales est indéniable, il n'en demeure pas moins que des insuffisances subsistent :

- Les informations sur l'importance des organisations rurales ne sont pas disponibles.
- Les textes législatifs sur la promotion des organisations rurales sont inadaptés aux changements survenus sur les terroirs avec les dernières sécheresses et aux actions d'amélioration des conditions de vie (soins de santé primaires, éducation, etc...).
- Les organisations rurales et leurs représentants sont le reflet de la communauté sahélienne où l'analphabétisme reste dominant. Un programme de formation au bénéfice de tous s'avère indispensable.
- Les prix des produits sont fixés sans rapport avec les coûts de production mais plutôt en fonction des consommateurs urbains que des producteurs.
- La mauvaise répartition des services techniques crée des disparités de développement.

- Une amélioration des rapports entre les agents de l'environnement (qui ne devraient pas se limiter à un rôle de gendarmes et de percepteurs d'amendes) et les producteurs les inciterait à coopérer pour lutter contre les feux de brousse, les coupes abusives de bois, etc...

D. TECHNIQUES DE CONSERVATION ET D'AMELIORATION DES POTENTIALITES DES TERROIRS

La réflexion menée à ce sujet a eu pour but de rechercher les conditions favorables à la mise en oeuvre généralisée de ces techniques.

Parti du postulat que les techniques étaient connues et qu'il suffisait de lever les contraintes à leur diffusion, le groupe s'est rendu compte que :

- a) d'une part, certaines techniques traditionnelles étaient méconnues et mal étudiées ;
- b) d'autre part, il existe des problèmes de dégradation sans réponse technique appropriée.

D.1. Présentation des techniques connues

Différentes techniques ont été passées en revue en les regroupant en techniques mécaniques, de conservation des eaux et du sol et techniques biologiques. Par ailleurs, le problème de la fixation des dunes et celui de la reconstitution de la fertilité des sols ont été examinés en détail.

D.1.1. Techniques mécaniques de CES

Demi-lunes, diguettes = banquettes sur courbes de niveau, éventuellement recouvertes de pierres, cordons pierreux, digues filtrantes, zay (trous).

En général, ces techniques sont assez simples et maîtrisables par les populations. Leur but est de ralentir le ruissellement, favoriser l'infiltration et concentrer l'eau.

L'adoption par les populations est variable selon les techniques. Les demi-lunes et les diguettes en terre n'ont été réalisées que dans le cadre de projets et ne sont pas entretenues après projet par les populations.

Par contre, les cordons pierreux se diffusent largement au Burkina Faso, (même dans des champs individuels). Les zay (trous) sont pratiqués traditionnellement au Yatenga et au Mali (régions de Djenné et Mopti). Les digues filtrantes semblent bien adoptées par les populations, mais il faut un appui en moyens de transport du fait des volumes de pierres nécessaires.

Question : pourquoi ces différences ?

Les cordons de pierre ne concentrent pas l'eau de ruissellement et laissent passer l'eau. Les diguettes en terre concentrent l'eau en leur amont, ce qui défavorise les cultures et les paysans en aval (mauvaise adaptation technique).

D.1.2. Techniques biologiques

Les techniques :

- reboisement : plantation ou régénération naturelle,
- bandes enherbées ou arbustives (Andropogon ou Vetiver),
- mise en défens, jachères arborées :
 - . problèmes de non-adaptation des espèces (arbres) au milieu : manque d'eau en particulier ;
 - . problèmes fonciers/investissement à long terme ;
 - . échec des plantations en régie ;
 - . mais bonne diffusion des mini-pépinières (Niger, Mali) et des reboisements individuels ;
 - . préférence des villageois pour les fruitiers et les essences forestières qui permettaient une spéculation (nééré ou arbre à Soumbala, feuilles de baobab et de maringa ...).

D.1.3. Fixation des dunes

Différents cas se présentent suivant :

- i) le degré d'ensablement,
- ii) le type d'ouvrage menacé :
 - . zone de production (périmètre agricole, palmeraie...) ;
 - . agglomération ou infrastructure communautaire (point d'eau, etc...) ;
 - . ouvrage collectif ou étatique (routes, etc...).

D.1.4. Techniques intermédiaires

Les techniques utilisées sont tout aussi différentes que spécifiques aux cas précédemment cités :

- Mise en défens et régénération naturelle pour les écosystèmes peu perturbés.
- Fixation biologique directe dans le cas de systèmes dunaires en début de dégradation (plantations, régénération assistée, semi-directe).

- Stabilisation mécanique préalable lorsque les mouvements dunaires sont déjà à un stade avancé (clayonnage, contre-dunes, dunes artificielles, etc...). Dans ce cas, les matériaux utilisés sont soit végétaux (tiges de mil, branchages, etc...), soit fabriqués (fibro-ciment, fibres de verre, filets plastiques).

Les travaux de fixation des dunes requièrent généralement des moyens relativement importants mais l'expérience montre que lorsqu'elles sont motivées, les populations peuvent prendre en charge plusieurs types de travaux tels que : les semis directs, les plantations, les mises en défens et la mise en place des clayonnages.

Les actions dépassent généralement les moyens des communautés rurales dès lors que la mobilisation d'engins de terrassement ou de moyens de transport de matériaux devient nécessaire.

D.1.5. Reconstitution de la fertilité

Les techniques évoquées sont : jachères, arbres dans les zones de culture (*Acacia albida*), paillage, fumure organique (fumier, compost) mieux utilisés par l'association agriculture-élevage, plantes améliorantes (légumineuses, ou *Acacia albida*).

Pour la fertilisation :

- Problèmes différents selon qu'il s'agit de cultures sèches avec faible pluviométrie ou de cultures irriguées (la fertilisation chimique peut être envisagée sur les grands aménagements hydro-agricoles).
- Fumiers, compost : les quantités sont-elles suffisantes pour fertiliser tous les champs d'un village ?
- Engrais chimiques : chers et non adaptés aux cultures sèches en conditions climatiques aléatoires (non rentables économiquement).

Conclusion : en matière de fertilisation, on ne peut pas dire qu'il existe une ou des techniques qu'il suffirait de diffuser.

Ce tour d'horizon des techniques nous a permis de constater le rôle essentiel des ONG dans leur mise au point et leur diffusion.

D.2. Mise en oeuvre des techniques

La mise en oeuvre de ces techniques dépend fortement de la mobilisation de la population et nécessite des moyens financiers, techniques et humains, un choix organisationnel et institutionnel.

D.2.1. Participation de la population

Un facteur clé qui dépend de beaucoup de conditions. Une check-list en dix points :

- a) Préférence des populations pour le court terme :
 - elle leur est imposée par leur situation économique précaire ;
 - les populations sont d'autant plus motivées qu'elles ont le "dos au mur" ;
 - la préférence va aux techniques qui permettent une augmentation du rendement ou une production supplémentaire (arbres fruitiers) ;
 - le problème de la rémunération (ou dédommagement) des travaux se pose ; (opinions différentes à ce sujet).
- b) Volume et complexité des travaux : maîtrisables ou non par les villageois (fonction de la force de travail disponible).
- c) Différents types de travaux, différents degrés et modalités de participation :
 - individuelle,
 - intérêt collectif villageois,
 - intérêt national ou long terme.
- d) La participation des populations, pour être promue, a besoin d'être perçue par tous les acteurs nationaux comme une priorité. Les mass media, par l'écho qu'ils en donnent, doivent être mobilisés à cette fin. Par ailleurs la participation des populations exige une information consciente sur leurs activités en direction de l'ensemble de la communauté nationale. Ce double flux d'information assure la prise en compte des intérêts et des préoccupations des populations d'une part ; d'autre part, elle permet aux populations de connaître les mesures qui les concernent et garanti ainsi leur participation à la prise de décision.

La participation doit être volontaire, les activités et les fonds doivent être gérés par les communautés rurales ; pour cela, ces dernières doivent être associées à la conception des actions et pouvoir contrôler le travail des services techniques.
- e) Le rôle des administrations et des services techniques doit être redéfini, mais reste important : appui technique, formation aux techniques de gestion.
- f) Mettre des moyens logistiques à la disposition des populations (choix : camions ou brouettes/ charrettes) ; aspect charges récurrentes et continuité des actions.

- g) Importance de la sensibilisation et de l'organisation : rôle de catalyseur de l'encadrement : rapproché (basé dans le village), ouvert (discussion non dirigée), et adapté (ne pas oublier les femmes).
- h) Concurrence avec d'autres activités : travail salarié (en ville), commerce, activités sociales et politiques.
- i) Question de la mise à disposition des communautés villageoises de fonds décentralisés.
- j) Nota bene : les actions ne s'adressent pas toujours à des groupes organisés, mais peuvent être menées de manière individuelle.

D.2.2. Les moyens nécessaires

Les moyens nécessaires sont de trois ordres : financiers, techniques et humains.

a) Moyens financiers

- fonds apportés par les bailleurs de fonds et leur circuit avant d'arriver aux villages ;
- question de la gestion du budget du développement par les communautés rurales ;
- problème du crédit :
 - . accès de tous au crédit (y compris les femmes),
 - . nécessité d'une formation des villageois en matière de crédit.

b) Moyens techniques

- Les matériaux :
 - . importés ou disponibles localement (filets plastiques ou tiges de mil)
 - . coût économique par concurrence avec la vente (tiges de mil)
 - . disponibilité locale du matériel (cailloux plus ou moins éloignés).
- Outils et moyens de transport :
 - . choix "lourd"/"léger" (ex : camion/brouette), un seul matériel important mais cher ou de nombreux petits matériels (1 camion = 1000 brouettes),
 - . don ou crédit ?
 - . une option : subventionner le matériel et favoriser la création d'une caisse villageoise pour l'entretien et le renouvellement du matériel,
 - . les moyens techniques doivent être adaptés aux conditions locales d'utilisation.

c) Moyens humains

- Organisation villageoise : idéale quand elle pré-existe, mais ce n'est pas toujours le cas. Il faut la susciter sans que le seul motif de regroupement soit d'utiliser les fonds. La motivation individuelle peut aussi être utilisée.
- Main-d'oeuvre disponible au village : problème de l'émigration. Ne pas oublier les femmes et la charge de travail supplémentaire que cela leur impose.
- Formation : des villageois et des techniciens chargés de l'encadrement.
- Appui des services techniques, à la demande des villageois.

E. NECESSITE D'UNE APPROCHE GLOBALEE.1. Qu'est-ce que l'approche globale ?

L'approche globale est une démarche concertée entre l'Etat et les communautés rurales dans le choix des actions multisectorielles à mener sur un terroir pour que les évolutions économiques et sociales s'inscrivent dans un contexte global qui tienne compte de tous les facteurs agissant et s'influençant mutuellement autant au niveau local, national qu'international, la conservation et la protection de l'équilibre écologique restant la préoccupation constante des différents intervenants. Certains membres du groupe de travail pensent, cependant, que cette notion "d'approche globale" reste essentiellement conceptuelle.

Elle apparaît, dans tous les cas être caractérisée par :

- La concertation : c'est une démarche d'écoute de tous les partenaires. Il est important que la conception et l'élaboration même des projets se déplacent petit à petit vers les utilisateurs des terroirs, du moins que ceux-ci y participent de plus en plus activement. Certains ont parlé d'une véritable recherche paysanne qui se développe dans bien des cas.
- L'organisation : les différents éléments de la communauté ont besoin de s'organiser pour devenir les partenaires des intervenants extérieurs aux terroirs : communauté des terroirs voisins, Etat, bailleurs de fonds.
- La protection et la défense de leur terroir qui supposent tout naturellement que le problème de la propriété effective (problèmes fonciers) soit résolu, de sorte que la communauté concernée puisse effectivement réglementer l'utilisation de son terroir.
- La gestion et l'exploitation des ressources naturelles du terroir. Dans la mesure où les échecs des projets sont

presque toujours dus aux insuffisances organisationnelles à la base plutôt qu'à des insuffisances techniques, il s'agira de promouvoir les organisations de base ; ces organisations pourront alors, pour les aspects techniques qui dépassent leur niveau, faire appel aux services techniques et de recherche compétents.

- L'intégration : l'approche globale doit prendre en compte la nécessaire complémentarité des actions à entreprendre dans le terroir dans un souci de sauvegarde de son équilibre ; la spécialisation des zones en fonction de leurs potentialités et la hiérarchisation de l'utilisation des zones spécialisées sont également à intégrer.

La formation, notamment des cadres moyens de l'administration et des populations, est une composante déterminante de l'approche. La formation et l'alphabétisation des populations rurales contribuent largement au lent changement des mentalités.

Les ressources financières : il est nécessaire de soutenir, expérimenter, tester divers systèmes d'épargne et de crédit ruraux et pastoraux qui offrent des garanties suffisantes aux communautés rurales pour qu'elles modifient leurs modes d'exploitation en vue d'une utilisation moins prédatrice des ressources naturelles.

La recherche appliquée :

- Le savoir-faire paysan devrait être confirmé par des recherches scientifiques et techniques, lesquelles devraient également partir des problèmes posés par les communautés rurales en matière d'aménagement et de gestion des terroirs.
- La souplesse des principes d'intervention des partenaires extérieurs au terroir (Etat et bailleurs de fonds) est un élément important d'intégration des choix paysans dans la construction des formes d'appui. Les priorités définies par la collectivité devraient être mieux prises en compte, de même que le rythme d'exécution des actions de développement du terroir.
- Les Etats doivent mettre tout en oeuvre pour créer des organisations rurales et reconnaître les organisations nées d'initiatives locales pour les appuyer, afin d'accroître leurs capacités à concevoir, gérer et développer leurs projets.

E.2. Les points clés

E.2.1. Les femmes

L'encadrement ne s'adresse encore trop souvent qu'aux hommes, alors que les femmes jouent un rôle clé dans la CES et qu'elles représentent 70 %, ou plus, de la force de travail. A Noogo, Yatenga, les femmes aménagent les champs familiaux avec des

cordons pierreux dans l'espoir que leurs maris décideront de ne plus partir en exode. Traditionnellement, les femmes se voient allouer de petites parcelles par leurs maris. Il s'agit souvent de terres marginales qui produisent de moins en moins. Ainsi, les revenus agricoles des femmes vont en diminuant.

Problème d'accès des femmes à la terre et au crédit : pour les femmes, l'accès à la terre est essentiel. Il n'y a pas de nouvelles activités génératrices de revenus. L'attribution des terres à des groupements féminins se fait de plus en plus, mais n'est qu'un palliatif (200 femmes : 1 ou 2 hectares). Sans accès à la terre, les femmes exploiteront davantage la brousse (bois de feu, karité, etc...). La tendance actuelle sur le plateau central burkinabé est que les vieux allouent des terres de bonne qualité aux femmes, car ils ont peur de les voir quitter le village à leur tour. D'où la nécessité pour les femmes d'avoir accès à la terre et à la formation.

Allègement des tâches quotidiennes : identifier et mettre en oeuvre des technologies nouvelles capables d'alléger les tâches des femmes (moulins, moyens d'exhaure, bicyclettes, bois plus proches des villages).

Promouvoir des activités génératrices de revenus pour les femmes : embouche ovine, petit commerce, transformation des produits agricoles.

De façon globale le problème des évolutions démographiques se pose à tous les Etats sahéliens qui amorcent différemment la mise en oeuvre d'actions précises :

- les relations des politiques de population avec les capacités de l'environnement ;
- l'impact des migrations internes et externes portant sur les capacités d'absorption des zones d'accueil.

E.2.2. Organisation du monde rural

Où en sont les organisations paysannes ? Souvent il n'y en a pas, ou elles sont créées à cause de la proximité de l'argent. Ceci pose un problème d'interlocuteur aux bailleurs de fonds pour assurer la pérennité des appuis aux actions.

La création des organisations locales est un travail de longue haleine posant un problème aux financeurs qui attendent des résultats tangibles à court terme. Un résultat spectaculaire n'est pas envisageable avant cinq ou dix ans. La création d'institutions locales est une précondition pour l'aménagement des terroirs villageois.

Les organisations paysannes, une fois constituées, demandent à :

- participer à la conception des programmes d'action ;
- contrôler l'exécution ;
- gérer directement les fonds (provenant de l'aide internationale ou de cotisations).

Les Etats doivent mettre tout en oeuvre pour créer des organisations paysannes et les rendre capables de gérer leurs projets. Sont-ils prêts à accorder aux communautés rurales l'autonomie nécessaire à la gestion de leur budget de développement ?

Bien souvent, le multi-financement sur le terrain pose des problèmes : "trop d'argent et trop peu de bonnes idées".

E.2.3. Le problème de la décentralisation

Constat général : nécessité de redéfinir le rôle de l'Etat. Les organisations paysannes en se renforçant réclament l'autonomie de gestion : gestion des fonds et réglementation de l'utilisation de leur terroir. Ceci ne signifie pas supprimer l'Etat. L'Etat et surtout les services techniques décentralisés assurent la pérennité des actions dans la phase après projet.

Le rôle de l'Etat :

- au niveau national : avoir une idée globale de l'aménagement du territoire dans lequel inscrire les projets ;
- au niveau local : services techniques pour appui et formation.

Question : les financeurs sont-ils prêts à accorder directement des fonds aux communautés rurales ? La réponse dépend de la volonté des Etats, sauf en ce qui concerne la coopération décentralisée (jumelages) et les ONG.

E.2.4. Le problème foncier

- L'absence de titre foncier écrit est ressentie comme un problème majeur. Les unités pastorales de l'ODEM (Mali) ont des règles qui régissent l'accès aux pâturages, mais elles n'ont pas de droits exclusifs et aucune défense contre les troupeaux qui viennent s'imposer sur leur terroir.
- Dans les zones agricoles, le problème foncier se pose dans les villages où une partie importante des cultivateurs sont sur des terres prêtées, ce qui rend impossible leur aménagement.
- La situation foncière est souvent mal connue.
- Dans les pays sahéliens, la terre appartient souvent à l'Etat. Cela n'empêche pas qu'un droit coutumier continue à s'exercer, respecté par la population.
- En matière foncière, la recherche de progrès législatifs et institutionnels doit être guidée par la volonté de garantir à ceux qui exploitent, aménagent et améliorent leurs terres agro-sylvo-pastorales, le plein bénéfice du fruit de leur travail.

E.2.5. Problème de la coordination

Dans certaines régions, plusieurs projets de CES interviennent, chacun avec ses propres modalités d'exécution, entraînant une confusion au niveau des populations et un gaspillage des fonds. Pour éviter ces situations l'initiative est-elle aux bailleurs de fonds ou aux Etats ?

Il est souhaitable de réaliser un minimum d'harmonisation des modalités d'exécution entre bailleurs de fonds, et/ou d'inscrire les actions dans un cadre déterminé par l'Etat :

- a) Répartir les bailleurs de fonds sur le territoire national (chacun son coin) en fonction de plans régionaux d'aménagement élaborés par les Etats.
- b) Dans le cadre des projets intégrés, les bailleurs de fonds prennent chacun un secteur spécifique.
- c) Adopter leurs procédures et leurs approches aux situations locales qui caractérisent l'approche aménagement du terroir.
- d) Contribuer aussi à la mise en place et à l'exécution des politiques nationales d'aménagement du territoire et de gestion des terroirs.

II.2.3. - Thème trois : Transformation des systèmes agraires dans une approche globale

La crise des systèmes de production agricole et de l'approvisionnement en bois de feu a été au centre des travaux. Cette crise résulte d'une longue évolution historique que l'on peut analyser du point de vue économique et du point de vue écologique.

On peut, en effet, l'analyser comme la succession de trois phases historiques :

- une phase ancienne (avant la colonisation européenne) où les systèmes de production étaient caractérisés par l'autosubsistance ;
- une phase d'implantation de l'économie de marché et des cultures d'exportation pendant laquelle certains systèmes de production ont évolué vers une logique de surplus ;
- une phase marquée par les sécheresses faisant basculer certains systèmes de production dans une logique de survie, tandis que d'autres restent caractérisés par la subsistance, et que d'autres enfin bénéficient encore de surplus.

Pendant cette dernière phase, les effets des sécheresses et de la pression démographique ont été très forts et ont précipité la crise écologique : les terroirs sont rapidement saturés, les terres sont de plus en plus cultivées ce qui réduit les durées de jachère et diminue la fertilité sans la reconstituer, le déboisement s'accroît, les pâturages ne se régénèrent plus au même rythme, etc...

Au plan économique, cela se traduit par des revenus agricoles faibles et quelquefois une pénurie alimentaire. Ces problèmes sont généraux, mais ils s'expriment de manières différentes selon les régions et selon les terroirs. Ils peuvent entraîner des difficultés sociales comme, par exemple, la compétition pour la terre entre familles, ou au sein des familles où les femmes et les jeunes voient se réduire les surfaces qui leur sont attribuées.

Pour faire face à ces problèmes, les organisations rurales sont amenées à prendre des initiatives dans de nombreux domaines, souvent après avoir constaté que l'Etat ne pouvait pas tout faire, faute de moyens.

Les différentes organisations rurales présentes ont fait connaître leurs expériences et précisé ce qui leur semblait être de leur ressort, et ce qu'elles attendaient de l'Etat.

Il faut signaler, à ce stade, l'intérêt manifesté par toutes les organisations de procéder à des échanges d'idées qui font avancer chacun sur le chemin des solutions.

Ainsi, dans le domaine des solutions techniques pour l'agriculture, l'élevage, les besoins de chauffage, la conservation des eaux du sol, la défense et restauration des sols, et la gestion des ressources naturelles, tous ont constaté que les techniques existent et qu'il est nécessaire d'échanger les avis sur les expériences menées (succès et défailances). Certaines organisations demandent à la recherche de les aider à résoudre des problèmes concrets.

Dans le domaine du crédit, les organisations rurales pensent que les organisations mutuelles locales sont nécessaires, mais que les services bancaires publics doivent améliorer leur fonctionnement : clarté des contrats de prêt et disponibilité du crédit en temps voulu ; sinon la confiance ne serait pas assurée.

Dans le domaine de l'écoulement des productions, les organisations rurales constatent la difficulté pour l'Etat d'organiser les marchés céréaliers, et de garantir des prix pour les produits d'exportation. Elles souhaitent des aides : meilleure connaissance des marchés, en particulier d'exportation, meilleure régularisation des prix, aides à la transformation et la conservation des produits. Mais constatant que, in fine, les producteurs se retrouvent toujours devant les commerçants et que ceux-ci "font les prix", elles concluent que les producteurs doivent s'organiser pour modifier peu à peu les rapports de force, sachant que "chacun a besoin de l'autre" pour vivre.

Dans le domaine du bois de feu et du reboisement, les organisations rurales pensent qu'une maîtrise locale des coupes est nécessaire pour éviter un déboisement massif. Les services forestiers n'ont, en effet, pas les moyens de contrôler partout l'utilisation des forêts. De plus, une clarification de la propriété des espaces boisés et des responsabilités de l'Etat, des collectivités publiques locales, des organisations villageoises et des détenteurs privés serait souvent nécessaire. Par ailleurs, dans les villages, l'agroforesterie est de plus en plus comprise et pratiquée.

Dans le domaine foncier enfin, la superposition du droit moderne et du droit traditionnel aboutit à des difficultés. Certains utilisent le droit traditionnel pour obtenir des terres dans les villages, et parfois le droit moderne pour se fixer définitivement (lorsque la loi permet après quelques années de devenir détenteur définitif).

Pour éviter les conflits, ou mieux les arbitrer, certaines organisations demandent de retourner, dans des cas précis, au droit traditionnel ; d'autres demandent une meilleure information sur les droits et une participation des organisations de producteurs à l'application de la loi.

Par ailleurs, le marché de la terre se développe et il faudra, si l'Etat veut protéger les petits producteurs, qu'il mette des "garde-fous" pour éviter "que les gros mangent les petits".

Enfin, on constate que les propositions faites sont de nature à mieux apporter des réponses aux problèmes locaux à partir des capacités locales, tout en demandant à l'Etat de mettre en place les politiques générales (politique agricole, régulation économique, lois) permettant aux solutions locales d'être efficaces.

II.3. SYNTHÈSE FINALE : LES ORIENTATIONS DE SEGOU

DE LA STRATÉGIE DE NOUAKCHOTT A LA CONCERTATION REGIONALE DE SEGOU

Depuis vingt ans, le Sahel subit une sécheresse persistante et une dégradation écologique qui, conjuguées à la crise économique et à la croissance démographique, ont durement éprouvé les populations et handicapé les efforts de développement des pays sahéliens.

Face à cette situation, et à l'initiative du CILSS et du Club du Sahel, les responsables sahéliens se sont réunis à Nouakchott, en 1984 ; ils ont proposé une stratégie de lutte contre la désertification, adoptée par tous les Etats et soutenue par leurs partenaires de la communauté internationale.

Depuis, les Etats ont élaboré des plans nationaux de lutte contre la désertification et de développement économique et social et se sont engagés dans des actions de grande ampleur.

1. Il est apparu que les programmes et projets éprouvaient des difficultés à traduire en termes opérationnels les points clefs de la stratégie de Nouakchott tels que la participation des populations, l'approche terroir, l'approche globale.
2. Parallèlement, on constatait la multiplication d'actions positives de développement local par des organisations rurales de toute nature et dans toutes les situations agro-écologiques ; cependant, ces actions ne se sont pas généralisées dans un processus de développement durable.
3. De même, les partenaires de développement exprimaient leurs préoccupations devant la faible efficacité de leurs aides en terme de contribution à un développement durable du Sahel.
4. Dans ces conditions, les méfaits de la désertification ont continué à s'élargir, contribuant à aggraver encore les difficultés socio-économiques des populations, de leurs organisations et des Etats.

Conscients de cette situation, le CILSS et le Club du Sahel ont pris l'initiative d'organiser à SEGOU, une RENCONTRE DE CONCERTATION entre les trois acteurs de développement du Sahel que sont les populations représentées par leurs organisations rurales, les Etats et leurs partenaires de la communauté internationale (aides publiques et ONG).

Première de son genre, la Rencontre de Ségou avait pour objectif central de donner un contenu opérationnel à la participation des populations, à la gestion de terroirs et à l'approche globale, afin que le Sahel puisse s'engager pleinement dans la voie du développement durable.

La concertation de Ségou a été riche, franche, animée ; des expériences positives et diverses ont servi de support aux débats ; chacun a fait valoir son point de vue dans un esprit de respect mutuel. De leur rencontre à SEGOU, les organisations rurales, les Etats et leurs partenaires de développement ont dégagé des ORIENTATIONS qui leur paraissent essentielles à l'échelle du Sahel.

LES ORIENTATIONS

1. La réhabilitation écologique : reconstituer un capital dégradé

La pression foncière, l'inadaptation des systèmes et techniques de production qui n'ont pas évolué assez vite, et les différentes sécheresses ont conduit à une grave dégradation du milieu. Le capital initial ayant été ainsi en partie perdu, il convient de procéder à une réhabilitation.

Le coût de cette réhabilitation est très élevé. Parmi les techniques à utiliser, certaines sont immédiatement applicables par la population, d'autres complexes et coûteuses relèvent de l'intervention de l'Etat pour leur mise en oeuvre. La participation consciente et volontaire des populations concernées est une condition nécessaire au succès, mais elle n'est pas suffisante.

Des aides extérieures seront indispensables, car le seul travail volontaire a ses limites. D'abord, les producteurs lorsqu'ils sont confrontés à la survie de leur exploitation privilégient la recherche de revenus à court terme. Or, la réhabilitation représente des investissements dont les effets se sentiront seulement à moyen et long terme. Il convient donc de définir des incitations et des aides permettant aux producteurs de consentir les efforts nécessaires : appuis logistiques, fonds de soutien au revenu. A cet égard, les programmes d'ajustement structurel devront prendre en compte la dimension écologique.

Par ailleurs, cette réhabilitation doit être conçue non seulement pour préserver le milieu, mais surtout pour permettre d'améliorer la production et de créer des sources de revenus afin de faire face aux dépenses monétaires auxquelles sont confrontés les producteurs.

Les travaux à entreprendre nécessitent un appui technique des services administratifs spécialisés qui doivent disposer des moyens nécessaires à leur mission.

2. La gestion des terroirs : gérer avec les collectivités locales

La réhabilitation écologique se fait dans le cadre de la gestion des terroirs, c'est-à-dire d'une gestion ordonnée des ressources naturelles renouvelables. Cela suppose le recours à de nombreuses techniques. Certaines s'appliquent aux espaces pastoraux, d'autres aux terroirs sahéliens dégradés, d'autres encore aux différentes formes de terroirs plus arrosés et plus favorables à une intensification agricole.

Ces techniques ne sont pas connues de tous. Des efforts pour les faire connaître et favoriser les échanges sur les expériences sont nécessaires. Des opérations de recherche-développement doivent répondre aux problèmes posés par les principaux intéressés.

Mais, disposer de techniques satisfaisantes n'est pas suffisant. Il faut aussi que les ruraux s'organisent de manière efficace. Il existe des formes très variées d'organisations et d'institutions rurales en fonction des problèmes posés, comme par exemple : la gestion des forêts, d'un bassin versant ou d'un espace pastoral. L'essentiel est que ces organisations soient autonomes dans leur fonctionnement, leur encadrement et leur gestion, ce qui implique, entre autres, une reconnaissance juridique de leur existence.

3. Décentralisation : accroître l'efficacité

Les Etats accompagneront ce mouvement de prise de responsabilité par les collectivités locales si celles-ci montrent qu'elles peuvent réellement prendre en main leur développement. Cette transition suppose que les administrations facilitent la sensibilisation des collectivités et leur confient la gestion d'une partie des activités de service public.

L'Etat devra prendre de nouvelles mesures institutionnelles afin de garantir et d'arbitrer le développement local. Cela implique en effet la définition et la mise en oeuvre de politiques globales d'aménagement du territoire afin d'assurer l'équilibre des investissements, et de politiques favorisant les revenus des ruraux et l'émergence d'une société civile.

Les partenaires de la communauté internationale, dans leur recherche d'un rapprochement avec des organisations rurales pour améliorer l'efficacité de leur aide, pourraient de la même manière confier à leurs agences locales une partie de leurs procédures et pouvoirs de décision.

En définitive, il convient d'établir des règles de partenariat aussi claires que possible entre les trois "familles" : organisations rurales, Etats et bailleurs de fonds.

4. Le foncier : sécuriser les investissements dans les terroirs

La diversité des problèmes fonciers qui se posent localement, et qui sont devenus aigus avec la pression sur l'utilisation des terres, implique la capacité d'articuler de manière souple le droit moderne (trop mal connu) et le droit traditionnel. Une solution est de consulter les organisations de producteurs pour résoudre les litiges.

Parmi les problèmes fonciers, le développement d'un marché de la terre dans certaines zones aménagées recèle des dangers. Les producteurs les plus pauvres et marginalisés contraints de vendre des parcelles sont, en effet, conduits à surexploiter la

terre et participer ainsi à la dégradation écologique. Les paysans ayant perdu leurs terres grossissent le nombre des chômeurs urbains. Il sera sans doute nécessaire de trouver les règles adéquates pour éviter ces problèmes.

A court terme, le problème essentiel est celui de l'insécurité des investissements fonciers : tout investissement d'amélioration de la terre par des producteurs est impossible si ceux-ci ne sont pas certains de bénéficier des fruits de leur travail. Des solutions de droit doivent être trouvées.

5. Crédit et épargne locaux : accroître l'investissement local

Le succès du crédit et de l'épargne repose sur le développement d'organisations locales volontaires viables, de type mutuel, associatif ou coopératif, dont les membres sont liés par un contrat de confiance.

Il est nécessaire de soutenir des expériences de différents systèmes d'épargne et de crédit s'adaptant aux situations locales.

Cependant, la liaison avec le système bancaire pose des problèmes qu'il faut résoudre :

- concernant les prêts aux producteurs, un allongement des durées d'amortissement est nécessaire, afin de tenir compte de l'incertitude des revenus due aux aléas climatiques ;
- de même, les garanties demandées doivent s'adapter de manière souple à la situation des producteurs selon les régions ;
- les contrats de prêt doivent être clairs et fermes, afin que les emprunteurs sachent quels sont leurs engagements.

Plus globalement, l'insécurité sur les prix et les marchés gêne les producteurs pour s'engager dans des emprunts. Les Etats devraient donc réfléchir sur des politiques permettant de limiter les trop grandes fluctuations dans les prix des principaux produits, assister les organisations de producteurs en matière de connaissance des marchés et promouvoir la transformation, la conservation et la commercialisation des produits. Il en est de même pour les aides alimentaires qui doivent s'inscrire dans ces politiques.

6. Les femmes : valoriser leur participation

Le rôle traditionnel de la femme rurale a été accru par les phénomènes de désertification et d'émigration. Les femmes sont donc amenées à assumer des responsabilités nouvelles. En particulier, elles prennent une part essentielle dans la réhabilitation écologique et la gestion des terroirs.

Pourtant, leur statut dans la société n'est pas encore à la hauteur des responsabilités qu'elles assument. Les évolutions en

cours les conduisent à demander des parcelles suffisantes pour faire face à leurs besoins monétaires, à accéder aux équipements agricoles et donc au crédit, à participer aux décisions qui concernent la vie de la communauté.

Par ailleurs, il est nécessaire de consentir des efforts de formation dans les domaines qui les intéressent, car souvent la vulgarisation ne s'adresse pas à elles. En outre, il conviendrait de proposer des aides permettant d'alléger leurs tâches quotidiennes et favorisant la diversification des productions et activités susceptibles de créer des revenus nouveaux.

7. Information-Formation : échanger des expériences

Les expériences locales sont d'une grande richesse. Les succès, comme les défaillances, comportent des enseignements précieux que les ruraux veulent connaître et apprécier directement.

Les échanges, s'ils sont organisés et favorisés, permettent de faire avancer plus vite les idées et de les diffuser. A cet effet, une véritable politique de communication doit être mise en place : elle confèrera aux problèmes ruraux la place prioritaire qu'ils méritent et prendra en considération les préoccupations majeures du monde rural. Elle mobilisera les mass médias et les moyens alternatifs d'information et s'appuiera sur des visites et des échanges d'expériences entre pays sahéliens.

Outre les techniques agricoles et de réhabilitation du milieu, un accent devrait être mis sur les formes d'organisation, de gestion et d'animation dont les collectivités locales ont besoin pour s'autogérer. Cela suppose aussi des échanges, mais surtout des formations appropriées.

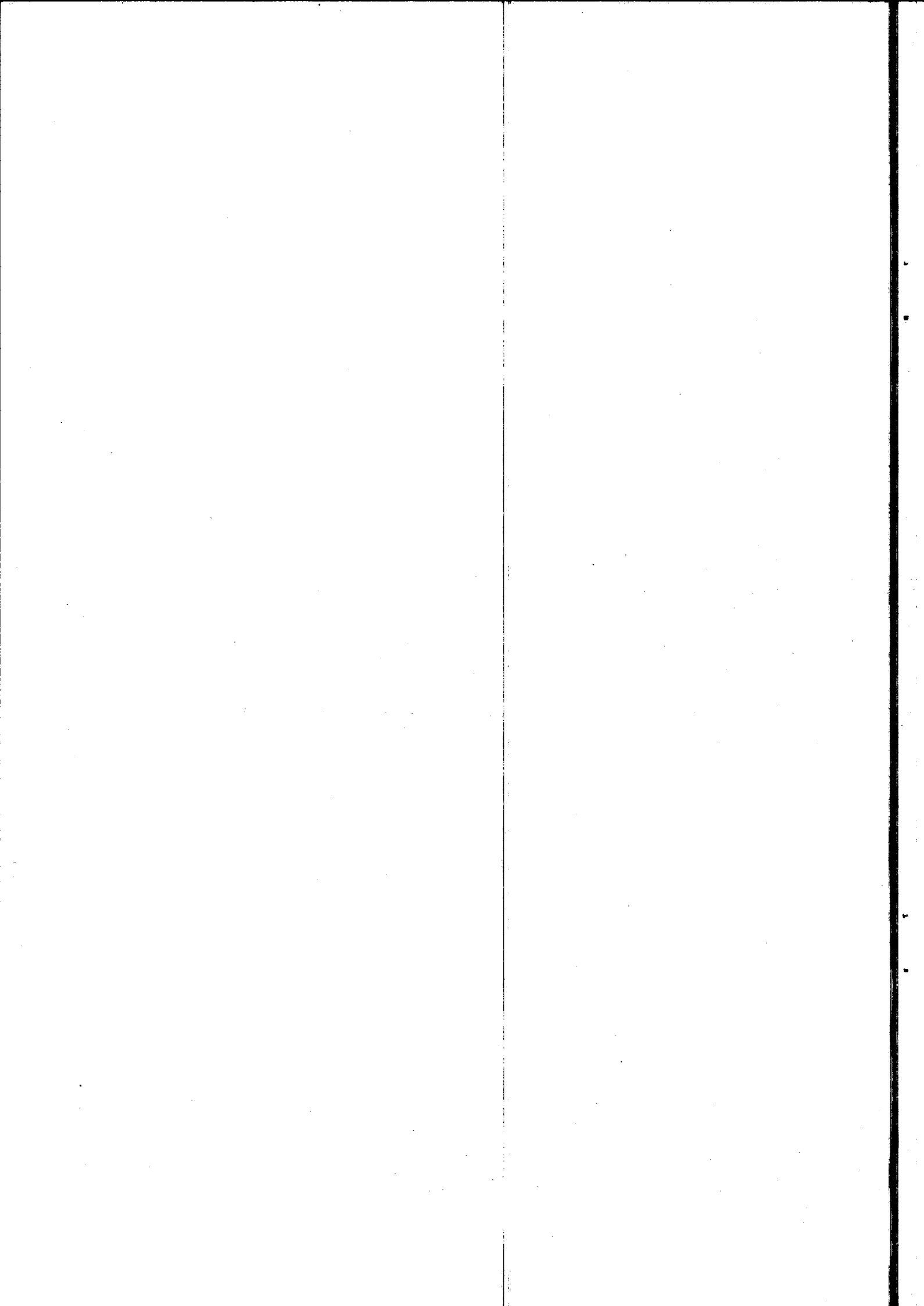
8. Population et développement : maîtriser son avenir

Tenant compte de l'environnement écologique, social et économique du Sahel, la question des politiques de population devant sous-tendre le développement durable mérite d'être examinée à la lumière du Programme d'Action de N'Djaména.

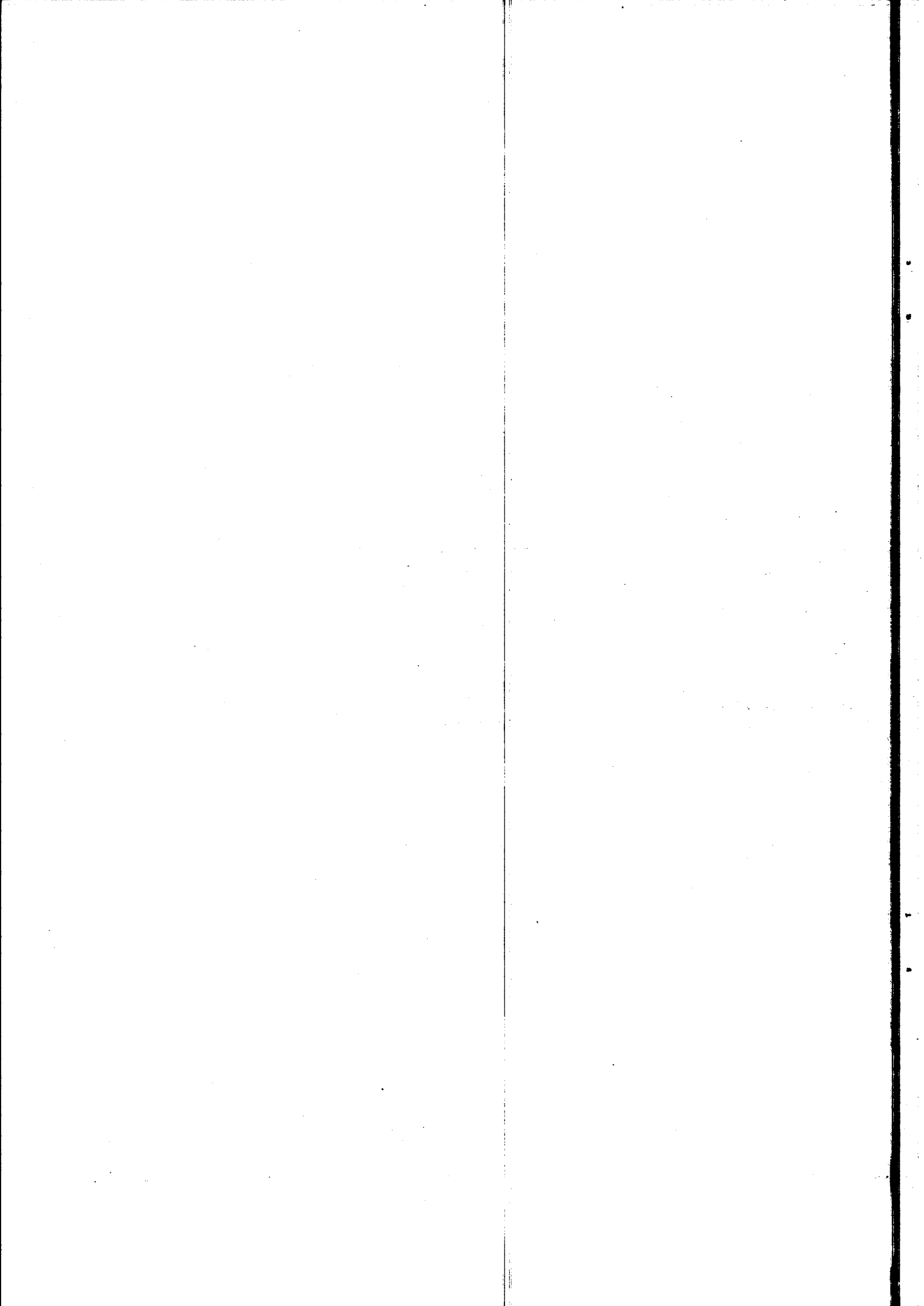
Il se révèle primordial d'associer les populations à la définition et à la mise en oeuvre de telles politiques.

LA RENCONTRE REGIONALE DE SEGOU

- souhaite que les Etats sahéliens prennent en compte et mettent en oeuvre les orientations de Ségou ;
- appelle les organisations rurales, les Etats sahéliens et leurs partenaires de la communauté internationale à prolonger l'esprit de Ségou par des rencontres de concertation à trois pour engager des actions concrètes de développement durable dans tout le Sahel ;
- demande au CILSS et au Club du Sahel de travailler à la mise en oeuvre des "Orientations de Ségou" et de poursuivre les réflexions engagées.



CHAPITRE III - SYNTHESES DES DOCUMENTS DE TRAVAIL



III.1. SYNTHESE DES DOCUMENTS DE BASE

III.1.1. DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE AU SAHEL : LE ROLE DES ORGANISATIONS RURALES (8)

Pour sept pays du CILSS des documents ont été préparés par des consultants CILSS/Club sur le rôle des organisations rurales (voir annexe D).

Le document de synthèse qui a servi comme un des documents de base à la Rencontre de Ségou, a été élaboré par M. Soumana Traoré.

Les pages suivantes donnent pays par pays, les avis des représentants d'organisations rurales recueillis lors des réunions organisées dans le cadre de la préparation de la Rencontre de Ségou.

A. BURKINA FASO

Après avoir donné la situation de la zone d'investigation à travers les données générales (le plan quinquennal du développement populaire, le plan national de lutte contre la désertification), le rapport a abordé :

- la dynamique de l'organisation de la participation des populations rurales ;
- l'expérience des associations villageoises.

A.1. Dynamique de l'organisation et de la participation des associations villageoises

Elle s'évalue en référence à la politique de l'Etat dans le domaine. Le mouvement d'organisation remonte à l'ère coloniale avec la création des sociétés de prévoyance et des sociétés mutuelles de production rurale.

Avec l'échec des mutuelles et l'avènement de l'indépendance, l'Etat, par les deux sociétés d'assistance technique (SATEC et BDPA), favorise de 1962 à 1965 la création de coopératives de crédit chargées d'approvisionner les membres en intrants.

En 1966 furent créés les ORD, organismes étatiques à gestion autonome. Les ORD conçurent une association à but économique et social dénommée Groupement Villageois (GV). Ce mouvement s'amplifie à partir de 1974.

L'absence de textes juridiques fit que chaque ORD a tenté de concevoir son modèle. Les ORD ont privilégié la diffusion des thèmes techniques et l'approvisionnement des intrants.

Les motivations et les besoins socio-économiques des membres n'ont pas suffisamment préoccupé les responsables des ex-ORD.

D'autres formes d'organisations rurales firent leur apparition :

- groupements NAAM,
- Coopérative d'Épargne et de Crédits (COOPEC),
- Association Vive le Paysan (AVLP),
- Société Coopérative Agricole de Sya (SOCASY).

Les groupements villageois ont été créés :

- à l'initiative des ex-ORD,
- à l'initiative des paysans-mêmes,
- certains groupements villageois féminins ont été formés à l'initiative des groupements villageois hommes,
- d'autres groupements villageois sont nés après écoute de la radio rurale.

Dans la pratique :

- la majorité des groupements villageois a été identifiée et formée à l'initiative des ex-ORD ;
- chaque groupement villageois fonctionne de façon spécifique en raison des comportements et motivations socio-économiques des membres et en fonction de la personnalité des leaders ;
- l'exploitation d'un champ collectif est un élément déterminant ;
- l'appui financier des ONG et/ou du FEER/CRPA reste essentiel.

Les groupements NAAM sont issus d'organisations traditionnelles de travail communautaire des jeunes qui incluent des personnes du troisième âge.

Cette forme d'organisation sans distinction de statut social se constitue pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés ses membres dans un esprit de solidarité et d'entraide. A partir de 1976/77, avec la création des 6 S (Savoir Se Servir de la Saison Sèche au Sahel), les NAAM vont recevoir les moyens financiers, humains et matériels pour s'auto-développer.

D'autres formes d'association ont vu le jour :

- la coopérative d'épargne et de crédit a été créée grâce à l'ONG Association pour le Développement de la Région de Kaya

(ADRK). L'ADRK, fondée en 1972 a comme principal objectif, l'auto-promotion villageoise et le développement agricole grâce à la mise en place d'un crédit souple.

- L'Association Vive le Paysan (AVLP) a été créée en 1980 par onze jeunes de Saponé. En 1981, ils exploitent un champ collectif d'arachide dont la récolte est quasi-nulle. En 1982, ils font un maraîchage. La production de tomates qui semblait prometteuse a été ravagée par les animaux. Malgré les mauvaises récoltes, les onze jeunes ont tenu bon et fini par être récompensés : une aide en 1983 par l'OXFAM. En 1984 l'AVLP est sollicitée dans trois villages des environs et reconnue officiellement en Juin 1984. En Mars 1988, elle compte 1041 membres répartis dans 42 villages.
- Les activités de l'AVLP peuvent être regroupées en trois domaines :
 - . santé, éducation et formation,
 - . agriculture et environnement,
 - . promotion de la femme.
- La Société Coopérative Agricole de Sya (SOCASY) est créée en 1986 par 9 exploitants agricoles, sa principale activité est le maraîchage. Elle regroupe 100 membres avec un capital de 500.000 F CFA. La SOCASY est située dans la région de Bobo-Dioulasso avec des conditions pluviométriques assez favorables. La SOCASY a fait appel aux 6 S pour l'assister.

Les activités de lutte contre la désertification dans les zones considérées (Centre, Centre-Nord, Yatenga, Sahel) ont débuté en 1962 par une vaste construction de diguettes en terre à travers tout le Yatenga (180.000 ha réalisés) sans une information préalable des paysans, leurs contribution et participation.

En 1972, l'Etat conçoit et exécute des programmes de micro-réalisations de CES sur toute l'étendue du plateau central avec cette fois la participation des collectivités villageoises.

De 1976 à 1986, 49.000 hectares de sites anti-érosifs furent réalisés par l'ex-FDR/FEER en relation avec les ex-ORD. Des ONG ont également mis en oeuvre des projets de lutte contre la désertification.

A.2. Expériences des associations villageoises identifiées

a) Expériences du groupement villageois de Ranawa

Techniques des diguettes en pierre débutées en 1983 avec l'appui du projet agro-forestier financé par l'OXFAM avec la collaboration des agents du Ministère de l'Environnement et du Tourisme et du Centre Régional de Promotion Agro-pastorale (CRPA).

b) Expériences du groupement villageois de Séguédin

Traitement de ravins par la technique de digue filtrante.

c) Expériences du groupement villageois de Sabouna

Aménagement de terroirs villageois, système de restauration de terroirs par :

- la construction et la végétalisation de diguettes,
- la construction de digues filtrantes,
- la mise en défense du terroir, etc...

Dans les différentes expériences, le rapport explique les différentes méthodes techniques adoptées qui sont connues et pratiquées dans la zone.

Les paysans ont bénéficié de formation aux techniques de levée de courbe de niveau, de leur matérialisation, de la confection des diguettes et de traitement des ravins.

B. SENEGAL

Ce travail a été fait par le CIEPAC, une ONG installée au Sénégal, qui a réuni des représentants d'organisations rurales de différentes régions du Sénégal et des représentants de l'administration autour des thèmes ci-après :

B.1. La participation des populations rurales

Dans le cadre de la réunion ont été abordées :

- les actions menées à l'origine de l'association ;
- les intervenants (villageois, Etats, ONG).

Dans le rapport le CIEPAC a tenté de définir la participation des populations rurales à travers les motivations, l'évolution et les modalités de la participation, et d'évaluer son impact.

a) les motivations

Pour qu'une bonne participation des populations se fasse la réunion a souligné la nécessité :

- de la responsabilité du paysan comme partenaire à part entière et non comme exécutant ;
- de la capacité du paysan de négocier et d'avoir des initiatives et d'entreprendre.

b) l'évolution

Emergence d'une nouvelle "classe de paysans" issue de groupes sociaux très divers ; par le biais de l'association un plus grand nombre a accès à la terre.

- c) les modalités d'organisation de la participation dans la pratique.

Plusieurs types d'organisation peuvent être rencontrés :

- association villageoise
- comité d'action pour le développement
- fédération ou union d'associations
- comité de coordination départementale régionale.

La sensibilisation, l'information et la formation doivent être utilisées pour développer la responsabilité et la participation du paysan.

- d) l'impact de la participation

L'impact de la participation est évalué par les résultats que les différentes formes d'association donnent aux paysans notamment en évitant l'exode rural, en faisant "revivre" leur région en la revalorisant, en entraînant une plus grande cohésion sociale, et en améliorant le niveau de vie.

Les associations favorisent :

- la prise de conscience
- une meilleure organisation des paysans
- une plus grande confiance des donateurs et de l'Etat.

B.2. Conservation des eaux et sols

Les paysans ont fait le constat de la dégradation de l'environnement :

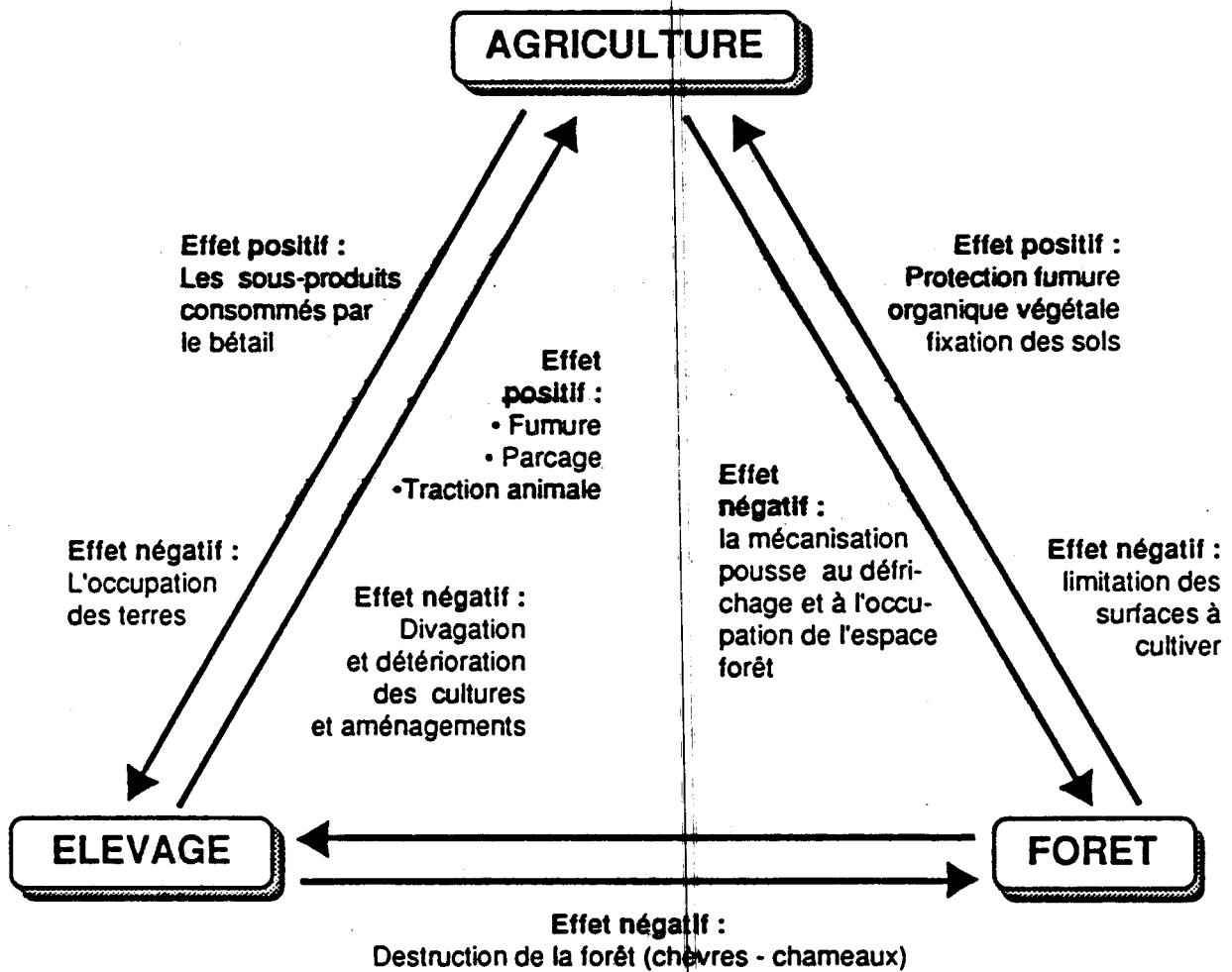
- les arbres sont morts ;
- les niveaux des fleuves ont baissé, ainsi que les nappes phréatiques et la pluviométrie ;
- des troupeaux de boeufs, moutons et chèvres ont été décimés ;
- les dunes de sable avancent.

Devant ces constats plusieurs actions ont été entreprises :

- actions de reboisement avec création de pépinières ;
- fixation de dunes ;
- pratique de feux précoces pour éviter les feux de brousse ;
- plantation de brise-vent ;
- construction de digues anti-sel et de micro-barrages pour freiner l'avancée des eaux salées et pratique du "lessivage" dans le fleuve ;
- forage de puits et construction de cuves de récupération d'eau de pluie.

B.3. Evolution des systèmes agraires

La réunion a abordé ce thème à travers la réalité du terroir : agriculture, élevage et la forêt (sylviculture) et a essayé d'analyser les rapports de ces différents éléments et leurs interactions. L'analyse a été faite de façon à faire comprendre aux participants les effets positifs et négatifs de rapports et interactions.



Les participants ont identifié les obstacles et goulots d'étranglement et proposé des solutions.

Les solutions qui sont posées et qui demeurent sont :

Comment s'organiser efficacement pour lutter contre les exploitations abusives d'origine interne et externe ?

Comment aider les ruraux à mieux maîtriser les changements pour une meilleure exploitation agricole ?

Comment favoriser la création d'industries artisanales locales afin d'établir de meilleures relations avec l'environnement économique ?

C. NIGER

Ce rapport est basé sur des réunions de travail avec les représentants d'organisations rurales au Niger.

Les réunions se sont tenues autour des 3 thèmes ci-après :

- 1 - la participation des populations rurales,
- 2 - la conservation des eaux, des sols et de l'environnement agro-pastoral,
- 3 - la réforme agraire.

C.1. La participation des populations rurales

a) La structure de la participation

Au Niger, la participation des populations rurales se fait à travers deux structures nationales qui sont :

- le Conseil National de Développement (CND)
- l'Union Nationale des Coopératives (UNC)

Le premier englobe le second.

Dix mille villages ont été organisés en coopérative en 1978/79 pour répondre au mot d'ordre des autorités. Les coopératives sont représentées :

- au niveau national par l'UNC ;
- au niveau départemental par l'Union régionale des coopératives (URC) ;
- au niveau des arrondissements par l'Union sous-régionale des coopératives (USRC) ;
- au niveau des cantons : l'Union locale des coopératives (ULC) ;
- au niveau des villages : Groupement mutuel villageois (GMV).

b) Organisation de la participation

La participation des populations se fait au sein des structures officielles (CND et UNC). Elles sont le cadre choisi par les autorités pour promouvoir le développement du pays.

Les ONG et les agents de coopération multi et bilatérales sont tenues de travailler avec les structures CND et UNC. Les populations ne participent généralement pas à l'élaboration et à la conception des projets qu'ils exécutent. La participation se fait sous forme d'investissement humain.

Les femmes participent au développement du pays au sein de l'association des femmes du Niger (AFN) de leur localité. Elles n'assistent pas aux réunions et n'interviennent pas dans les coopératives. Les femmes sont-elles plus motivées au vu du taux plus élevé de réussite de leurs projets en comparaison à ceux des hommes.

L'éleveur éloigné des centres de décisions n'est pas associé au développement national et est souvent mis devant le fait accompli.

c) Les résultats de la participation

On remarque que :

- seuls les coopératives et groupements mutuels villageois assistés par des projets financés par des ONG, ou par des agences de coopération sont actifs. Ces derniers bénéficient alors des intrants et encadrements nécessaires.
- les coopératives non assistées ont d'énormes difficultés pour fonctionner. Les paysans ne se sentent pas propriétaires des coopératives. Ils déplorent l'épisodicité des missions des services de l'Etat qui se traduisent rarement en actions concrètes.

Le message passe mal entre le "sommet" et la "base". Les participants soulèvent en outre les problèmes ci-après auxquels ils sont confrontés :

- problèmes de crédits à la commercialisation et à l'achat des intrants agricoles ;
- transformation et conservation des produits agricoles ;
- prix non-rémunérateurs.

d) Propositions de solutions

Les paysans demandent à travailler au côté de l'Etat pour le développement du Niger ; pour ce faire il est souhaitable :

- que les différents services techniques assurent une meilleure animation et sensibilisation en faveur des paysans tout en respectant l'environnement socio-culturel de ces derniers ;
- d'associer les paysans à l'élaboration et à la conception des projets ;
- de responsabiliser les paysans à toutes les actions de développement et de lutte contre la désertification ;
- que les bailleurs de fonds continuent à financer les projets du monde rural tout en adaptant leurs financements en fonction des spécificités du monde rural ;
- que les ONG renforcent leurs actions de formation, éducation, sensibilisation en matière de développement ou de lutte contre la désertification ;
- qu'une plus grande attention soit donnée aux femmes et aux éleveurs pour mieux les associer à toutes les actions de développement rural.

C.2. La conservation des eaux, des sols et de l'environnement agro-pastoral

Les mêmes manifestations de la désertification perçues au Sahel en général sont valables au Niger :

- disparition des forêts et des animaux sauvages et parfois réduction du cheptel (bovins, ovins) ;
- diminution de la pluviométrie ;
- manque d'eau et appauvrissement des sols ;
- exode rural.

Les actions suivantes ont été menées :

- luttés contre la sécheresse et ses effets ;
- actions de reboisement ;
- actions de conservation des eaux et des sols et de défense et restauration des sols (CES/DRS).

Toutes ces actions ne peuvent avoir de bons résultats que si les ruraux sont associés et pleinement responsabilisés.

C.3. La réforme agraire

Pour les ruraux la "terre appartient à celui qui l'exploite". La vision moderne veut que la terre appartienne à l'Etat. Dans le monde rural les chefs traditionnels et les grandes familles jouent un rôle important dans l'acquisition des terres qu'ils louent ou vendent. La terre s'obtient selon le droit coutumier par héritage.

Bien que le rôle des femmes dans l'exploitation agricole soit reconnu par les hommes, elles ont de grandes difficultés à acquérir la terre. Les femmes ont le droit d'hériter des terres appartenant à leur père ou mari.

Dans le cadre de la mise en valeur des terres par l'Etat, les projets initiés et exécutés par l'Etat sont généralement gérés par ses structures. L'Etat choisit le site du projet dont les paysans peuvent être bénéficiaires.

Dans tous les cas de figure, plusieurs problèmes sont constatés du fait de :

- l'augmentation du taux de croissance démographique ;
- la sécheresse et la désertification ;
- difficultés d'approvisionnement en intrants ;
- l'inorganisation du marché ;
- manque de formation et d'information.

D. Autres pays

D'autres travaux ont été faits par des consultants CILSS/CLUB au Mali, en Gambie, au Tchad, et au Cap-Vert qui avaient pour but :

- d'une part d'analyser les expériences des organisations paysannes ;
- d'autre part de choisir des représentants pour participer à la rencontre.

Nous nous sommes limités aux études de cas du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal pour servir de canevas aux discussions.

III.1.2. FEMMES ET DEVELOPPEMENT DURABLE AU SAHEL (9)

Cette étude fait suite à celle sur le rôle des femmes dans la lutte contre la désertification (voir III.2.6.) et s'est limitée à deux pays : le Burkina Faso et le Mali.

Les femmes (51% de la population) effectuent 60 à 80% des travaux agricoles : "productions agricoles, utilisation de l'environnement à travers les multiples activités de la cueillette, premiers pourvoyeurs de bois et d'eau en plus de leurs nombreuses charges de mères de famille et d'éducatrices ...". Les femmes ont un rôle primordial à jouer pour un développement durable au Sahel.

L'analyse dans les deux pays s'est faite sur la base :

Comment doit-on poser le problème de la croissance démographique ? Quelle politique démographique faudrait-il adopter dans les deux pays sahéliens en particulier et au Sahel en général ? Et dans cette optique, quelle place doit occuper la contraception ?

La maîtrise de la croissance démographique fut et demeure pour tous les pays du monde et pour le Sahel en particulier, un enjeu national et régional, une éducation-formation-information au service de l'amélioration du niveau de vie et du bien-être de la famille aussi bien citadine que rurale.

A terme la femme doit bénéficier de mesures effectives afin de vaincre l'ignorance et la maladie, et de toutes mesures d'accompagnement nécessaires à l'augmentation du niveau de vie et du pouvoir d'achat de la femme rurale.

Les auteurs posent trois axes de réflexion qui paraissent à leurs yeux fondamentaux pour promouvoir les femmes rurales dans la recherche d'un développement durable :

- reconnaître aux femmes leurs fonctions de productrices agrosylvo-pastorales à part entière et en conséquence leur donner le droit à l'accès à tous les facteurs de production (terre, travail, capital) ;
- répondre à la volonté croissante des femmes rurales à maîtriser leur fécondité afin de réduire la croissance démographique ;
- droit des femmes à l'organisation sous toutes ses formes.

Quelles sont les réponses qu'il faudrait donner à l'ensemble des interrogations soulevées par les auteurs sans tomber sur une marginalisation de la femme ? La femme est un élément dynamique de la société vivant dans un environnement politico-social aux réalités spécifiques dont il convient d'améliorer les conditions de vie à l'avantage de tout le Sahel.

III.1.3. APPROCHE DE LA POLITIQUE DES ETATS SAHELIENS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE ET DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (10)

Les auteurs de ce document de travail ont essayé de définir un cadre de discussion et d'étudier les principaux éléments qui permettent d'évaluer les politiques en faveur d'une plus grande responsabilisation et d'une meilleure organisation du monde rural dans le sillage du séminaire régional sur la désertification tenu

à Nouakchott en 1984 sous l'égide du CILSS et du Club du Sahel et qui avait abouti, à une importante révision de la stratégie.

La nouvelle stratégie se voulait globale. Elle s'insère dans un processus général de développement économique et social et favorise de nouveaux équilibres socio-écologiques. L'avènement de "l'après-Nouakchott" a coïncidé dans la plupart des Etats à celui des programmes de redressement économique et financier, favorisant l'adoption des politiques de développement rural mettant l'accent sur l'augmentation de la production agricole mais également sur des actions concomitantes pour une meilleure conservation et une meilleure utilisation des ressources naturelles (sol, eau, végétation).

Les politiques de développement rural et de lutte contre la sécheresse et la désertification gravitent principalement autour des quatre principaux axes suivants : développement rural, lutte contre la désertification, approche globale et participation des populations.

A. Les politiques de développement rural qui visent l'auto-suffisance alimentaire

Elles sont orientées vers :

a) La diversification des cultures, les prévisions dans le domaine sont loin d'être atteintes malgré un développement certain de l'horticulture et de l'arboriculture.

La tendance à favoriser les cultures de rente reste encore prononcée pour plusieurs pays. Néanmoins, beaucoup d'autres pays se tournent résolument vers la valorisation des productions vivrières et notamment céréalières dont les résultats ne sont pas suffisamment incitatifs pour mettre les populations rurales à l'abri des déficits vivriers.

L'irrégularité des pluies et les aléas climatiques font que la production céréalière évolue en dents de scie.

b) L'amélioration des systèmes de production pour améliorer la productivité des sols (lutte contre l'érosion, construction de diguettes anti-érosives, plantation de brise-vent, etc...) ; l'intensification et autres pratiques culturales.

c) Aménagement des terroirs : bien que n'étant pas encore l'objet de programmes bien structurés dans aucun pays sahélien, des tentatives prometteuses sous formes d'intéressantes expériences existent au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal.

L'approche adoptée au Burkina Faso et au Mali consiste à mettre en pratique des techniques simples du CES, de restauration de la végétation et d'amélioration de la productivité.

L'aménagement des terroirs est intimement lié à celui du territoire qui devrait être privilégié dans les politiques

- des bilans des politiques nationales au Burkina Faso et au Mali ;
- des bilans des politiques des principales agences d'aide multi et bilatérales.

Les acteurs ont défini des perspectives et/ou des interrogations susceptibles d'orienter la réflexion.

A. Politique nationale du Burkina Faso et du Mali

Dans la rétrospective faite à partir de l'avènement de l'indépendance à nos jours, il s'avère que la femme au Burkina Faso et au Mali soit dominée et exploitée. Il y a eu néanmoins une recherche d'amélioration de la condition des femmes en général et des femmes rurales en particulier.

A.1. Au plan juridique

Au Burkina Faso : le 2 Novembre 1988 a été adopté le code des personnes et de la famille qui tranche en faveur des femmes notamment en consacrant la monogamie comme forme de droit commun des mariages (avec tolérance pour l'option de polygamie). Le Burkina est doté d'un code de famille avancé.

Au Mali : dès 1962 un code du mariage et de la tutelle innove un nouvel esprit tranchant avec le passé et donnant à la femme : le libre consentement au mariage, le droit de demande de divorce et de la garde des enfants avec une pension alimentaire. Ce code ne résout cependant pas tous les problèmes car le mari reste le seul chef de famille reconnu et l'option de monogamie reste encore l'apanage du seul mari.

A.2. Code du travail

Le code du travail (1962) donne à tous les citoyens des deux pays respectifs, l'égalité des droits et devoirs en matière d'emploi. Néanmoins, il subsiste encore le monopole des hommes dans certains secteurs.

On a assisté au Burkina Faso à partir de 1984 à la généralisation du service national aux femmes. Il est également offert aux femmes la possibilité de travailler dans la police et dans la douane.

A.3. Au plan politique

Les femmes sont électeurs et éligibles au Burkina Faso et au Mali. Il existe une Union des Femmes du Burkina et une Union Nationale des Femmes du Mali. Chacune de ces Unions a élaboré :

- pour le Burkina Faso : un plan d'action national de la femme soumis aux débats qui doit être adopté par le Front Populaire ;
- pour le Mali : un programme triennal 1987/89.

Sur le plan politique, l'on peut dire que la femme est un partenaire réel et incontournable pour un développement socio-économique durable. La promotion de la femme reste un objectif.

Cette promotion doit être étendue aux femmes rurales et non aux seules femmes urbaines qui du reste sont très privilégiées.

Pour la promotion et l'épanouissement des femmes, il est souhaitable que :

- soient adoptées et appliquées des mesures législatives appropriées (code de la famille, du travail, réforme agraire, accès aux méthodes contraceptives et formation-information etc...) ;
- des mesures soient prises afin d'informer, former, sensibiliser et convaincre les hommes et les femmes du bien fondé des nouvelles politiques.

B. Les politiques des agences d'aide

Les politiques des principales agences d'aide en direction des femmes présentent beaucoup de convergence.

Les auteurs pensent notamment que les bailleurs de fonds ont tardé à mettre en oeuvre des stratégies cohérentes et adaptées, ce qui est préjudiciable à la promotion socio-économique des femmes et entraîne des incidences négatives sur la rentabilité des investissements et le taux de croissance économique.

On peut alors déplorer l'absence de concertation et de coordination entre les diverses agences d'aide. La difficulté de la mise en pratique des politiques générales (qui semblent être théoriquement bonnes et avancées) se situe dans l'application de politiques sectorielles conséquentes.

Comment favoriser dans le cadre de la gestion des ressources naturelles :

- l'accès individuel des femmes à l'exploitation des terres ;
- l'accès au crédit ;
- l'accès à l'alphabétisation ;
- l'accès à l'appui organisationnel et à l'assistance au développement ?

Comment doit-on poser le problème de champ personnel de la femme dans le contexte réel de celui de la réforme agraire et foncière au Sahel ?

La résolution de ce problème conditionne largement celui de l'accès de la femme à la vulgarisation agricole.

Les auteurs posent donc le problème de la femme comme personne active à prendre en compte dans l'équation de développement intégral et durable du Sahel au même titre que l'homme.

sahéliennes de développement rural et de lutte contre la désertification.

Les efforts fournis par les Etats restent encore en deçà de l'importance que requiert la question.

En dehors du Sénégal, aucun Etat ne possède encore son plan national d'aménagement du territoire. Il y a néanmoins des tentatives :

- Au Niger, l'aménagement du territoire est inscrit dans le plan quinquennal.
- Le Mali a entrepris un processus devant à terme aboutir à l'élaboration d'un tel plan à travers le Projet d'Inventaire de Ressources Terrestres (PIRT).
- Le Burkina, à travers le Programme Sahel Burkinabé.

d) Développement et intégration de l'élevage : la détérioration des systèmes pastoraux de production est une conséquence directe de la baisse de la productivité des pâturages (due aux sécheresses) et de leur exploitation. Dans les politiques de développement, le programme de développement de l'élevage ne ressort pas comme un axe privilégié. La croissance démographique et l'extension progressive de l'espace agricole amputent sur l'espace pastoral s'ajoutant à la contrainte majeure de la diminution de la capacité de charge.

e) Intégration des actions de conservation : il peut arriver de multiplier les programmes d'agro-foresterie (réseau de brise-vents, de haies vives, plantations en plein, régénération naturelle assistée). Des expériences intéressantes dans ce sens ont été tentées par le Programme Sahel Burkinabé (PSB) et le Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) de Keita au Niger et l'opération de développement intégré du Kaarta au Mali.

f) Politiques céréalières : bien que des efforts aient été fournis au Sahel pour consolider les économies céréalières, la production céréalière n'a pas encore connu de développement conséquent.

Ceci est dû pour une part, aux sécheresses localisées et à l'environnement économique et financier. Les structures d'application des politiques céréalières n'ont pas eu les performances escomptées, excellant plutôt dans la réception et la distribution de l'aide alimentaire qu'à une véritable gestion des mécanismes de ces politiques.

Les politiques ont mis d'avantage l'accent sur la constitution de stocks pour prévenir les déficits et stabiliser les marchés.

Les politiques doivent privilégier la sécurité alimentaire à tous les niveaux (régional, national, local, paysan ...) par la constitution de stocks mais aussi en privilégiant l'amélioration de l'information sur les situations et tendances. Elles doivent

également favoriser la bonne gestion des leviers et mécanismes du système de régulation des marchés intérieurs de céréales.

g) Développement des cultures irriguées : le développement des cultures irriguées se justifie par l'important potentiel en ressources hydrauliques qu'offrent les bassins versants des principaux cours d'eau existants au Sahel. Grâce à ce potentiel hydraulique, il est possible d'irriguer 4 millions d'hectares sur un potentiel irrigable de 12 millions d'hectares (estimation par la FAO).

Il se pose donc un problème de moyens et peut-être de volonté politique des Etats d'exploiter ce potentiel en commun car ici plus qu'ailleurs, les résultats sont subordonnés à la coordination internationale des efforts.

B. Politiques de lutte contre la désertification

Depuis le séminaire de Nouakchott, la lutte contre la désertification (LCD) est incorporée dans le processus global de développement. Ce qui devrait se traduire par la prise en compte effective de la lutte contre la désertification dans les programmes de développement rural, c'est-à-dire une véritable intégration des actions de LCD dans les systèmes de production. Ceci implique une meilleure allocation des ressources dans une option d'aménagement de territoires et de terroirs et la responsabilisation réelle des populations.

Avec l'appui du CILSS, les Etats ont entrepris d'élaborer leur plan national de lutte contre la désertification.

a) La gestion des ressources naturelles

L'aménagement du territoire définit, classifie et détermine les modes d'exploitation des différents écosystèmes d'un territoire et constitue de fait la base même d'une gestion rationnelle des ressources naturelles : en effet il faut connaître les caractéristiques et les aptitudes d'un écosystème pour y intervenir de façon rationnelle.

Des efforts ont été fournis pour maîtriser le déboisement ou pour restaurer les formations sylvo-pastorales et pour maîtriser les feux de brousse.

b) Conservation des ressources forestières

La conservation des ressources forestières se réalise à travers :

- un renforcement de la protection des formations naturelles non encore dégradées en associant une meilleure surveillance par les services compétents à un intéressement des populations riveraines ;
- aménagement des formations pour une exploitation rationnelle (production de bois de feu et de charbon) ;

- amélioration du rendement à la transformation et à la consommation des combustibles ligneux ;
- la substitution du combustible ligneux par d'autres sources à importer ;
- l'amélioration de la gestion des zones sylvo-pastorales par le respect des capacités de charges et des normes d'exploitation de la strate arborée ;
- la réforme des législations foncières et forestières de manière à inciter les populations à prendre part à des initiatives de conservation des ressources de leurs territoires.

c) Maîtrise des feux de brousse

Dans la lutte contre la désertification, la maîtrise des feux de brousse est un sujet de préoccupation majeure. Les tentatives de leur maîtrise restent dispersées et s'avèrent insuffisantes et inefficaces. Celles-ci doivent s'appuyer sur l'éducation, la mobilisation, l'encadrement et l'appui des populations.

d) Reboisement

La stratégie de développement forestier initialement adoptée par le CILSS met l'accent sur les plantations industrielles, péri-urbaines et villageoises pour satisfaire les besoins en ressources ligneuses et en bois de charpente et sur les plantations de brise-vent et d'arbres champêtres pour protéger et améliorer les systèmes de production. Ces objectifs initiaux du CILSS restent valables mais ont subi une évolution notable à la lumière des expériences accumulées.

e) Reboisement pour la production de combustibles

L'accent est mis actuellement sur les économies d'énergie et sur une meilleure gestion des formations naturelles. Le reboisement industriel n'est retenu que dans les zones où le facteur eau est maîtrisé (aménagement des vallées). De plus en plus on vise la satisfaction des besoins en combustibles ligneux des zones où les programmes sont installés.

f) Reboisement de protection et d'amélioration de la production

Les programmes de plantation de brise-vent, haies vives, régénération de l'Acacia albida ont acquis des regains d'intérêt de la part des populations, et ce d'autant plus qu'ils retiennent leur attention.

C. L'approche globale

Privilegiée à partir du séminaire de Nouakchott, cette dernière part d'un diagnostic général et essaie de traiter le mal en agissant simultanément sur tous les symptômes aussi bien

apparents que non apparents. L'approche globale doit s'appuyer sur l'aménagement du territoire.

Les stratégies nationales s'inspirant des recommandations du séminaire ont défini et initié des programmes dans le cadre de cette option : programme de foresterie au Sénégal, opération de développement intégré du Kaarta au Mali et PSB au Burkina Faso, etc... Les éléments fondamentaux qui gouvernent la mise en oeuvre du PSB sont de deux sortes :

- la responsabilisation et la participation des populations dans les actions entreprises pour une meilleure gestion de leur environnement ;
- la restauration, l'amélioration et l'exploitation rationnelle du capital foncier et écologique dans le respect des règles et principes de l'aménagement du territoire et des terroirs villageois.

A ceci s'ajoute l'engagement des partenaires (paysans, Etats, aide internationale) à s'associer et à conjuguer leurs efforts pour la réalisation du programme autour duquel une concertation préalable a eu lieu.

La méthodologie de mise en oeuvre du programme accorde une attention particulière à l'information, à la formation des producteurs, à la formation des agents de développement et à la concertation des différents partenaires.

Les principales séquences adoptées pour la mise en oeuvre sont :

- le zonage (division du territoire en zones homogènes en fonction des caractères écologiques, sociologiques et économiques) ;
- les enquêtes préliminaires (identification et classification par ordre de priorité des problèmes et besoins des villages et évaluation du potentiel des ressources). Ces enquêtes ont ressorti comme besoins prioritaires la nourriture et la santé.
- Elaboration d'un programme d'actions avec hiérarchisation des priorités en fonction des besoins en objectifs immédiats, à moyen et long terme.
- La mise en oeuvre du programme préalablement examiné et approuvé par tous les partenaires.
- L'évaluation après une période expérimentale de trois ans pour faire le point et statuer sur une poursuite du programme.

D. La participation des populations

Les auteurs ont analysé l'évolution de la participation des populations des indépendances à nos jours.

a) Rapport Etats-paysans

De l'indépendance à nos jours, sont créées des coopératives et pré-coopératives visant à intégrer toutes les couches sociales.

De grands projets sont créés et sont gérés par des organismes étatiques.

Ces coopératives n'étant généralement pas fondées sur la libre adhésion et n'étant pas encadrées par un service spécialisé, brillant par une inorganisation manifeste de la commercialisation et le manque de prix incitatifs, ont connu dans la plupart des Etats, un cuisant échec. Le constat d'échec et pour les grands projets et pour les coopératives amena certains Etats sahéliens à donner une plus grande autonomie d'initiatives aux paysans dans les années 70.

Des ONG locales sont créées çà et là. De nouveaux rapports Etats-paysans s'amorcent et connaissent des développements divers.

Dans certains pays, une prise de conscience des populations rurales se fait et des structures de types nouveaux voient le jour au Burkina Faso (ORD) et au Mali (ODR).

L'avènement de la grande sécheresse de 1973 est une occasion nouvelle de remise en cause, et pour les paysans et pour les Etats, des limites de l'assistance de l'Etat. Une révision des politiques se fait afin de mieux associer toutes les forces vives.

Des organisations rurales sont redynamisées ou créées à l'initiative des paysans, des Etats ou des ONG, afin de répondre aux aspirations profondes des populations rurales.

Environ 15.000 groupements, toutes origines confondues sont dénombrés au Sahel.

Le champ d'action des organisations va de l'aspect économique à l'aspect social : production céréalière, banques de céréales, travaux de CES/DRS, alphabétisation, santé, etc...

Les programmes aux retombées immédiates motivent plus les populations rurales alors que le long terme des objectifs entraîne plus de réticence de la part des populations.

La participation se fait sous deux formes :

- investissement humain,
- salariat.

L'investissement humain est la forme la plus répandue et se fonde sur une profonde motivation de contribuer à l'oeuvre commune pour assurer un avenir plus sûr.

Le salariat fort utilisé à l'avènement des indépendances, est de moins en moins fréquent, néanmoins, il se rencontre dans certains projets de PSTP/HIMO, par exemple pour la construction de pistes.

Le degré de participation est fonction de l'intérêt des populations. Il est aussi fonction de l'encadrement : plus ce dernier est proche des paysans, plus il y a des chances de succès des programmes.

Les auteurs ont essayé d'analyser la nature et le succès des rapports entre paysans-encadrement étatique et paysans-encadrement des ONG. Ils ont fait apparaître quelques avantages et inconvénients de chacune des formes d'encadrement.

Il apparaît de plus en plus dans le Sahel des organisations paysannes autogérées qui se caractérisent par :

- le niveau d'organisation (conseil d'administration, assemblées générales, etc...) ;
- les actions menées pour les consolider ;
- l'existence de liens inter-organisations paysannes ;
- la participation à la constitution du capital social et l'utilisation efficiente des crédits et subventions extérieures et le remboursement intégral des ressources : l'autofinancement.

Les difficultés que rencontrent les organisations paysannes autogérées résident dans :

- le manque d'auto-évaluation et d'évaluation externe,
- l'analphabétisme des responsables des unités économiques,
- l'étendue et la diversité des activités au regard du petit nombre de personnes qualifiées,
- la pratique de démocratie (élection et renouvellement des bureaux).

Les auteurs ont analysé les relations entre les organisations rurales et les divers intervenants. Cette analyse est rendue complexe par la multitude des organisations de promotion, la diversité des approches, la nature des dynamiques d'organisations.

b) Relations entre l'Etat et les structures paysannes

Elles sont multiformes et s'exercent en amont et en aval de la production et sur le terrain à travers les structures décentralisées des ministères qui définissent les politiques sectorielles : agriculture, élevage, hydraulique, environnement, etc...

On peut déplorer souvent dans ces relations, le manque d'initiative laissé aux paysans. "A l'Etat, appartient la terre, c'est lui qui élabore, exécute et suit les projets de développement rural. C'est l'Etat qui fixe les prix".

Cette situation fait que les paysans subissent. Il y a de plus en plus une évolution de ces rapports.

Les autorités sahéliennes se demandent comment mieux répondre aux aspirations des organisations rurales. Ses révisions législatives se font pour mieux responsabiliser les communautés rurales.

c) Rapports entre organisations paysannes et ONG

Il existe de plus en plus des ONG qui interviennent activement au Sahel.

- ONG locales qui sont des groupements d'auto-assistance : ces organisations nées à la base dont les membres sont issus du milieu, peuvent évoluer et se constituer en union ou en fédération.
- ONG internationales qui ont pour objectif de fournir une assistance technique et financière aux populations. Les membres de ces ONG en principe ne sont pas bénéficiaires des retombées des actions entreprises.

Les ONG ont eu plus de succès, dû essentiellement :

- aux solutions immédiates apportées aux problèmes des populations,
- aux constats directs avec les organisations rurales,
- à la légèreté de leurs structures.

d) Rapports entre organisations paysannes et le secteur privé

Le secteur privé ne joue pas un rôle essentiel dans le secteur agricole surtout dans la lutte contre la désertification. Un essor du privé sur le secteur agricole est amorcé avec l'avènement de nouvelles politiques agricoles.

Les seuls rapports sensibles qui existent entre paysans et privés se situent au niveau de la commercialisation des produits agricoles et de l'approvisionnement en intrants. Cette chaîne commerciale parallèle, longuement combattue par les Etats est présentement canalisée dans les différents pays après les restructurations opérées dans les organismes et offices

céréalières. On assiste à l'instauration d'une collaboration entre secteurs publics et privés dans la commercialisation et l'approvisionnement des céréales.

e) Recommandations

Les auteurs ont ensuite fait des recommandations allant dans le sens d'une implication et participation des populations rurales à la conception, à l'exécution, à la gestion et au suivi des projets de développement rural et de lutte contre la désertification.

A cet effet :

- les projets doivent être souples pour s'adapter aux besoins des paysans ;
- un effort particulier doit être mis pour alphabétiser et organiser les populations ;
- les populations rurales doivent être les partenaires privilégiés de tout projet de développement ;
- des relations de partenariat entre les intervenants et les organisations rurales doivent être instaurées ;
- une bonne coordination des actions des intervenants doit se faire pour éviter des situations conflictuelles ;
- augmenter le revenu monétaire des paysans ;
- les règles de conduite des bailleurs de fonds devraient pouvoir s'adapter aux différentes situations que l'on peut rencontrer dans l'exécution technique et financière des programmes ;
- les bailleurs de fonds doivent assurer une durée de financement de trois à cinq ans pour tenir compte des impératifs des terrains. Ils doivent aussi veiller à ce que le financement soit souple et que la mobilisation des fonds soit rapide.

Pour une meilleure participation des populations, il est nécessaire :

- d'impliquer effectivement les populations et de les responsabiliser réellement ;
- les informer et les former ;
- s'assurer qu'une concertation franche, directe et permanente soit faite avec les populations.

Pour favoriser une approche globale, il faut privilégier un plan national d'aménagement du territoire. Cette approche globale est complétée par la recherche d'une meilleure conservation du

capital foncier et des ressources végétales ainsi que l'accroissement de la productivité.

Des questions subsistent et sont posées dans le rapport :

- La mise en oeuvre des programmes de lutte contre la désertification et développement rural est-elle sous-tendue par l'approche globale ?
- La participation des populations rurales aux actions de développement et de lutte contre la désertification est-elle plus effective maintenant qu'auparavant ?

Quelle est l'implication de la sécurité alimentaire sur la lutte contre la sécheresse et la désertification ?

Où en est-on dans la recherche de sécurité alimentaire au Sahel ?

Qu'en est-il de la conservation des ressources naturelles ?

Comment doit-on considérer le paramètre croissance démographique dans l'équation de développement et de lutte contre la sécheresse et la désertification ?

III.1.4. EVOLUTION DES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE ET LA DESERTIFICATION DES PRINCIPAUX ORGANISMES DONATEURS DANS LE SAHEL (11)

A. GENERALITES

Ce document de travail décrit et analyse l'évolution des stratégies de lutte contre la sécheresse et la désertification dans le Sahel Ouest-Africain depuis 1975.

Le rapport a examiné et analysé les propositions CILSS/Club en matière de stratégies de lutte contre la sécheresse et la désertification. En 1976 le CILSS crée un groupe de travail dont la tâche principale est d'élaborer une stratégie de développement à moyen et à long terme des Etats Membres du CILSS.

Ce groupe de travail propose des stratégies et programmes pour dix grands secteurs : cultures pluviales, cultures irriguées, élevage, pêche, protection des végétaux et des récoltes, ressources humaines, transports et infrastructures, commercialisation-prix-stockage, technologies adaptées et écologie-environnement.

A cette époque et compte tenu des conclusions des études prospectives, il était possible, selon les prospections, d'arriver à l'autosuffisance alimentaire. Ces études indiquent

l'existence des ressources naturelles disponibles permettant une augmentation considérable de la production alimentaire, voire même des exportations de produits agricoles avec la possibilité de transformation grâce aux agro-industries. Le résultat serait entre autres la création de débouchées.

A cette époque on ne faisait proprement pas mention de la désertification. Le Sahel devait se pencher à de nouveaux systèmes de production qui satisfassent les besoins d'une population accrue et préserver l'avenir.

Le secteur écologie et environnement met l'accent sur la sylviculture. Avec la persistance de la sécheresse qui a suivi les années 1968-73, le phénomène de la désertification a pris une consonnance nouvelle avec la généralisation du phénomène étendu à la zone sahélo-soudanienne.

Une prise de conscience nouvelle du phénomène et de ses conséquences est apparue, et la tenue du séminaire régional sur la désertification en novembre 1984 à Nouakchott a conclu que la désertification est un handicap fondamental au développement du Sahel. Une nouvelle stratégie fondée sur l'homme, sur l'écologie (environnement) et sur l'économie était née. Cette approche globale recherche entre autres :

- a) la satisfaction des besoins fondamentaux des populations et la recherche de l'autosuffisance alimentaire ;
- b) la protection de la terre, du capital écologique et la réhabilitation du potentiel productif.

La nouvelle approche plus globalisante est multisectorielle, car l'amélioration des systèmes de production ne peut se faire sans la prise en compte des écosystèmes.

Désormais dans le langage CILSS/Club apparaissait la nécessité de la satisfaction des besoins des populations et de la protection et la réhabilitation de l'environnement.

Ces années sont marquées aussi par l'accroissement de la charge de la dette, et par la pression du FMI et des organismes donateurs sur les différents Etats membres pour que ces derniers réduisent l'intervention de l'Etat et du personnel et concomitamment avec l'accroissement du rôle de l'initiative privée.

B. STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE ET LA DESERTIFICATION DES PRINCIPAUX ORGANISMES DONATEURS

L'objectif poursuivi dans le document est de faire ressortir les différentes approches au sein du groupe des bailleurs de fonds en la matière.

BANQUE MONDIALE

La Banque Mondiale a publié un rapport d'orientation en 1985 qui dans ses éléments de stratégie est en beaucoup similaire avec la stratégie de Nouakchott (séminaire de 1984 sur la désertification).

Le nouvel élément qui en lui-même est une grande différence, est une prise en compte des politiques démographiques : la Banque Mondiale est convaincue de la nécessité de réduire le taux de croissance de la population notamment dans les zones où elle dépasse de loin les capacités de charge.

Le rapport de la Banque Mondiale déclare nécessaire d'examiner les règlements et les lois concernant l'organisation sociale afin d'identifier et d'agir sur les changements et de réduire les obstacles à l'établissement ou à la reconnaissance d'organisations véritablement de base.

UNSO

L'UNSO a publié en 1974 un document sur "une méthode de récupération et de réhabilitation de la région soudano-sahélienne" qui privilégie la participation de la population et la réhabilitation de l'équilibre fragile entre l'homme et l'environnement. Le document accorde une grande place au pastoralisme mais ne traite pas de la sylviculture.

L'UNSO se consacre surtout à des études de faisabilité, et à des missions de planification et de programmation et à la conception des projets pilotes dont les financements sont recherchés avec des donateurs.

FIDA

Le FIDA a lancé en 1985 un programme spécial pour les pays sub-sahariens affectés par la sécheresse et la désertification. Ses programmes partent du principe que les populations mettent en oeuvre elles-mêmes des pratiques intelligentes d'utilisation des terres.

Depuis 1986 le FIDA s'investit sur des programmes de conservation des eaux et des sols, de récupération de l'eau et de l'agro-foresterie pour plusieurs pays du Sahel.

FAO

La FAO n'a pas de politique particulière de la lutte contre la désertification dans le Sahel. Ses activités dans le domaine sont dispersées. Ceci est dû au fait que la FAO travaille pour d'autres organismes donateurs. Néanmoins le département forestier, la division du développement des eaux et des sols ainsi que le groupe de travail inter-départemental sur l'environnement et l'énergie ont recueilli une profusion d'informations et acquis une expérience considérable quant aux éléments de la lutte contre la désertification.

CCE

En 1985 la CCE a préparé un plan pour la réhabilitation et la relance pour aider les pays africains les plus touchés par la sécheresse à réhabiliter leur agriculture.

En 1986 la CCE a mis sur pied un plan de lutte contre la désertification qui souligne la nécessité, pour inverser le processus de désertification, de mettre en oeuvre des actions à grande échelle (200.000 ha pour une gestion des bassins versants et 30.000 à 50.000 ha pour des projets de reboisement).

USAID

Dans le point de vue américain, l'amélioration de l'agriculture et les programmes de planning familial sont en tête dans les activités de lutte contre la désertification. La nouvelle approche est aussi orientée vers la participation des paysans pour la gestion des ressources naturelles.

ACDI

Le principal objectif de l'ACDI est la création d'un nouvel équilibre socio-écologique. Les principes directeurs du programme de l'aide sont une approche à la base à l'aide de projets de micro-développement et la planification et l'utilisation des terroirs villageois.

PAYS-BAS

Le plan de politique régionale pour le Sahel est axé sur trois secteurs :

- développement de la production vivrière ;
- amélioration de l'approvisionnement en eau ;
- activités visant à préserver l'équilibre écologique.

La plupart des fonds affectés au développement de l'agriculture (70%) ont été utilisés pour les cultures irriguées ; 20% pour les cultures pluviales. Dans le domaine de l'écologie/foresterie des plans ont été mis sur pied en 1986 qui se basent sur les plantations villageoises.

Un nouveau plan de politique régional pour le Sahel a été formulé en 1988 dans lequel : pour le secteur écologie-foresterie l'accent est reporté sur les plantations villageoises avec combinaisons de plantations familiales et individuelles, l'agroforesterie, les foyers améliorés et la gestion décentralisée des forêts naturelles existantes. Pour le développement socio-économique un accent particulier est mis sur les politiques de planning familial.

RFA

La RFA a une stratégie de lutte contre la désertification quasi-identique à celle du CILSS qu'elle appuie à travers le PA/CILSS dont la première phase du programme a démarré en 1980 et qui était essentiellement consacrée à des études et des projets pilotes.

La seconde phase de 1984-1988 a soutenu davantage le CILSS pour rendre opérationnelle sa stratégie de lutte contre la désertification. Le PA/CILSS a soutenu le PSB (Programme Sahel Burkinabé), le programme Tillabery-Nord au Niger et celui d'Ansongo Menaka au Mali. La RFA accentue actuellement son implication dans les projets de développement rural intégré et attache une grande importance à la prise de conscience par les populations rurales de leurs problèmes.

ITALIE

En 1982 l'Italie a mis 500 millions de dollars US à la disposition de l'"Initiative pour le Sahel". Le développement rural, la construction des routes, l'approvisionnement des villages en eau et les infrastructures sont les domaines prioritaires de la Coopération Italienne. L'Italie attache aussi une grande importance au concept du développement rural intégré et a financé plusieurs projets de ce type dans le Sahel.

L'un des exemples qui semble assez réussi est le programme de développement rural intégré DRI de l'Ader Douth : Maggia (PRDI/Keita) qui est axé sur la conservation des eaux et des sols, le recueillement de l'eau et la plantation des arbres.

SUISSE

La Suisse accorde une grande priorité aux projets du secteur écologie-foresterie. Un quart du budget total de l'aide est dépensé pour des activités différentes à ce secteur.

La Suisse finance :

- des projets forestiers au Burkina Faso, au Mali et au Niger ;
- des ONG africaines FONGS, 6 S, INADES, CESA0, ENDA ;
- des ONG internationales comme l'IUCN, le World Wildlife Fund ;
- la recherche appliquée de la conservation des eaux et des sols au Niger ;
- la formation à tous les niveaux allant de l'alphabétisation des adultes en langues nationales à la formation des ingénieurs forestiers et hydrauliques.

La Suisse attache une grande importance à la participation des paysans.

FRANCE

Depuis 1980 l'aide française se tourne vers l'agro-foresterie.

A partir de 1985/86 le FAC en étroite collaboration avec la CCCE et la Banque Mondiale concentre ses efforts sur des projets de gestion des ressources naturelles composées des éléments suivants : approvisionnement en eau des zones rurales, développement agricole, développement de l'élevage, plantation d'arbres et gestion des terroirs villageois.

En 1986 des propositions de lutte contre la désertification ont été faites : l'approche de cette stratégie est que le développement doit être global, multi-disciplinaire et multi-sectoriel, intégré, motivant et systématique.

La stratégie propose deux types d'action :

- action individuelle au niveau des champs pour modifier les systèmes de production ;
- action communale pour aborder les projets de gestion des ressources naturelles.

IUCN

L'IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles) a publié en 1986 une stratégie à long terme pour la réhabilitation de l'environnement au Sahel.

L'IUCN plaide en faveur de la promotion de nouveaux types de développement au niveau national et international.

C. CONCLUSION

Il y a un consensus considérable entre les bailleurs de fonds en matière de lutte contre la désertification. Il convient d'adopter une approche commune dans ce domaine.

De nombreuses techniques existent déjà en la matière.

Il semble nécessaire de transférer la responsabilité des activités de lutte contre la désertification aux groupes d'utilisateurs des ressources. La plupart des organismes conviennent qu'ils soient impliqués à la conception et la mise en oeuvre des nouveaux programmes.

Le rapport interpelle la Communauté Internationale et les gouvernements sahéliens en posant les questions ci-après :

- Quels sont les principaux obstacles à une meilleure coordination des différentes activités de lutte contre la sécheresse et la désertification et comment les supprimer ?

- Comment doit-on considérer la décroissance du montant de l'aide alloué à la lutte contre la sécheresse et la désertification ?

III.2. SYNTHESE DES DOCUMENTS D'APPUI A LA RENCONTRE

III.2.1. EXEMPLES DE DEVELOPPEMENT DURABLE - GESTION REUSSIE DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE SAHEL (12)

Depuis une quinzaine d'années l'écologie sahélienne a profondément changé, la zone sahélienne stricto-sensu est descendue de 61 à 133 km selon les endroits. Aussi est-il impératif de ne plus utiliser les moyennes de pluviométrie traditionnelle pour la planification des projets. Du fait de cette crise écologique, les Africains de l'Ouest sont plus ouverts aux innovations, l'innovation devient elle-même une ressource naturelle. L'équipe a analysé 70 initiatives sur le terrain selon les critères suivants :

- amélioration de la fertilité du sol ou arrêt de sa dégradation,
- amélioration de l'utilisation de l'eau ou de la qualité de sa gestion,
- développement du couvert végétal en particulier les plantes qui stabilisent le sol, développent sa fertilité ou améliorent l'approvisionnement en eau,
- maintien ou améliorations des conditions de la diversité biologique, y compris l'horticulture, les variétés culturales, les espèces animales et leurs habitats,
- amélioration de la productivité du travail humain permettant aux individus ou aux communautés de consacrer plus de temps et/ou de revenus à la gestion des ressources naturelles.

IMPACT DES TECHNIQUES

Concernant la conservation des eaux, il y a de nombreuses techniques traditionnelles en Afrique de l'Ouest. Il apparaît que les projets à trop grande échelle dépassent le plus souvent les capacités techniques, financières et organisationnelles des paysans. Dans les projets visités, la mise à disposition à temps des intrants, des crédits et de l'assistance constitue le point critique qui détermine le plus souvent le succès ou l'échec.

Les bénéfices de la conservation des sols sont moins immédiats que ceux de la conservation de l'eau ; les techniques connues demandent beaucoup de travail et impliquent souvent une diminution temporaire de la production. C'est dans les régions les plus dégradées que les initiatives sont les plus nombreuses.

Dans de nombreux projets analysés, le transfert de technologie ne se fait pas assez profondément, le souci technologique "s'en va" avec l'équipe du projet. D'autre part, les initiatives

(12) Document RC-03 (Shaikh et al)

locales n'ont bien souvent ni les moyens ni l'autorité pour se développer.

En matière d'agroforesterie, l'équipe a observé des interventions très diverses mêlant techniques traditionnelles et modernes et a porté un intérêt tout particulier aux systèmes de gestion intégrée des arbres et des arbustes dans l'agriculture : association avec des *Acacia albida* fixant l'azote et produisant du fourrage, haies vives de sisal et d'euphorbe, vergers, plantations individuelles de bois.

D'une façon générale, les paysans sont très motivés pour la reforestation et désirent apprendre à planter et entretenir les arbres, mais ils se méfient des services forestiers qui ont une image de gendarmes plus que de formateurs. Des projets à grande échelle de gestion de forêts naturelles ont montré que le bois de feu et d'oeuvre peuvent être produits économiquement sur une base décentralisée en associant aux espèces naturelles quelques espèces exotiques.

MAINTIEN DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

La sécheresse a incité les hommes à empiéter sur l'espace naturel et à accentuer leur pression alimentaire en terme de chasse ou de pêche : aujourd'hui les animaux sauvages sont souvent perçus comme des ennemis. Malheureusement, le maintien de la diversité biologique n'est pas une priorité des gouvernements pour qui il s'agit d'une alternative plutôt que d'un complément au développement économique ; les paysans ont, quant à eux, conscience de la nécessité de cette diversité biologique. Mais les quelques exemples d'initiatives visant à conserver la diversité florale ne sont que des exceptions qui ne peuvent contrer les pressions exercées par les nécessités économiques. Le maintien de la diversité biologique ne peut constituer un thème en soi, il doit être couplé avec l'incitation économique.

INCITATIONS ECONOMIQUES

Il apparaît clairement que là où la gestion des ressources naturelles entraîne l'emploi et l'augmentation des revenus, l'assistance technique n'a été qu'un "déclic" qui a permis de dépasser une contrainte technologique spécifique. De la même façon, l'existence de marchés stimule fortement le développement de parcelles de production de bois. Il peut être également nécessaire d'intéresser financièrement les ruraux pour le début d'un projet et de développer par la suite une activité autogérée et économiquement rentable (prise en charge de la gestion d'une plantation par une coopérative paysanne...) ; une autre stimulation initiale déjà expérimentée est la distribution gratuite de semences forestières, ou encore la reconnaissance "sociale" (voir, par exemple, la décoration d'une pépiniériste par le Président A. Diouf du Sénégal...).

MESURES POLITIQUES ET AUGMENTATION DES REVENUS

La mesure politique a un effet catalyseur lorsqu'elle répond à un besoin (loi malienne sur les foyers améliorés) mais ne fait que détériorer les relations entre l'administration et les populations lorsqu'elle n'est que restrictive (interdiction des feux de brousse, de la chasse, etc...). Les mesures politiques les plus efficaces sont les transferts de la propriété des terres de l'Etat aux communautés villageoises, la formation de ces communautés à l'écart des structures institutionnelles et le développement d'un pouvoir local.

ECOLOGIES CULTURALES

On observe une tendance à l'homogénéisation des écologies rurales, diversification des cultures à l'intérieur d'une même zone, sédentarisation, etc... Ceci entraîne la compétition inter-ethnique pour une même ressource, la "spécialisation" ayant tendance à disparaître.

ECHELLE, COUT ET CADRE TEMPOREL DES INITIATIVES, ASSISTANCE TECHNIQUE

Les interventions varient énormément en échelle géographique, en coût et en durée, de l'aménagement de la vallée d'un fleuve à la plantation villageoise. D'une façon générale, on observe que l'impact des petites plantations et celui de la gestion des forêts naturelles (qui sont des interventions relativement peu coûteuses) se font sentir trois fois plus rapidement que ceux des plantations industrielles et des schémas de protection des réserves forestières (interventions plus coûteuses).

L'assistance technique varie énormément elle aussi en fonction de la taille des interventions ; absente des petites interventions individuelles, elle peut être très importante dans les schémas d'aménagement des vallées. D'une façon générale, les ruraux préfèrent l'assistance technique à long terme, telle qu'elle est parfois pratiquée par les ONG.

ENSEIGNEMENTS

L'analyse de 70 expériences de terrain montre que les succès sont nombreux mais encore isolés et non intégrés dans une stratégie cohérente. Il apparaît clairement qu'une démarche de gestion des ressources naturelles doit avant tout viser à régler les problèmes de l'environnement "en soi". En d'autres termes, il faut créer la possibilité de générer des revenus et de l'emploi à partir de la gestion même des ressources naturelles. Dans bien des cas, les objectifs des populations et ceux de l'Etat ne sont pas les mêmes (par exemple : planter des eucalyptus pour protéger les cultures et/ou pour vendre du bois).

Il est bien difficile de déterminer le succès ou l'échec d'une opération si cette dernière n'est pas en place depuis suffisamment longtemps ; en général dix ans sont nécessaires à

la "maturation" d'une initiative, plus encore si la technique utilisée est nouvelle.

Enfin, il est important de concevoir les projets de telle façon qu'ils favorisent à long terme une réelle participation des populations et le développement des compétences des donateurs, dans le cadre d'un processus itératif et pragmatique où les objectifs initiaux peuvent être revus et adaptés ; cela supposant d'adapter les interventions aux spécificités culturelles.

VIABILITE FINANCIERE DES INTERVENTIONS

Les auteurs classent les 70 expériences analysées en six séries pour en faire l'analyse financière : brise-vent, Acacia albida, haies vives, engrais chimiques, engrais organiques et compost, micro-irrigation. Une première approche permet de calculer le taux de rentabilité de chaque technique prise isolément. Et, si l'on considère deux ou plusieurs de ces types d'interventions combinés, on s'aperçoit que les combinaisons qui ont les meilleurs taux de rentabilité financière ne sont pas nécessairement techniquement optimales. D'une façon générale, on constate qu'il y a un décalage important entre l'intérêt financier pour le paysan et la rentabilité économique à long terme (conservation de l'environnement) dans des "programmes Acacia albida" par exemple, ceci justifiant la combinaison avec des interventions financièrement plus attractives.

CONCLUSIONS

Les hommes ont su par leur travail régénérer des terres dégradées et créer des micro-environnements productifs : cela ayant été facilité par l'intérêt grandissant des gouvernements et des bailleurs de fonds pour la gestion des ressources naturelles.

Cependant deux obstacles importants demeurent : a) l'absence de droit foncier clair ; b) la formation des paysans, mais aussi des bailleurs de fonds et des services nationaux.

Les "paysans innovateurs" jouent un rôle d'entraînement important. Cependant peu d'efforts sont encore consentis pour encourager ces innovateurs, leur permettre de tirer profit de leur initiative et d'en faire profiter les autres.

Des changements dans les politiques nationales ont augmenté les incitations aux paysans pour une gestion plus rationnelle des ressources (par exemple, loi sur l'utilisation des foyers améliorés au Mali). Dans les années à venir l'Etat devra jouer un rôle croissant dans la résolution des conflits entre fermiers et éleveurs, entre vie sauvage et vie domestique, etc... Pour cela il faudra notamment clarifier le droit foncier et permettre la privatisation de la terre sans laquelle les investissements de protection de l'environnement ne se feront pas.

Les expériences réussies ont créé un climat favorable à des efforts plus importants. On observe que, lorsqu'un paysan tente une activité qui lui apporte des bénéfices, il a tendance à vouloir s'engager dans une autre activité complémentaire. Ainsi un fermier qui a accepté de faire des plantations d'eucalyptus (sachant qu'un arbre rapporte au bout de 3 ans entre 3 et 5 \$) va également accepter d'essayer des mesures de protection du sol qui risquent d'affecter sa production à court terme.

Une bonne technique de gestion des ressources ne peut se développer sans un environnement socio-économique incitatif. C'est pourquoi, il faut combiner les actions génératrices de revenus à court terme et les actions à long terme. Le clivage entre les intérêts des paysans et ceux de l'Etat nécessite à cet égard une approche flexible et itérative des projets. Bien entendu, le cas idéal est celui d'une initiative purement individuelle, stimulée par l'existence d'un marché potentiel, mais ce type d'initiative n'est pas automatiquement reproductible, tous les ruraux n'ayant pas la même capacité d'initiative.

Il faudra attendre 20 ans ou plus pour que l'impact des opérations réussies soit palpable à une grande échelle. Le temps nécessaire à l'instauration d'un climat de confiance et de participation est souvent plus long que celui qu'il faudra consacrer à la construction des diguettes ou à la plantation d'arbres. L'horizon de temps minimum pour un effort de gestion des ressources est de 20 ans.

PRIORITE POUR UNE "STRATEGIE DES RESSOURCES NATURELLES"

Pour avoir un réel impact, une telle stratégie devrait prendre la forme d'un contrat de génération entre les populations, l'Etat et les bailleurs de fonds sur 4 fronts

- Biophysique :
Etablir une gestion capable de maintenir le capital naturel et de supporter les besoins de l'économie rurale.
- Economique :
Faciliter la mise à disposition d'intrants et de semences dans les régions de culture de rentes, partager les coûts de ces produits dans les régions de cultures vivrières, partager les coûts des initiatives de gestion des ressources naturelles lorsque le taux de rentabilité économique est supérieur au taux de rentabilité financière, partager les risques, notamment par le développement du crédit avec l'appui financier des bailleurs de fonds.
- Institutionnel :
Améliorer la définition des priorités et l'affectation des ressources. Développer la formation et le transfert de certaines compétences.

- Politique :

Régler le problème de la propriété de la terre, développer le pouvoir local sur les ressources naturelles, ajuster les prix des produits forestiers et agricoles sur leur valeur économique réelle.

III.2.2. LE SAHEL EN LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION - LECONS D'EXPERIENCES (13)

La première partie du document analyse 21 expériences de développement (9 au Burkina, 5 au Mali, 5 au Niger, une en Mauritanie et une au Sénégal) pour la plupart situées dans les zones saharo-sahélienne et soudano-sahélienne.

Chaque étude de cas est circonscrite à une collectivité et au territoire qu'elle utilise et est menée en concertation avec les populations et les agents de développement.

La seconde partie tire quelques leçons de ces monographies autour de quatre questions :

- a) Quest-ce que la sécheresse et la désertification pour les populations et les projets ?
- b) Quelles sont les actions de lutte contre la désertification qui ont fait leurs preuves techniquement, et dans quelles conditions ?
- c) Comment soutenir une participation responsable de la population ?
- d) Les expériences étudiées conduisent-elles à des propositions concrètes pour la mise en oeuvre de l'approche globale, intégrée et concertée, et de l'approche "aménagement du terroir et du territoire" qui sont deux options fondamentales dans la recherche de nouveaux équilibres socio-écologiques ?

Sur la base de ces études de cas, les auteurs tirent ensuite trois séries d'enseignements :

- Le Sahel dispose d'un capital d'acquis techniques et méthodologiques éprouvés ou prometteurs.
- L'aménagement des terroirs doit intégrer ces acquis, ainsi que les problèmes de l'élevage et de l'aménagement des bassins hydrographiques, et ce dans le cadre de schémas cohérents d'aménagement du territoire.
- Une meilleure gestion des ressources en eau et en sol est impérative, notamment dans la perspective d'un retour à une

bonne pluviométrie qui dans un premier temps provoquerait une accélération de la dégradation des sols.

Il est nécessaire d'augmenter la productivité du travail du sol par l'allègement du travail de mise en oeuvre des techniques et l'augmentation de la productivité du sol et des plantes.

La diversification des cultures est nécessaire, à la fois pour rétablir l'équilibre d'exploitation des sols, pour diversifier et sécuriser les revenus et pour faciliter l'intégration agriculture-élevage.

Il est nécessaire de mettre l'accent sur la généralisation de techniques mécaniques simples et la mise à disposition d'outils tels que des charrettes ou des brouettes (en favorisant la production locale).

Les techniques biologiques prometteuses (en particulier l'agroforesterie paysanne) doivent être encouragées ; les individus et les collectivités doivent être formés à élever des arbres et être reconnus comme leurs propriétaires.

La participation des populations est un impératif absolu même lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre des techniques nécessitant une assistance qualifiée.

Les acquis socio-culturels et organisationnels des collectivités constituent la base sur laquelle toute opération doit s'appuyer.

Il est nécessaire de reconnaître la validité des techniques et des ressources humaines locales afin de pouvoir proposer des améliorations technologiques correspondant aux besoins, utilisables par la collectivité et reproductibles par les individus. L'établissement, concerté avec les populations, d'un lien entre la satisfaction des besoins immédiats et celle des besoins à long terme est fondamental. Dans ce cadre la formule du "food for work" est inadaptée (sauf cas extrême) ; quant un apport de nourriture s'avère nécessaire, il doit être considéré comme une aide limitée dans le temps pour la réalisation d'un travail précis décidé par les populations.

La sécheresse et le sous-développement ont eu pour effet de projeter les femmes sur le devant de la scène du travail et des responsabilités.

Il est donc impératif de pourvoir à l'allègement de leurs charges domestiques et de leur favoriser l'accès à la formation et à l'information y compris en matière de planning familial.

L'organisation associative ou mutualiste de l'épargne et du crédit en milieu rural doit être soutenue et encouragée. L'assistance au développement doit chercher à valoriser les ressources humaines locales par la formation et l'accès aux postes de responsabilité.

Nécessité de concrétiser et de développer les acquis institutionnels et de coopération.

Le premier ajustement structurel auquel doivent faire face les Etats sahéliens est celui du rétablissement d'un équilibre socio-écologique. Pour cela il est recommandé d'établir des programmes cohérents reposant sur la coordination à tous les niveaux, l'aménagement des terroirs et du territoire et la promotion de la participation des populations. Il faut en particulier veiller à l'intégration réelle de la lutte contre la désertification dans les plans de développement, à l'enseignement de la nature dans les systèmes de formations, et à la maîtrise de la croissance démographique.

La promotion des femmes doit cesser d'être une mode frivole pour entrer dans la réalité (accès à l'éducation, statut juridique, etc...).

Les Etats doivent garantir le droit de propriété pour les individus et les collectivités et promouvoir la décentralisation du droit d'aménagement et de gestion des terroirs.

L'action des ONG doit être encouragée même si à l'heure actuelle elle n'est pas exempte d'erreurs. Quant à l'aide bilatérale, multilatérale et internationale, encore trop souvent inadaptée, elle doit privilégier la concertation et faire preuve de plus de souplesse et de célérité dans son assistance technique, matérielle et financière.

III.2.3. ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : UNE SÉLECTION D'ÉTUDES DE CAS (14)

Cette étude porte sur huit cas, projets et organisations rurales, pour chacun desquels la durabilité a été évaluée sur les plans technique, économique, politique et institutionnel. La notion de durabilité est ici relative d'une part à l'utilisation des ressources naturelles et d'autre part aux activités de développement.

Un développement durable implique non seulement des changements dans les systèmes de production, mais aussi dans l'ensemble des structures sociales.

L'étude décrit le lien existant entre : d'une part, les structures sociales actuelles et les systèmes de production et d'autre part, la dégradation des ressources naturelles dans les pays sahéliens. En effet, la dégradation des ressources est due pour une large part à l'inadaptation des systèmes de production, à la désorganisation des sociétés où la disparition des pouvoirs traditionnels n'a pas été complètement compensée et à une approche inadaptée du développement, sous-estimant trop souvent

les capacités propres des paysans. Ces facteurs ont conduit à un changement de nature de la culture profonde du monde rural, d'une "société de subsistance", basée sur l'agriculture, à une "société de survie", basée sur la dépendance envers des ressources extérieures et la surexploitation des quelques ressources naturelles restantes, au point que, en l'absence de sources, de nombreuses zones de la région portent désormais plus d'habitants que ce qu'elles pourraient durablement en supporter. Un développement durable passe nécessairement par un changement global des structures sociales et des systèmes de production.

Promouvoir une gestion globale des ressources, en complément aux techniques qui fournissent des solutions aux problèmes ponctuels

L'étude arrive à la conclusion que les changements dans les systèmes de production qui contribuent le mieux à une utilisation durable des ressources écologiques et agricoles sont ceux qui améliorent leur gestion globale. Les techniques qui ne sont pas orientées vers une gestion des ressources peuvent certes fournir une réponse aux contraintes de la production individuelle, mais elles ne permettent pas d'améliorer significativement le système de production dans son ensemble. Les approches orientées vers la gestion des ressources semblent être rentables dans un grand nombre de situations écologiques, quoique leur nombre soit encore limité actuellement.

Les réponses techniques aux contraintes de production sont beaucoup plus facilement (et rapidement) mises en oeuvre qu'une approche globale de gestion des ressources naturelles. Dans les systèmes de production où l'utilisation des ressources est complexe, ce qui est souvent le cas, la mise en oeuvre d'une gestion globale des ressources nécessite que des changements aient lieu en même temps dans les structures sociales. Mais promouvoir l'évolution des structures sociales prend beaucoup de temps, et ne rentre pas dans les objectifs que s'assignent généralement les bailleurs de fonds et les responsables nationaux chargés du développement rural.

LES ORGANISATIONS RURALES AU PREMIER PLAN

Les organisations rurales autonomes ont fourni une première réponse à la nécessaire évolution des structures sociales. Elles ont réussi à lancer des activités de développement grâce à une bonne maîtrise de leurs ressources humaines et financières. Plus important encore, elles ont montré la compétence et l'assurance nécessaires pour promouvoir des approches innovatrices pour une utilisation durable des ressources.

Mais le contexte politique et institutionnel actuel ne permet pas aux populations rurales de réorganiser et de maîtriser vraiment l'utilisation de leurs ressources naturelles. Il y a toutefois eu des exceptions, lorsque des actions d'envergure de la part de projets ont entraîné des changements de politique pour des problèmes tels que le régime foncier, le droit des usagers des ressources ou la garantie de profiter des investissements dans les activités de conservation à long terme. Ces évolutions

ont alors permis à quelques organisations rurales de mieux contrôler l'ensemble de leurs ressources productives : humaines, financières et naturelles. C'est dans ces cas que les chances d'un développement durable sont les plus grandes.

Impliquer le législateur et les utilisateurs dans une dynamique commune

Actuellement, dans la plupart des cas, les responsables politiques ou institutionnels impliqués dans l'utilisation des ressources naturelles semblent être peu motivés et n'avoir qu'une vision limitée de la façon dont ils pourraient utiliser ou partager le pouvoir et les responsabilités qu'ils détiennent. De l'autre côté, ceux qui utilisent les ressources n'ont qu'un faible droit de contrôle de leur utilisation. C'est pourquoi la mise en oeuvre d'un développement durable reste un puzzle aux morceaux éparpillés. On ne peut que souhaiter une plus grande responsabilisation des collectivités locales en matière de gestion des ressources naturelles, l'Etat ayant pour sa part la charge d'établir des cadres légaux clairs et adaptés.

Questions en suspens

Les études de cas soulèvent plusieurs questions concernant l'idée d'un développement durable. Tout d'abord, celui-ci est-il une priorité ? Si l'on considère que oui, d'autres questions en découlent. Les bailleurs de fonds sont-ils prêts à modifier leurs politiques d'aide technique et financière ? Les gouvernements sont-ils prêts à remettre une partie du pouvoir politique, financier et institutionnel et l'autorité dans les mains des populations rurales ? Les populations rurales sont-elles prêtes à s'organiser et à se soumettre à un rigoureux auto-contrôle dans leur utilisation des ressources naturelles ? Ces mesures enfin, et d'autres encore, peuvent-elles être discutées et acceptées par les agences d'aide, les gouvernements et les populations rurales dans une atmosphère de respect de de responsabilités partagées ?

III.2.4. OPTIONS POUR PROMOUVOIR LE CONTROLE ET LA GESTION PAR LES USAGERS DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES AU SAHEL (15)

"Les institutions qui régissent actuellement la gestion des ressources naturelles renouvelables dans le Sahel ne sont pas appropriées..."

"Le terme institution est pris ici dans le sens d'ensemble de règles et non systématiquement dans celui d'organisations formelles. Il existe dans le Sahel un grand nombre d'institutions capables de contribuer à la gestion des ressources à tous les niveaux de complexité et à toutes les échelles de grandeur. Il s'agit pour l'essentiel de la famille, des groupements et

autorités villageois, des administrations locales (cercles, arrondissements, etc...), des codas légaux, des ministères techniques, des finances et de l'intérieur, des ONG et des bailleurs de fonds."

"L'inadéquation des politiques actuelles de gestion des ressources, caractérisée par la non reconnaissance des compétences et des pouvoirs locaux ainsi que par les difficultés rencontrées par ces derniers pour mobiliser les moyens financiers nécessaires à la gestion de leurs ressources, détermine largement la relative inertie des sociétés sahéliennes face à la dégradation de leur environnement."

L'uniformité apparente du Sahel recèle en fait une extraordinaire et complexe diversité de micro-environnements dont la gestion et la conservation ne peuvent être envisagées sérieusement sans la participation autonome et responsable de ceux qui y vivent. Une fois posé ce postulat, les auteurs soulignent trois faits fondamentaux :

- les ressources naturelles sont des biens de différentes natures, selon qu'il est facile ou non d'exclure d'autres personnes de l'accès à ces ressources, et selon qu'elles sont utilisées (consommées) ;
- les biens privés, comme le jardin, où il est plutôt facile d'exclure des tierces personnes, et dont les produits sont consommés de façon séparable (c'est-à-dire, un beignet une fois consommé par une personne ne peut l'être par une autre) ;
- les biens privés avec externalité comme un réseau de diguettes anti-érosives, dont le fonctionnement peut avoir des conséquences positives ou négatives sur les champs en aval ;
- les ressources à accès illimité, tels les pâturages autour des puits publics, dont la consommation est séparable et caractérisée par une rivalité de façon à ce que la consommation d'une personne réduit le volume disponible pour d'autres utilisateurs ;
- les ressources communes dont l'accès est limité à un groupe défini, comme une nappe d'eau dans le fond d'une vallée, mais dont l'utilisation est séparable et également caractérisée par rivalité ;
- les ressources et biens publics dont l'accès est ouvert à tous, telle une amélioration climatique ou une amélioration dans la qualité de l'air respiré, et dont les bénéfices sont utilisés de manière conjointe et sans rivalité, c'est à dire où la consommation d'une personne ne réduit pas la quantité disponible d'autres ;

- la gestion des ressources nécessite des règles et des autorités (pour en déterminer l'accès... ; les règles devant être souples et évoluant de manière itérative.

UNE DECENTRALISATION NECESSAIRE

Au regard de cette complexité, la nécessité d'une véritable décentralisation s'impose et doit reposer sur des institutions adaptées aux ressources qu'elles doivent gérer, capables de modifier les règles de gestion en fonction de l'évolution de ces ressources et de résoudre les conflits d'intérêt entre les utilisateurs, capables enfin de collecter les moyens nécessaires à la pérennité des ressources et à leur gestion.

DES INSTITUTIONS ADAPTEES AUX DIFFERENTS TYPES DE RESSOURCES

S'il est évident que les biens privés ne peuvent être correctement gérés que par l'unité de production de base (cela à la condition que soit reconnu le droit de propriété) il est nécessaire de garantir l'intégrité de ces biens (police) et d'assurer la résolution des conflits (loi). De même, les ressources communes doivent relever d'une organisation collective librement consentie qui déterminera les règles, les fera respecter et veillera à la pérennité des ressources. Pour ce qui est des ressources accessibles à tous, les institutions publiques doivent prévenir les tentatives d'exploitation exclusive et les dégradations dues à une surexploitation. En bref, la promotion de l'initiative privée et des gouvernements locaux constituent un impératif incontournable pour le gouvernement national, à condition que cela soit soutenu par des politiques au niveau national et par des cadres juridiques et législatifs appropriés.

Par ailleurs, il est nécessaire d'adapter les institutions locales en fonction du caractère et de la taille des ressources à gérer, et donc de revenir sur les principes des institutions villageoises recouvrant un trop grand nombre d'activités différentes. Cette adaptation devrait permettre de faciliter et d'accélérer les processus de concertation, de définition des intérêts communs et de résolution des conflits.

DES INSTITUTIONS RESPONSABLES

Aucune organisation collective ne fonctionne correctement si elle ne définit pas elle-même ses propres règles dans le cadre d'une politique globale et dans le respect des ressources qui ne relèvent pas de sa compétence. Cette autonomie permet à la fois une prise de conscience réelle des individus et la résolution interne et rapide de la plupart des conflits sans recours aux institutions formelles.

Cependant les autorités juridiques et administratives doivent être toujours à même d'intervenir à la demande de l'institution locale si cette dernière ne parvient pas à établir et à faire respecter les règles.

DES INSTITUTIONS FINANCIEREMENT POURVUES

L'état actuel des législations foncières et l'insuffisance de pouvoir dévolu aux communautés locales ne permettent pas à ces dernières de mobiliser par l'épargne et l'impôt les capitaux nécessaires à l'investissement et au fonctionnement d'une opération de gestion des ressources naturelles d'envergure.

Le recours aux capitaux extérieurs s'avère dans la plupart des cas nécessaire tant pour l'investissement de base que pour la mise en place des moyens physiques de gestion. Le problème des coûts récurrents se pose quant à lui à la fois en termes purement financiers (comment mobiliser les fonds nécessaires) et en termes de gestion optimale de la ressource naturelle considérée. La garantie de l'exclusivité d'utilisation d'une ressource par un groupe défini constitue la meilleure incitation pour les membres du groupe à participer aux frais de gestion et d'entretien (que cette garantie prenne la forme d'une garantie, d'un gardiennage, d'un enclos, etc...).

Une fois cela établi, les modes de financement de l'entreprise commune peuvent revêtir de multiples formes telles que le recours à des taxes locales, ou l'exploitation d'un champ collectif dont les bénéfices couvriraient tout ou partie des frais d'opération, etc...

L'on peut également développer un système d'exploitation d'un champ collectif dont les bénéfices couvriraient tout ou partie des frais d'opérations, etc... Outre les difficultés actuelles de mise en place de ce type de systèmes (centralisme et absence d'impôts locaux officiels), un problème majeur demeure : l'accès payant à une ressource ne limite pas l'utilisation de cette ressource une fois réglée la contribution. Il faudrait en d'autre termes que le prix "unitaire" reflète à la fois la quantité consommée (là encore extrêmement difficile à mesurer) et le coût de restitution de cette ressource (coût marginal + coût externe).

QUELLE STRATEGIE POUR L'AVENIR ?

La décentralisation, la prise en main par les organisations rurales de leur avenir ne sont pas encore une réalité. On observe cependant depuis quelques années des initiatives locales spontanées et un changement d'attitude des bailleurs de fonds qui exercent désormais une pression sur les gouvernements pour un changement du cadre légal organisationnel et financier de la gestion des ressources naturelles.

Aujourd'hui on ne constate dans les faits qu'une amorce de décentralisation, qui par ailleurs revêt plus la forme d'une délégation de pouvoirs que celle d'une réelle responsabilisation. Il est désormais urgent de tendre vers une institutionnalisation du transfert de l'autorité au niveau du terrain, et notamment :

- du droit de propriété sur les ressources naturelles aux utilisateurs locaux ;

- du pouvoir de concevoir les règles de gestion aux institutions locales qui sont seules compétentes pour adapter les règles à leur milieu ;
- du pouvoir de résolution des conflits aux institutions locales ;
- du pouvoir de lever les taxes et contributions à ces mêmes institutions.

III.2.5. DYNAMIQUES D'ORGANISATION DU MONDE RURAL SAHELIEN (16)

Depuis le début des années 1960, le monde rural sahélien a développé des formes modernes d'organisation, alternatives aux structures coopératives créées par les Etats. Ce mouvement s'est fortement amplifié au cours des deux grandes sécheresses qui ont vu affluer les ONG chargées de gérer l'aide et qui ont en même temps largement vulgarisé ce modèle organisationnel. Dopé par le désengagement forcé des Etats sahéliens du milieu rural, il constitue aujourd'hui un véritable fait de société dans le Sahel, même s'il est d'une ampleur très variable selon les pays.

UNE VOCATION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE

Les groupements ont un champ d'actions très large : service à la production individuelle, actions de production collective, réalisation d'aménagements ou d'infrastructures, banques de céréales pour sécuriser l'approvisionnement vivrier... Ils permettent à la communauté d'accéder à un certain nombre de services auxquels les individus isolés n'auraient pas pu accéder, ou alors à un coût beaucoup plus élevé (approvisionnement, crédit...), grâce à un effet de masse, ou bien parce qu'ils permettent de capter des aides financières.

Ils présentent donc un intérêt économique évident pour leurs membres, qui conditionne leur adhésion autant, sinon plus, que la structure sociale dont ils sont porteurs. Trop d'intervenants idéalisent le fait social du groupement, qu'ils rattachent parfois un peu abusivement à une tradition africaine "collective", et pensent qu'il est sa seule raison d'être. En fait, ce rassemblement volontaire constitue une instance moderne d'échange et de réflexion, qui permet d'engager des actions économiques consensuelles, ce qui augmente leurs chances de succès. Il constitue également un bon canal d'introduction de la modernité par le biais de ses membres les plus dynamiques. Dans une période où le monde rural sahélien doit savoir évoluer très rapidement dans un contexte mouvant, il constitue un outil privilégié de développement.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS

Les groupements paysans sont très souvent en relation avec un ou des partenaires financiers. Ces partenaires véhiculent avec eux la notion de "projet", terme que l'on retrouve en l'état dans de nombreuses langues locales et qui ne signifie pas une vision prospective de l'avenir, mais plutôt un ensemble de réalisations techniques et les financements qui les accompagnent. Or le "projet" tel qu'il est conçu aujourd'hui présente de graves lacunes ; si du point de vue technique il permet de nombreuses réalisations, il hypothèque sérieusement la réflexion du groupe et sa capacité d'adaptation, puisqu'il est conçu d'un bloc et avant son début, et qu'il est ensuite difficile de changer la destination des financements reçus.

Une nouvelle forme de financement permet théoriquement de contourner ces inconvénients : il s'agit des fonds souples, pour lesquels le bailleur de fonds donne des conditions générales d'emploi mais dont l'usage précis est ensuite, dans ce cadre, laissé aux membres du groupe.

Il existe un très net problème de discipline et de coordination chez les financeurs des groupements.

Les groupements, victimes de leur succès, drainent beaucoup plus d'argent qu'ils ne peuvent en gérer de façon optimale. Les groupements qui savent adapter leurs discours aux attentes du financeur potentiel arrivent à se faire financer des "monstres", dont on sait pertinemment qu'ils n'auront jamais la capacité de les amortir, voire de les entretenir. Alors qu'à côté, d'autres groupements ne trouveront pas la petite somme qui leur permettrait de concrétiser leur projet commun. Il est donc nécessaire de rationaliser les relations entre bailleurs de fonds et groupements, surtout si les financements qui passent par ce canal doivent encore augmenter.

RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION

Longtemps méfiants, les rapports entre groupements et administration évoluent progressivement. En prenant de l'importance, les groupements cherchent une nouvelle légitimité qui leur permette de s'affirmer comme de réels partenaires de l'administration dans le développement local ; cette dernière souhaite et doit réciproquement intégrer cette dynamique nouvelle dans son action. La constitution progressive de fédérations à divers niveaux (arrondissement, département, et jusqu'au niveau national selon les pays) pourrait permettre une meilleure représentation des paysans et leur faciliter le dialogue "politique".

QUEL AVENIR POUR LES GROUPEMENTS ?

La relative pullulation des groupements ne doit pas faire oublier que la très grande majorité d'entre eux est encore très jeune, et qu'il n'est pas facile de prévoir l'avenir de ce mouvement. S'oriente-t-on vers un mouvement professionnel de

type syndical ? Ou bien plutôt vers des collectivités locales, auquel cas les groupements seraient des pionniers d'une décentralisation effective, appelés à déperir pour laisser place à des petites cellules de gestion ?

Autant de questions que doivent se poser les leaders paysans et ceux qui travaillent avec eux.

III.2.6. FEMMES ET LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION AU SAHEL (17)

A travers 43 études de cas réalisées dans six pays sahéliens : Burkina Faso, Cap-Vert, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal, cette étude analyse le rôle des femmes et tente d'identifier les facteurs qui concourent à leur promotion économique, sociale et politique, dans l'optique du développement et de la lutte contre la désertification.

L'étude a délibérément opté pour l'analyse d'expériences positives en matière de lutte contre la désertification (LCD). Elle arrive à la conclusion que la désertification a engendré des bouleversements destructeurs, certes, mais a aussi créé une dynamique de changement. Pourtant la LCD ne sera pas efficace aussi longtemps qu'on aura pas pleinement reconnu le rôle primordial que les femmes jouent au terroir et qu'on ne les aura pas associées à la formulation et à toutes les étapes de l'exécution des actions à mener dans le futur.

Les femmes ont une excellente perception des causes et de l'ampleur de la désertification et, fait nouveau et significatif, de l'impact négatif de la croissance démographique sur le milieu et les conditions de vie. La grande majorité des femmes interrogées veulent des enfants moins nombreux, mieux nourris, correctement soignés et scolarisés. La taille de la famille ne fait plus nécessairement sa force, une nouvelle perception de l'enfant semble naître. Ces nouvelles idées sont très soutenues par les vieilles au village, qui observent avec lucidité les changements et qui sont prêtes à affronter leurs fils sur ces sujets tabous.

Les femmes sont fortement pénalisées par les effets négatifs de la dégradation écologique, surtout au niveau des disponibilités en terres cultivables et en produits de cueillette, au niveau de l'approvisionnement en bois de feu et en eau. Plus encore, elles se plaignent des effets socio-économiques de la désertification : l'exode massif des hommes et des jeunes, la déstabilisation des ménages, le refus des jeunes de vivre les conditions très rudes de la brousse, l'appauvrissement familial et individuel.

Sur le plan domestique, les problèmes accablants reconnus par toutes les femmes interrogées sont : la corvée du bois et de

l'eau, ainsi que la mouture des graines. Le problème du bois est lié à l'accès, aux interdits de coupe et à la sur-exploitation des ressources dans les zones à forte densité de population. Le surcroît de travail et la malnutrition entament durement le capital-santé des femmes et des enfants.

L'exode et la déstabilisation sociale ont confronté les Sahéliennes à de nouvelles responsabilités. Deux conséquences :

- leur prise de conscience et de nouvelles formes d'organisation ;
- la permanence des femmes dans les villages et leur poids démographique ont facilité leur accès à l'information et leur prise en compte dans diverses décisions.

De nouvelles formes de pré-coopératives et d'associations villageoises ont permis aux femmes d'être considérées par les développeurs et encadreurs. Par ces voies, les femmes sont consultées et commencent à participer à part entière dans les affaires villageoises.

L'on sait que les Sahéliennes participent massivement aux études de LCD. Mais les études de cas révèlent que généralement, elles accomplissent les travaux les plus pénibles et les moins qualifiés. En dépit des maigres avantages sous forme d'aide alimentaire et d'une meilleure considération sociale, cette participation entraîne des incidences fâcheuses sur leur emploi du temps, leur santé et d'éventuels revenus de saison sèche. Aussi, les femmes sont rarement les bénéficiaires des terres qu'elles aident à récupérer, à aménager ou à protéger. Elles n'ont pas facilement accès à la vulgarisation agricole, au crédit et aux facteurs de production. Elles aident à reboiser, mais n'ont pas accès aux arbres plantés. Ainsi, le bilan sur les politiques de LCD à l'encontre des femmes est globalement négatif. Les Sahéliennes sont employées comme une main d'oeuvre nécessaire et bon marché, sans être associées aux prises de décisions, sans promotion économique et sociale directe. Dès lors, les risques d'une démobilisation sont grands. Cependant des dynamiques prometteuses se mettent en place : à la suite des travaux de groupe, les groupements de femmes se renforcent et les villages sont mieux unifiés.

Les expériences positives en matière de foresterie montrent comme dans quelques cas, hélas encore rares, les femmes associées avec succès à la production de plants forestiers, à la création, l'entretien et l'exploitation des plantations forestières ou fruitières. Leur intérêt pour ces activités, surtout en matière d'agro-foresterie, est réel malgré des contraintes majeures, notamment sur le plan foncier et de droits d'accès aux arbres plantés. Des campagnes de foyers améliorés bien menées, dans une zone où les femmes y voient de l'intérêt, entraînent leur adhésion totale.

La participation des femmes à la gestion des puits/forages et des forêts naturelles est une nécessité absolue. Aussi, elles

doivent être initiées aux techniques d'entretien des puits, pompes et moulins. Enfin, leur rôle d'éducatrices, entre autres au sujet de la gestion des ressources naturelles, est actuellement en péril. Ce rôle doit être préservé à tout prix, si on veut sauvegarder l'avenir des enfants et de l'environnement.

Quelques expériences concluantes en matière d'agriculture montrent comment la LCD bien conduite peut ouvrir la voie au développement rural et à la promotion socio-économique des femmes. Au Yatenga (à Noogo), la participation des femmes dans la restauration de leur terroir a entraîné d'autres prises de conscience : foyers améliorés, champs collectifs, nouvelles techniques culturales, fosses fumières et moulins ont été adoptés et exploités ; les femmes ont envoyé quelques filles à l'école et ont demandé d'être instruites en matière de planification des naissances. A d'autres endroits, c'est le maraîchage en association avec l'arboriculture fruitière, ou même l'exécution de travaux de LCD dans les champs des voisins contre salaire.

A l'appui de ces actions de production : le crédit pour l'achat de petit matériel et même la culture attelée (ex. l'Association Vive le Paysan), des puits, des moyens de transport, la formation de femmes-relais, de paysannes-semencières ou de paysannes forestières. Les taux de recouvrement des crédits sont élevés. Les contraintes majeures demeurent le problème foncier, le manque de débouchés pour les produits maraîchers, les réticences des propriétaires des champs ou jardins collectifs à l'encontre d'investissements durables (arbres, diguettes, etc...) Il a été observé que l'encadrement, la formation et l'organisation sont la clé de voûte de la participation réussie des femmes.

La décennie de la femme 1975-85 a provoqué des prises de positions politiques en faveur des femmes dans tous les pays sahéliens. Cependant, les discours n'évoluent plus, et la situation des femmes se détériore. Les hommes ont peur du changement, surtout quand cela touche à la famille ou à la religion. Les Associations Nationales de Femmes, souvent uniques et inféodées au pouvoir, sont trop liées pour déclencher des changements, alors que de par leurs structures, elles peuvent toucher la majorité des femmes d'un pays. Elles nécessitent un solide appui professionnel. Le statut des femmes doit être révisé et une politique doit être définie en matière de population, d'éducation et de promotion socio-économique des femmes à travers leur participation aux actions de LCD.

III.2.7. LE CREDIT ET L'EPARGNE RURAL DANS LE SAHEL (18)

La fin des années 70 a marqué un tournant décisif dans la réflexion sur le crédit et l'épargne ruraux dans les PVD et dans le Sahel en particulier : l'approche basée sur l'offre de crédit bon marché ayant débouché sur la faillite de toutes les expériences. De récentes études montrent l'existence d'un volume de transactions financières en milieu rural beaucoup plus important que celui manipulé par les institutions financières nationales. Le marché financier rural est une réalité.

En conséquence, il faut cesser d'injecter du crédit bon marché dans le monde rural comme s'il s'agissait d'un intrant technique quelconque et s'appuyer sur les marchés financiers ruraux :

- en accordant une grande importance à la collecte de l'épargne ;
- en ne créant pas de nouvelles institutions mais en stimulant le développement des dynamiques paysannes ;
- en respectant la pratique de procédures très simples ;
- en définissant un cadre juridique permettant la souplesse de gestion et l'autonomie nécessaires aux institutions financières rurales. Cette conviction est étayée par un certain nombre d'expériences récentes extrêmement encourageantes de systèmes villageois d'épargne et de crédits tels les COPEC de l'ADRK au Burkina.

Le problème est désormais d'imaginer des mécanismes qui permettent le développement des marchés financiers ruraux et de leurs institutions, en harmonie avec les marchés financiers nationaux et leurs banques :

- Si la collecte de l'épargne par une institution financière rurale (IFR) ne semble pas devoir poser de problèmes, il faut être prudent et graduel pour passer au stade de la gestion de crédit par les IFR (caractère solidariste de l'IFR, capacité de gestion ? garantie extérieure par le marché financier national ? autonomie de gestion) ?
- L'action des IFR devrait être limitée, si possible, aux sujets n'ayant pas accès au système financier "moderne".
- Il faut définir et appliquer le cadre juridique favorable aux IFR citées plus haut.
- Il faut définir des programmes de promotion des IFR notamment en termes de formation en s'appuyant sur les ONG.

III.2.8. POLITIQUE FONCIERES ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AU SAHEL (19)

L'étude analyse quelques aspects clé de la politique foncière, pour leur impact sur la gestion des ressources naturelles sahéniennes, et identifie les possibilités de promouvoir des changements susceptibles d'améliorer cette gestion. Quelques études de cas sont présentées à cause de leur potentiel de conduire à des changements effectifs. L'analyse porte sur la propriété et la gestion des ressources communes et individuelles (familiales) et attache une attention particulière aux ressources forestières, notamment sous l'angle des codes forestiers.

La propriété et la gestion des ressources communes

Les Etats sahéniens revendiquent, à l'instar des mesures décrétées par l'administration coloniale française dès 1930, la propriété des ressources "communes", c'est-à-dire les forêts, les pâturages, les marais, la pêche et la faune. La conséquence est qu'une disposition locale en matière de gestion des ressources n'a pas de statut juridique. Les communautés locales ne peuvent donc imposer aucun contrôle sur l'usage de ces ressources par les membres de la communauté, et encore moins sur l'usage qu'en font des personnes ou des groupes "extérieurs" à la communauté. Le Delta Central du Niger est un exemple type de cette situation.

Les politiques des Etats sont orientées vers l'établissement de codes, de règlements et de contrôles exercés au niveau national, alors que des modèles de gestion économiquement viables, qui comporteraient un support local ne reçoivent que très peu d'attention. Dans un environnement où les ressources sont gratuitement à la disposition de tous, plus personne n'est responsable de les gérer ni de les préserver pour demain. Face à ce "vide foncier", les bureaucraties modernes n'ont pas réussi à asseoir un système de gestion nouveau, qui requiert une collecte et une analyse des informations sur l'évolution des ressources, suivies de prises de décisions et d'actions rapides. Seuls les utilisateurs du système peuvent lier les besoins d'information et d'action flexible et immédiate.

Les utilisateurs du système ont besoin de règles d'usage non ambiguës afin de retrouver la motivation économique nécessaire à leur participation à la gestion des ressources. La distribution des bénéfices d'un projet (ex. le reboisement) est rarement considérée sous l'angle de l'effort (individuel) consenti. Et les autorités locales sont actuellement trop affaiblies ou atrophiées pour imposer des normes d'usage aux membres de la communauté, devenues très hétérogène.

La solution réside en une collaboration entre Etats, communautés locales et individus : les Etats apporteraient le cadre législatif et l'assistance technique, alors que la

communauté identifierait des formes de gestion susceptibles d'intéresser ses membres (donc intégrées dans leurs options de développement), ainsi que les limites tolérables du contrôle.

Le projet de Planification de l'Utilisation des Sols et des Forêts (PUSF) au Niger constitue une expérience positive dans ce domaine : une collaboration s'y est établie entre le service forestier, la coopérative locale de commercialisation du bois de la forêt de Guesselbodi et un groupe de bûcherons. Rôles, apports et bénéfices sont clairement établis.

Au Sénégal et au Niger, des droits (exclusifs) à l'usage de certains pâturages et puits sont attribués à des associations d'éleveurs, qui offrent une base institutionnelle à de nouvelles formes de développement de l'élevage sahélien. Des dispositions similaires sont incluses dans les propositions du nouveau Code Pastoral du Mali.

Une politique en matière de propriété commune devrait attribuer une plus grande part du contrôle de gestion à des groupes d'usagers. La faiblesse des institutions locales constitue toutefois une contrainte. Aussi une attention particulière devra être accordée aux intérêts individuels des membres du groupe concerné et aux compensations à attribuer à ceux qui sont exclus de l'accès aux ressources. Les projets peuvent être d'excellents terrains d'expérimentation de nouveaux modèles de gestion et les résultats doivent être pris en compte pour la formulation des politiques futures au niveau national.

Sécurité foncière de l'exploitation familiale

Le droit coutumier en Afrique subsaharienne est caractérisé par une grande diversité, mais procure dans son ensemble une bonne sécurité foncière aux paysans "individuels", en tant que membres du groupe social, sous forme de droits d'usage et d'usufruit à long terme. La sécurité foncière est reconnue comme un élément clé de la gestion de l'exploitation agricole. Bien que la vente de terres n'y soit pas de règle, les systèmes coutumiers reconnaissent de plus en plus des formes de transactions modernes (ex. locations, hypothèques, ventes), qui confirment une tendance à l'individualisation des droits de propriété.

Les législations modernes ont souvent amputé les tendances du droit coutumier à évoluer vers une plus grande sécurité foncière individuelle du paysan en charge de son entreprise agricole : au Sénégal, ces droits ont été restreints et transférés à l'autorité des communautés rurales. Les transactions autorisées par les Etats imposent des procédures et frais d'enregistrement qui découragent les paysans, inspirent la méfiance et stimulent les transactions "illégales". Les opérateurs extérieurs, disposant de moyens pour acquérir des terres, sont parfois bien aidés, par les interventions foncières de l'Etat, parce qu'elles réduisent le recours des petits agriculteurs auprès des autorités locales.

Les politiques futures doivent encourager les états à conférer aux paysans individuels des droits fonciers clairs. Les sources d'insécurité, qui compromettent les investissements durables dans l'entreprise agricole, doivent être identifiées ; elles peuvent être d'origine foncière et non foncière. Les droits individuels doivent être situés par rapport aux intérêts de la communauté et de l'Etat. Les réformes doivent également considérer les besoins des femmes et des "étrangers" à la communauté locale, protéger les paysans contre les décisions arbitraires de l'autorité (locale ou centrale), faciliter et sanctionner de nouvelles formes de transactions, et enfin instaurer des institutions où les litiges seront réglés équitablement (élément important de sécurité).

Des codes forestiers à la gestion des ressources forestières

Les codes forestiers sahéliens ont substitué l'Etat aux communautés et aux individus en matière de gestion des forêts et même des arbres plantés de main d'homme. Au Mali, le "domaine forestier" d'Etat couvre plus de 90 % de la surface du pays. L'approvisionnement en bois de feu est soumis à l'obtention d'un permis de coupe, qui s'étend même (mais alors sans paiement) aux arbres situés sur l'exploitation familiale.

Les permis et les amendes constituent une part importante des revenus du Service Forestier malien (50 % en 1984). Il est évident que ce système, valable dans la plupart des pays sahéliens, donne lieu à une attitude policière de la part des agents forestiers, à des abus en matière de délivrance des permis et consécutivement à une démobilisation générale des populations. Comment inciter les paysans à produire, protéger et gérer les ressources forestières s'ils ne peuvent même pas couper leurs propres arbres ?

Une nouvelle politique forestière devra s'inscrire dans un cadre de réformes tendant à inverser le rôle policier des agents vers un rôle de conseiller en gestion des ressources.

Des solutions techniques doivent s'intégrer dans le système agraire global, tenant compte des contraintes des paysans et des paysannes (d'où l'importance de l'agro-foresterie). Des réformes aux codes forestiers doivent s'appliquer sur les points qui découragent les investissements à long terme au niveau de la ferme.

Considérations finales : les modèles d'innovation

Plusieurs pays sahéliens sont en train de réviser leur code rural, forestier ou pastoral. Des réformes législatives ne suffisent pas, toutefois. Les mentalités et les attitudes des agents de l'Etat doivent changer aussi : vers la recherche de solutions innovatrices, le dialogue, l'instruction des paysans sur les nouveaux codes, l'éducation aux méthodes de gestion. L'approche d'une recherche-action au niveau des projets devra permettre de stimuler l'intérêt communautaire et/ou individuel à travers les changements législatifs nationaux et éventuellement

locaux. Cette approche est surtout utile pour développer de nouvelles formes de gestion de propriété commune. Un autre modèle innovateur consiste à expérimenter des formes de planification de l'utilisation des sols sur base de participation locale, à l'aide de comités villageois (ex. Burkina Faso sur financement Banque Mondiale). Cette approche est utile pour rechercher des formes d'appropriation individuelle et collective et des formes d'administration foncière simples et peu coûteuses appropriées aux terres sahéliennes valorisées.

III.2.9. ANALYSE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES DES PAYS MEMBRES DU CILSS EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (20)

QUEL CONSTAT ?

Les législations des pays membres du CILSS en matière de gestion des ressources naturelles sont encore largement inadaptées à la stratégie de LCD généralement admise lors de la responsabilisation des populations et sur l'équilibre entre l'exploitation et la préservation de l'environnement.

L'accès à la propriété de la terre est dans la plupart des cas difficile, coûteux sinon impossible, il est pourtant la condition de la responsabilisation des populations. Le classement d'une forêt n'est le plus souvent pas synonyme d'aménagement. Les législations sur les feux de brousse sont répressives sans être préventives. Les réglementations sur la coupe du bois visent plus à générer des ressources pour l'Etat qu'à gérer un patrimoine. Seuls quatre pays du CILSS possèdent un Code de l'Eau, qu'il y ait ou non autorisation préalable pour le creusement d'un puits, nulle part n'existe de système de contrôle du niveau des nappes souterraines. Les priorités entre les différents types d'utilisation de l'eau sont mal définies, cela entraînant une utilisation non optimale des ressources (par exemple on sait que les aménagements hydro-agricoles sont de grands "gaspilleurs" d'eau). Concernant l'élevage, quatre pays seulement ont un règlement relatif aux conflits éleveurs-agriculteurs, les règlements sur le surpâturage sont timides sinon inexistantes.

RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR

Il est urgent d'appuyer les Etats pour l'élaboration ou l'amélioration de codes sectoriels de gestion des ressources naturelles. Il est nécessaire en particulier :

- de conférer aux collectivités et aux particuliers un domaine et d'alléger les procédures et les coûts d'immatriculation de ce domaine ;

- de revoir les procédures de classement des forêts notamment de subordonner le classement à un plan d'aménagement ;
- de décharger les collectivités des feux de brousse s'il est manifeste qu'elles ont lutté pour l'extinction de ces feux, d'insérer dans la loi des mesures préventives ;
- d'élargir la notion de défrichement à ceux occasionnés par la construction de routes ou de mines et de prévoir des compensations ;
- de procéder à la rédaction de codes de l'eau dans les Etats qui n'en ont pas et de mettre en place des conseils nationaux chargés de leur application et du contrôle-planification de l'utilisation des eaux en zone rurale ;
- de déterminer scientifiquement le maillage des filets de pêche qui devraient être autorisés et de préciser les droits des pêcheurs frontaliers ;
- de préciser la législation sur le pâturage et le sur-piétinement et de garantir l'harmonie entre l'effectif du cheptel et la disponibilité en fourrage et en eau.

III.2.10. LA CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS DANS LE SAHEL D'AUJOURD'HUI (21)

Le rapport analyse l'état actuel de la conservation des eaux et des sols en particulier les structures physiques de conservation, et essentiellement au Niger, au Burkina Faso et au Mali.

Dans un premier temps l'auteur se livre à une description des systèmes de CES récents et traditionnels, puis il présente une analyse des tendances actuelles et avance un certain nombre de recommandations aux gouvernements, aux agences d'aide et aux organisations rurales.

UN BILAN NEGATIF MAIS DES RAISONS D'ESPERER

L'auteur constate que les techniques de CES mises en oeuvre depuis plus de 30 ans n'ont eu que très peu d'effet en dépit des sommes considérables investies. Il regrette par ailleurs que les techniques traditionnelles, moins spectaculaires aient été peu observées et/ou considérées comme rudimentaires. Le résultat est qu'aujourd'hui l'écart existant entre les besoins en termes de CES, et ce qui a été réalisé est énorme. Mais dans ce tableau d'ensemble inquiétant quelques raisons d'espérer se font jour, en particulier l'intérêt grandissant des bailleurs de fonds pour

le CES et la participation des populations, les efforts consentis par la recherche et la reconnaissance de la validité des techniques traditionnelles.

Dans un registre plus technique, l'auteur observe que le début des années 80 marque une évolution des projets CES, notamment :

- la recherche d'une participation volontaire et responsable des populations,
- une attention grandissante au problème de la conservation des eaux,
- l'intégration des arbres et de l'enherbement dans les projets de conservation,
- l'approche par terroir ou par exploitation agricole,
- la multiplication des activités, initiatives ou projets de CES,
- le transfert de certaines réussites techniques d'une région à l'autre.

COMMENT RENFORCER LA CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS AU SAHEL ?

Compte tenu de l'énormité du travail à accomplir et des ressources financières limitées, il est recommandé de mettre en oeuvre des méthodes de conservation efficaces et peu onéreuses pouvant être utilisées par les populations locales avec une aide extérieure minimale.

Cette démarche ne peut aboutir si un certain nombre de conditions ne sont pas respectées notamment :

- une meilleure connaissance des systèmes traditionnels de CES qui peuvent servir de point de départ pour de nouveaux programmes ;
- une augmentation de l'effort de recherche, notamment pour les régions semi-arides jusqu'à présent délaissées au bénéfice de la zone soudano-guinéenne ;
- une maximisation de la participation des populations en particuliers par :
 - . des techniques simples, peu coûteuses et efficaces en terme de rendement de l'agriculture,
 - . une formation sur le terrain et des échanges d'expériences,
 - . une aide en matériel et en outils, pelles, pioches, charrettes etc...,

- . une concertation des efforts sur les régions les plus peuplées et dont l'environnement est fortement dégradé,
- . une révision des incitations à la CES, notamment une limitation maximale des opérations "food for work" et un remplacement, dans la mesure du possible de l'aide alimentaire par des incitations à produire ou par des infrastructures communautaires.

RECOMMANDATIONS

Aux gouvernements sahéliens, l'auteur recommande de concevoir et de mettre en place une politique nationale de CES sous la responsabilité institutionnelle d'un organisme unique. La mise en oeuvre d'une telle politique devra reposer sur la coordination des projets et des bailleurs de fonds, l'identification de zones prioritaires, la sensibilisation, la formation et la recherche.

Il est également recommandé de ne pas accepter de crédit de la communauté internationale mais plutôt des dons, pour des projets de CES dont les effets en termes d'augmentation de production contribuent pour l'essentiel à l'autosuffisance alimentaire, et non à la commercialisation.

Aux agences de coopération, il est suggéré d'augmenter les financements (toujours sous forme de dons) à la recherche appliquée, à la formation, aux équipements de base...

Les financements ne peuvent être conçus que sur de longues périodes permettant de consacrer le temps nécessaire à la préparation des projets avec les paysans.

La priorité doit être donnée aux techniques simples, peu onéreuses (et souvent peu spectaculaires à court terme).

Aux organisations rurales, l'essentiel des recommandations réside dans l'amélioration des capacités d'organisation et d'auto-gestion et de la mobilisation des paysans.

III.2.11. PERSPECTIVES D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE DU SORGHO ET DU MIL EN AFRIQUE DE L'OUEST (22)

L'Afrique de l'Ouest semi-aride à l'exception de la zone soudano-guinéenne ne dispose pas d'un potentiel important d'extension des terres cultivées : si les pratiques rurales actuelles persistent dans les zones soudanaise et soudano-sahélienne (où vit 84 % de la population rurale) la production chutera inexorablement. Si l'on considère que la solution consistant à déplacer la population a largement démontré

ses limites, c'est dans l'évolution des techniques que réside l'espoir de renverser les tendances.

Dans la zone sahélienne (moins de 350 mm de pluie/an) les chances d'augmenter la productivité du mil et du sorgho sont limitées : on doit cependant encourager les technologies simples limitant les effets de la sécheresse et l'utilisation des variétés à cycle court dont certaines existent déjà. Les cultures tolérant la sécheresse ne seront pas mises au point avant 10 ans. Par ailleurs, on peut soutenir que la zone sahélienne déjà surexploitée doit s'orienter à l'avenir vers l'élevage intensif qui est probablement l'activité à promouvoir la plus rationnelle et écologiquement la plus envisageable.

Dans la zone soudano-sahélienne (350 à 600 mm/an) des techniques prometteuses de CES se développent en particulier dans les sous-régions à forte densité de population où la dégradation des sols est visible et les conséquences appréhendées par les paysans. Cependant, il est peu probable que les rendements accusent une forte hausse avant l'horizon 2000 : des améliorations durables ne pourront être obtenues que dans des sous-régions à population dense et après avoir investi dans des systèmes de contrôle du ruissellement des eaux. Dans la zone soudanaise (600 à 800 mm/an) les meilleures précipitations déterminent de plus grandes possibilités d'intensification de l'agriculture combinée à des techniques de CES ; ces possibilités d'intensification relèvent notamment de l'emploi modéré et récurrent d'engrais chimiques de matières organiques associés avec des cultures adaptées (sous-régions densément peuplées). Dans les zones à faible pression démographique, les incitations à investir dans les techniques de CES sont encore faibles : le billonage cloisonné mécanisé est ici plus approprié ?

L'association agriculture-élevage a le double avantage de la traction animale et du recyclage de la bio-masse ; elle est malheureusement trop rare dans les sous-régions à faible densité de main d'oeuvre où la force animale est moins requise, ceci pouvant constituer à terme un danger pour la régénération des sols.

Dans la zone soudano-guinéenne (800 à 1 100 mm/an) les possibilités d'amélioration de la productivité du mil et du sorgho sont substantielles, qu'il s'agisse d'amélioration des rendements (irrigation, engrais, cultures à haut rendement, etc...) ou de réduction de la main d'oeuvre (traction animale, herbicides, etc...). Cependant, dans cette zone les paysans se tournent dès qu'il le peuvent vers les cultures de rente, le riz ou le maïs, qui valorisent mieux les intrants.

Ces orientations doivent être accompagnées d'un développement de la recherche-développement de la part des services nationaux (en complément des recherches fondamentales poursuivies par les institutions internationales). Il convient d'insister sur les spécificités agro-éco-sociologiques et de développer les travaux sur les techniques simples de CES qui sont fondamentales pour les systèmes de culture du sorgho et du mil à court et moyen termes.

III.2.12. L'ELEVAGE DANS LES PAYS SAHELIENS (23)

L'élevage sahélien traverse une période de mutation profonde, d'ordre structurel, que les sécheresses des années 1970 et 1983-85 ont contribué à révéler en l'exacerbant. Le "Comité de réflexion sur le développement de l'élevage dans le Sahel", créé au sein des Secretariats du CILSS et du Club du Sahel, ayant constaté, en 1984, que les données en ce domaine étaient insuffisantes, il a été décidé d'entreprendre une analyse approfondie et d'élaborer des propositions concrètes à l'intention des gouvernements sahéliens et des agences de coopération.

Une équipe pluridisciplinaire dirigée par M. Kenk BREMAN a ainsi parcouru le Mali, le Burkina Faso et le Niger en avril/mai 1985. Ses trois rapports détaillés établis en 1986 et 1987 ont donné lieu à une note de synthèse d'une vingtaine de pages rédigée par M. Roger PONS et publiée par l'OCDE en janvier 1988.

La mission Breman a attaché une grande importance aux aspects écologiques et d'environnement, ainsi qu'à l'alimentation fourragère des animaux, jugée comme étant la clé du difficile problème de l'élevage sahélien.

Un premier chapitre de la synthèse publiée par l'OCDE est consacré à l'évolution de ce secteur important et à sa situation actuelle.

UNE TENDANCE A LA SEDENTARISATION

Les systèmes pastoraux, si efficaces dans le passé se détériorent. Les contradictions internes ainsi que celles qui opposent élevage pastoral et agriculture ont été crûment soulignées par les sécheresses. Les évolutions sociales et la croissance démographique font que l'agriculture empiète de plus en plus sur les régions traditionnellement dévolues à l'élevage (réduction des jachères, extension des zones cultivées, approvisionnement des pasteurs qui liquident les troupeaux en période difficile ou les vendent à vil prix aux agriculteurs et à des investisseurs, appelés juridiquement "éleveurs absentistes" (en fait des commerçants ou des fonctionnaires citadins). La tendance générale est à la sédentarisation ; le centre de gravité se déplace vers le sud, en particulier pour les bovins, alors que diminuent productivité et efficacité. La transhumance, si pertinente, se heurte à mille difficultés et les pâturages de saison sèche se rarifient. Alors que la stratégie de développement reposait sur la protection sanitaire et l'hydraulique pastorale essentiellement, la mission a révélé que la contrainte principale était en réalité bien davantage la faible qualité de l'alimentation, surtout en saison sèche. Le salut de l'élevage sahélien, réside en premier lieu dans l'intensification de l'agriculture, seule susceptible de procurer

les aliments de qualité nécessaire. Cette conclusion de la mission d'évaluation repose sur diverses constatations réalistes, notamment : le déclin inévitable de l'élevage pastoral, lequel subsistera toujours dans les zones nord inaccessibles aux agriculteurs, et doit être aidé ; l'essor de l'élevage chez les paysans, et l'association croissante agriculture-élevage, même si des efforts considérables restent à faire pour renverser la propension des agriculteurs à étendre leurs domaines et pour les engager dans la voie de l'intensification (amélioration des rendements, utilisation des engrais, cultures de légumineuses, fumure, culture attelée, etc...).

CONTRAINTES ET FACTEURS DETERMINANTS POUR L'AMELIORATION DE L'ELEVAGE SAHELIEU

- contraintes et facteurs écologiques :
l'espace ; les ressources naturelles (pâturages et surexploitation des priorités dégradation des espèces ligneuses et graminées) ; ressources en eau qui ne constituent pas la contrainte principale, contrairement à ce que beaucoup croient) ; les animaux (les épizooties, tout comme l'amélioration des races ne sont pas non plus les moyens majeurs pour redresser la situation, alors que les maladies causées par les diverses carences nutritionnelles sont infiniment plus meurtrières que les autres et que les espèces composant le troupeau sont bien adaptées).
- aspects socio-culturels :
il semble inévitable d'aller vers l'intensification de l'agriculture. Ni l'augmentation des effectifs du cheptel (les pâturages sont déjà surchargés), ni celle des surfaces cultivées ne peuvent constituer la solution pour résorber le déficit alimentaire. Les pasteurs souffrent de l'occupation des meilleures terres pastorales de saison sèche, de la réduction des terres de parcours, des conflits avec les agriculteurs, de la toute puissance de l'Etat en matière foncière, de la dislocation de leurs structures socio-economiques.
- élevage et économie :
Dans l'environnement économique défavorable qui est celui des pays sahéliens, l'élevage occupe tout de même une place appréciable. Il assure l'approvisionnement du marché international en viande et en lait, il fournit des moyens de traction et de la fumure, enfin il engendre des exportations vers les pays côtiers limitrophes.

L'analyse du cheptel révèle qu'en dépit des sécheresses meurtrières et du "déstockage" qu'elles provoquent, les effectifs ont augmenté partout au Sahel, au cours des 25 dernières années. Le groupes des ovins et caprins a crû sensiblement (de 27 à 40 millions de têtes) ; celui des bovins beaucoup moins (de 16,5 à 19 millions), il a même décliné en Mauritanie. D'une manière générale, on remarque une migration vers le sud des bovins et la diminution de leur part relative dans les troupeaux nationaux.

Cette évolution a pénalisé la Mauritanie et le Niger, et avantagé le Burkina Faso et le Sénégal.

Les sécheresses sévères de 1973 et 1984 ont entraîné une chute du nombre d'animaux plus marquée chez les plus gros d'entre eux (bovins) ; mais, chaque fois, la reconstitution du cheptel s'est accomplie au cours des deux ou trois années suivantes.

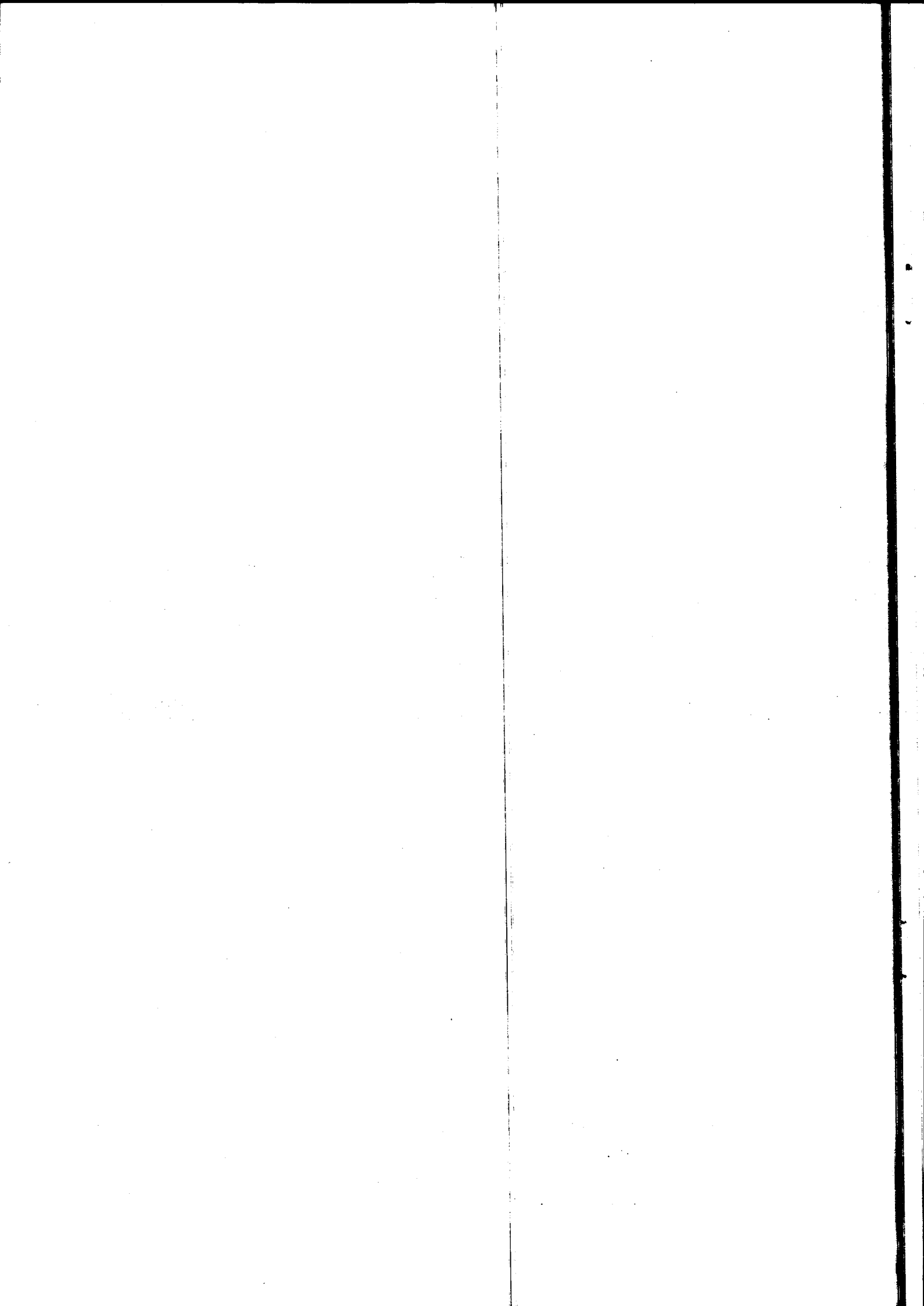
Par contre, le poids moyen des bêtes semble avoir diminué et, en UBT (Unité de Bétail Tropical = 250 kg de poids vif), l'ensemble du troupeau sahélien est probablement stagnant, sinon en diminution, en dépit d'un nombre accru de têtes.

Malgré ces aléas, le revenu global monétaire national tiré de l'élevage a progressé en valeur réelle même si sa répartition a beaucoup changé. L'approvisionnement des villes s'est amplifié avec l'orientation croissante vers l'économie de marché. Ces données sont globales, elles doivent être mises en perspective avec l'augmentation d'une population qui a doublé en 25 ans. Aussi, rapportés à chaque tête d'habitant, les progrès globaux de l'élevage ne suffisent pas à compenser la croissance démographique.

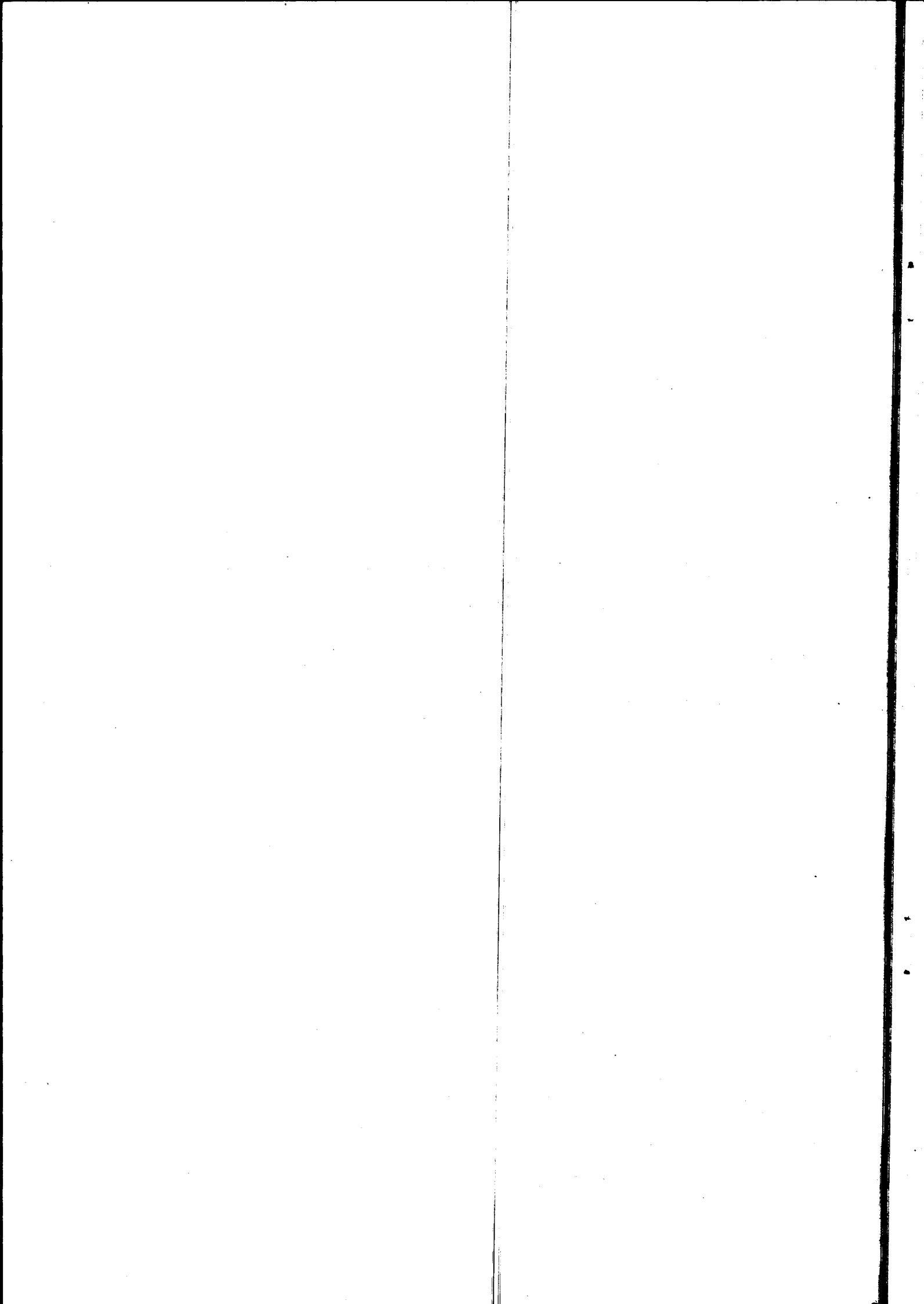
Quant aux exportations, il est difficile d'en juger. La grosse partie se fait sur pied au travers de frontières incontrôlables. Mais il est certain que le flux des animaux est important en direction des pays côtiers. Il varie avec la conjoncture, croissant beaucoup en période de sécheresse. Pour plusieurs pays sahéliens, cette exportation vient aux premiers rangs des ressources extérieures. La vente des carcasses n'a jamais atteint les niveaux espérés, d'où des pertes dans les organismes d'Etat responsables des abattoirs industriels. Ce type d'exportation est en déclin sensible, les produits sahéliens n'étant plus compétitifs dans les villes côtières, comparés aux viandes importées d'Argentine ou d'Europe.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le dernier chapitre de la synthèse s'intitule : Que faire pour remédier à la crise et développer l'élevage sahélien. Les actions proposées découlent des observations et commentaires qui précèdent. L'agriculture représente le secteur d'avenir, à condition qu'elle s'adapte correctement et s'intensifie. L'élevage pastoral n'est pas condamné pour autant, même si sa place doit décroître. Il mérite d'être protégé (mobilité, transhumance, reconversion des pasteurs exclus). Quant aux pouvoirs publics, ils sont invités à réorienter leurs projets et leurs moyens en priorité vers l'amélioration de la production fourragère de qualité, et à abattre la traditionnelle et archaïque séparation entre l'agriculture et l'élevage, deux activités désormais condamnées à vivre toujours plus en symbiose.



**CHAPITRE IV - ELEMENTS DE REFLEXION
SUR LES RESULTATS ET PERSPECTIVES DE LA RENCONTRE**



IV.1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

La Rencontre Régionale de Ségou répondait à trois objectifs principaux :

- promouvoir la participation de la population au développement rural durable du Sahel par l'appui à son organisation socio-professionnelle autonome, douée d'initiative et de responsabilité, pourvue de capacités de décision et d'action ;
- faire connaître et contribuer à vulgariser les techniques éprouvées ou probantes au Sahel, individuelles et collectives d'aménagement et de gestion des terres individuelles et des terroirs ;
- échanger les expériences acquises et explorer les voies possibles de transformation des systèmes de production pour jeter les bases d'un développement rural durable, porteur de nouveaux équilibres socio-écologiques.

Le premier objectif, par son caractère général, demandait à être précisé. Ainsi, pour que l'objectif de participation des populations au développement rural soit mieux explicité, trois objectifs ont été retenus :

- définir des actions de développement durable qui visent "plus à répondre à des demandes de la part des populations qu'à leur faire des offres qui ne correspondent pas nécessairement à leurs besoins" (cf. réunion du Club du Sahel, Berne, décembre 1987) ; préciser les conditions d'identification et de mise en oeuvre de telles actions avec les populations et leurs organisations ;
- rechercher et proposer des voies et moyens qui permettent aux organisations rurales de s'affirmer comme des "partenaires à part entière" des services et administrations du Sahel et des bailleurs de fonds de tout ordre qui les soutiennent ;
- rechercher et proposer aux services et administrations des Etats et aux aides extérieures, publiques et privées, des solutions de décentralisation qui permettent aux organisations rurales d'exercer leurs pouvoirs d'initiative et de gestion dans leurs actions et dans leurs terroirs.

Enfin, dès lors que cette Rencontre s'adressait, entre autres, à des représentants du monde rural sahélien, ne pouvait qu'être novatrice. Aussi, afin d'en assurer le succès et de faire en sorte que d'autres réunions du même type soient possibles, les objectifs suivants avaient été retenus :

- montrer que la concertation directe entre acteurs du développement au Sahel, en particulier avec les délégués des organisations rurales, est possible, constructive et efficace ; pour cela, il ne suffit pas que les délégués ruraux soient présents, il faut aussi :

- permettre aux délégués des organisations rurales d'exposer leurs expériences concrètes, les conclusions et propositions qu'ils en tirent et, réciproquement, aider les autres participants à entendre et à comprendre ces leçons d'expérience ;
- aider les délégués des organisations rurales à entendre et comprendre les arguments et les propositions de leurs partenaires, afin qu'ils puissent les discuter et les amender au besoin pour les intégrer dans leur propre démarche.

IV.2. LES RESULTATS ET LES ACOUIS DE LA RENCONTRE

IV.2.1. LES ORGANISATIONS RURALES, PARTENAIRES A PART ENTIERE

La Rencontre de Ségou a été un succès. Le pari le plus important - la participation des organisations rurales - a été le résultat le plus significatif ; les débats ont été francs, clairs, et toujours enracinés dans des expériences concrètes. Dans les débats, le respect mutuel et la recherche du consensus entre les uns et les autres ont créé un état d'esprit que tous les participants ont souhaité prolonger à l'avenir. La preuve est donc faite que des rencontres de concertation où le secteur "associatif" - les organisations rurales - est présent sont utiles et efficaces. Un grand pas a été fait dans la reconnaissance de ces organisations comme partenaires dans les difficiles débats sur le développement des pays du Sahel.

IV.2.2. LA COMPLEXITE DES SOLUTIONS IMPLIQUE UNE MAITRISE LOCALE DU DEVELOPPEMENT

Les approches classiques par les projets sectoriels (élevage, foresterie, etc...), où même les grands plans ou grandes opérations de lutte contre la sécheresse n'ont pas été défendus par les participants. Tout au contraire, un consensus très large s'est dégagé pour sortir des carcans des grandes organisations et favoriser le développement à l'échelle des villages et des collectivités locales. En ce sens, l'approfondissement de la notion de gestion de terroirs se situe dans l'esprit de "l'approche globale" déjà recommandé à Nouakchott en 1984.

L'expérience des dernières années a montré, qu'en matière de gestion des terroirs, le grand nombre d'éléments à prendre en compte et la spécificité des cas rencontrés - en deux mots, la complexité et la diversité - plaident pour une plus grande maîtrise locale du développement villageois et des petites régions, et pour un nouveau partage progressif des rôles entre les collectivités locales (aux différents échelons géographiques) et les administrations. Cette redistribution des rôles conditionne l'avènement de politiques efficaces d'aménagement du territoire au niveau national, ainsi que d'aménagement (et de développement) rural.

IV.2.3. LA VALEUR PEDAGOGIQUE DES ECHANGES D'EXPERIENCE

C'est précisément la grande diversité des problèmes rencontrés et des solutions expérimentées qui a, semble-t-il, été appréciée par les représentants des organisations rurales. Les échanges d'expérience ont été fréquents pendant et en dehors des sessions de travail. Ce fut le cas en particulier en ce qui concerne les techniques de lutte contre la désertification et les techniques de commercialisation des produits agricoles. Les échanges ont aussi porté sur la création des organisations rurales, leurs problèmes de gestion et les obstacles rencontrés dans leurs actions quotidiennes. Aussi, les représentants présents ont-ils demandé qu'il soit procédé plus fréquemment à de tels échanges. Les publications diffusées pendant le séminaire, notamment le livre rédigé par R.M. Rochette sur les expériences de lutte contre la désertification, ont contribué à ces échanges.

IV.2.4. HUIT ORIENTATIONS RESULTANT DES DEBATS

Un long travail en groupes entrecoupé de synthèses successives a permis d'élaborer les huit "Orientations de Ségou" (mentionnées au chapitre II). Parmi celles-ci, certaines idées ou certains raisonnements peuvent être considérés comme innovants :

- La lutte contre la désertification est conçue comme une réhabilitation du capital "écologique" antérieur, dont le coût, comme celui de la préservation, sont tels qu'ils sont hors de portée de l'économie locale. Ceci motive un recours aux financements nationaux et internationaux et repose la question des subventions à l'agriculture dans les programmes d'ajustement structurel, lesquels devraient prendre en compte plus largement l'aspect écologique.
- La nécessité de confier des responsabilités à des collectivités locales ouvre un champ de réflexion sur les responsabilités publiques : outre l'Etat, des collectivités locales pourraient avoir la charge de gérer les ressources naturelles qui leur incombent directement et de gérer les services nécessaires au développement local ; cette diversification de la notion de la responsabilité publique peut constituer le début d'une réponse au dilemme étatisation-privatisation, et peut rendre plus facile la décentralisation d'une partie des responsabilités que les Etats ont du mal à assumer faute de ressources. Enfin cela pose sous un éclairage nouveau la question de la mobilisation des ressources par les collectivités locales.
- Le problème foncier, du fait de la rareté progressive de la terre, est ressorti comme un des problèmes clef de l'avenir, tant par les risques liés à la généralisation du marché de la terre que par les risques de multiplication de litiges juridiques.
- Le besoin de stabilité économique mentionné par les producteurs déjà fortement éprouvés par l'instabilité du climat, incite à penser l'avenir plus en termes de politique

agricole que par le moyen de simples projets ; les aspects essentiels de ces politiques seront : l'adaptation des institutions, la qualité de la recherche agronomique, la commercialisation, les politiques de prix et l'adaptation du financement de l'agriculture aux spécificités des unités de production (en particulier du crédit et de l'épargne ruraux).

- Par rapport aux réflexions antérieures (notamment la stratégie révisée de lutte contre la sécheresse et de développement dans le Sahel, la stratégie de lutte contre la désertification au Sahel et le Colloque de Mindelo), le rôle éminent des femmes a été reconnu, en particulier dans les zones très désertifiées, où elles assument des responsabilités nouvelles en l'absence des hommes partis à la recherche d'emplois.

IV.3. PERSPECTIVES POUR UN PROGRAMME DE TRAVAIL

La lecture de la synthèse finale montre que les huit orientations qui ont été dégagées, recouvrent un grand nombre de propositions concrètes ; certaines demandent à être précisées ou à faire l'objet d'investigations complémentaires.

IV.3.1. LA REHABILITATION ECOLOGIQUE

Quatre problèmes méritent d'être étudiés :

- le coût de la réhabilitation et de la préservation
- la justification économique
- les problèmes de coordination des aides
- la capacité d'absorption financière.

Les coûts : les techniques de réhabilitation et de préservation sont connues et répertoriées. Une analyse des coûts unitaires pourrait contribuer à encore mieux cerner l'importance des investissements à consentir ainsi que les coûts récurrents qui y sont afférents.

La justification économique intéresse surtout les bailleurs de fonds : en effet, la rentabilité ne peut pas être invoquée sauf en utilisant un taux d'actualisation très bas ou en recourant au raisonnement des "externalités".

La coordination des aides suppose que les instances locales aient une certaine maîtrise du développement local, et que les administrations ne participent que pour ce qui les concerne. Des études de cas sur les modes de financement des investissements réalisés dans des terroirs donnés permettraient de repérer les dysfonctionnements éventuels et d'en tirer des leçons.

Les micro-réalisations et les projets à base des micro-réalisations peuvent présenter, dans certains cas, une capacité d'absorption supérieure à celle des grands projets. Une analyse des procédures de financement et exécution des projets, dans l'optique d'un accroissement rapide des ressources, devraient

révéler les défauts persistants et améliorer la capacité d'absorption des opérations.

IV.3.2. ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LE CADRE D'UNE GESTION DECENTRALISEE DES TERROIRS SAHELIENS FAISANT SA PLACE A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL

La gestion des terroirs recouvre non seulement les techniques de préservation et de réhabilitation du milieu, mais aussi toutes les techniques d'organisation, administration et gestion qui ont permis à des collectivités locales d'exercer les responsabilités qui leur reviennent. Pour cela, il serait utile de recenser ces techniques et d'établir une sorte de manuel des méthodes et procédures à l'usage des collectivités locales à des fins de formation.

Concernant la gestion décentralisée des ressources naturelles renouvelables et des biens et services collectifs, des travaux préliminaires devraient être entrepris à partir d'études de cas existants afin d'identifier les principales expériences et d'analyser les conditions du succès. Sur cette base, une liste détaillée des domaines d'application d'une gestion décentralisée pourrait être établie, et pour chaque domaine, les différentes voies institutionnelles et réglementaires possibles pourraient être explorées ainsi que les conditions de viabilité technique, économique et organisationnelle.

Enfin la gestion décentralisée des biens et services collectifs devrait aboutir progressivement à un fonctionnement économique et financier lui-même plus décentralisé. Il est donc nécessaire d'en faire une analyse ex ante afin d'identifier, dans une optique d'aménagement du territoire, les mesures que pourraient prendre les gouvernements pour orienter le développement économique dans ce nouveau cadre.

IV.3.3. LE FONCIER

La grande diversité des problèmes fonciers abordés incite d'abord à procéder à une analyse de cette diversité, à dresser une typologie des cas, et à analyser des causes. A partir de ce travail, une analyse plus prospective pourrait être entreprise afin d'identifier les risques que pourrait comporter la continuation des tendances actuelles. Ces travaux pourraient s'appuyer là aussi sur des études de cas représentatifs.

Lors de la Rencontre, les besoins de sécurisation des investissements ont été invoqués pour proposer de généraliser la propriété privée des terres agricoles. Ce point doit faire l'objet d'une étude macro-économique et micro-économique, afin d'en analyser les coûts, avantages et risques afférents.

Il existe par ailleurs des formes variées de détention de la terre dans des conditions de parfaite sécurité des investissements sans avoir recours à la propriété de type européen.

IV.3.4. CREDIT ET EPARGNE LOCAUX

Les formes classiques du crédit agricole ont souvent échoué : les grandes organisations de crédit ont un coût de fonctionnement trop élevé, elles pratiquent des conditions de prêts standardisées peu souples et peu appropriées aux conditions des producteurs, et ne réussissent pas à drainer des dépôts. Les formes traditionnelles en revanche sont variées et adaptées aux besoins de la société traditionnelle, mais insuffisantes pour financer des campagnes agricoles et des investissements. Un effort d'analyse des formes existantes, puis d'imagination pour proposer des formes nouvelles d'épargne de crédit rural et les expérimenter est nécessaire. Des études de cas pourraient être réalisées afin de montrer, entre autres, qu'il n'est pas en la matière de solution unique et universelle (par exemple une forme de mutualisme) et qu'il convient d'adapter les formes aux spécificités locales.

IV.3.5. VALORISER LA PARTICIPATION DES FEMMES

Les propositions avancées lors de la Rencontre de Ségou montrent que les problèmes relatifs au statut des femmes et les difficultés qu'elles affrontent sont connus et reconnus.

L'évolution des idées et des mentalités (au niveau de toutes les trois "familles") offrira à terme des conditions encore plus favorables de valorisation du statut et du rôle des femmes. Pour soutenir ces changements il s'avère, pour l'heure, nécessaire de :

- diffuser auprès des femmes des informations utiles pour leur permettre de mieux appréhender les réalités de leur milieu et d'améliorer les conditions d'exercice de leurs activités ;
- faciliter l'accès des femmes aux moyens d'amélioration des conditions de production et du cadre de vie (notamment la terre et le crédit pour acquisition des équipements et facteurs de production et pour assurer la commercialisation).

Toutes les actions envisagées doivent s'inscrire dans une approche de complémentarité et solidarité entre ruraux (hommes et femmes) pour la mise en oeuvre d'un développement durable au Sahel.

IV.3.6. INFORMATION ET FORMATION

Deux objectifs doivent être poursuivis :

- 1) Informer sur le monde rural l'ensemble de la communauté internationale pour conférer aux problèmes ruraux la place primordiale qu'ils méritent sur l'échiquier national.
- 2) Faire profiter les ruraux des expériences heureuses d'autres communautés.

Pour ces deux objectifs, il convient d'une part, de voir avec les médias comment produire plus et mieux sur les activités rurales, de l'autre, de faire effectuer des reportages par la radio, la télévision et les journaux sur les expériences jugées heureuses et à vulgariser. Ces reportages pourraient être faits à l'occasion de visites dans le cadre des échanges d'information.

Ensuite, une étude pour mieux connaître la réceptivité des communautés rurales face aux moyens modernes de diffusion d'information (radio, télévision, presse) mérite d'être menée, de sorte qu'on sache avec précision, l'appui effectif à espérer de ces médias. L'étude devrait aussi se pencher sur d'éventuels moyens alternatifs de communication à côté des classiques radio-télévision-presse.

Finalement, avec l'Institut du Sahel (Direction Formation) les sessions de formation de techniciens et de représentants des organisations rurales pourraient être envisagées.

IV.3.7. POPULATION ET DEVELOPPEMENT

Les systèmes de production existants ne sont plus adéquats pour répondre aux besoins des populations rurales, étant donné les taux de croissance démographique, actuels et prévus. Une transformation des systèmes agraires, dans le sens d'une intensification de la production, s'impose.

Il est également urgent d'agir, dans le cadre d'une politique de population équilibrée, dans le domaine de la maîtrise de la fécondité. Ces actions devraient entrer dans les principes, les objectifs et les recommandations du Programme d'Action de N'Djaména : il est essentiel "d'établir une adéquation entre le taux de croissance démographique et le taux de croissance économique et le développement social souhaité" et de "mettre à la disposition de tout couple sahélien les moyens et l'information nécessaires pour lui permettre de choisir librement et en connaissance de cause l'espacement et le nombre de ses enfants."

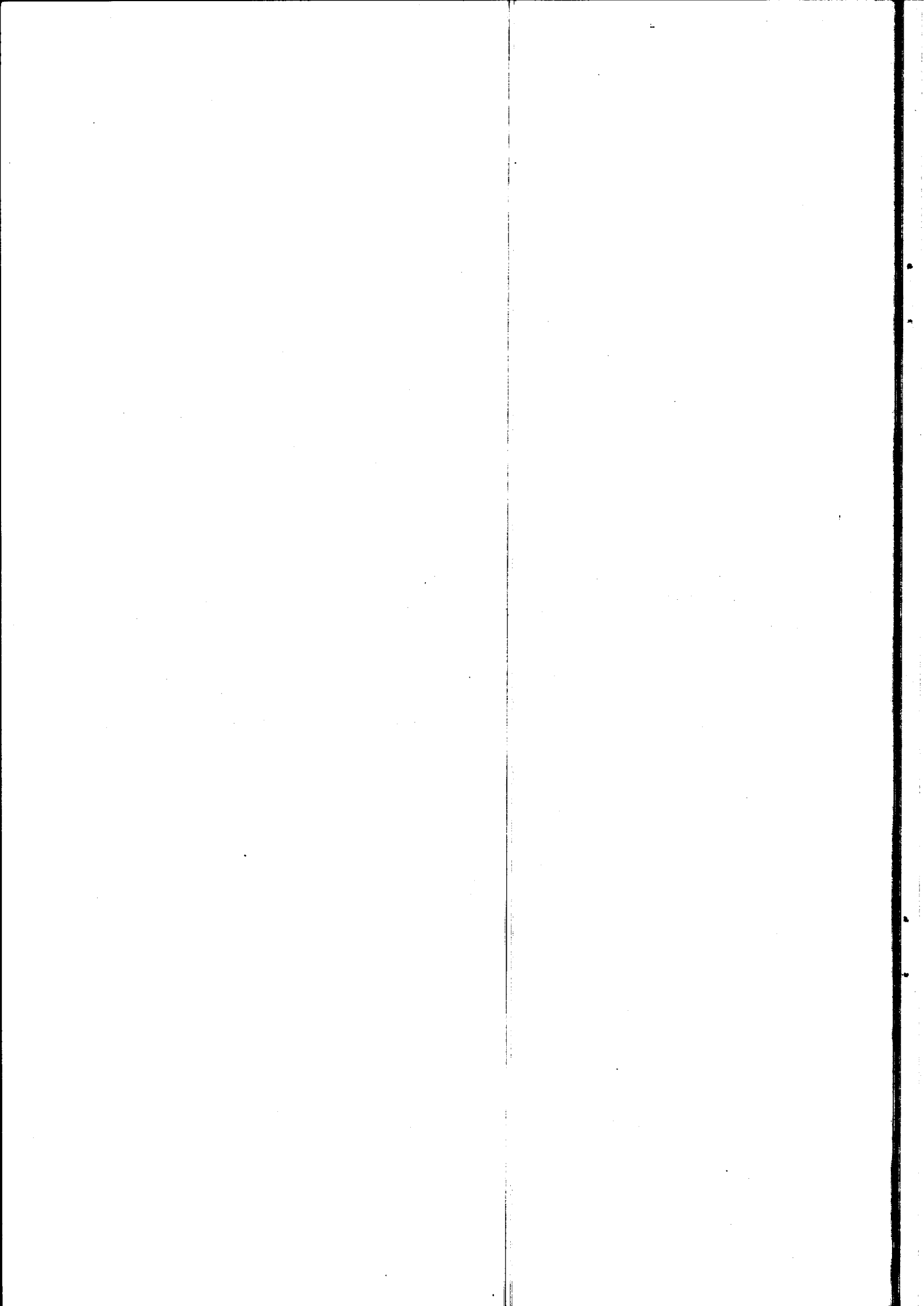
Dans le Programme d'Action de N'Djaména "les gouvernements (sahéliens) sont priés de définir le rôle que devraient jouer les agences publiques, le secteur privé et les organisations non gouvernementales dans la mise en oeuvre des politiques et programmes de population, en vue d'optimiser la contribution de chaque secteur." Cette nécessité d'associer les populations à la définition et à la mise en oeuvre de telles politiques a été confirmée par la Rencontre Régionale de Ségou.

Le Programme d'Action de N'Djaména concernant la population et le développement au Sahel (24) a été adopté par la 24ème

(24) Le Programme d'Action de N'Djaména a été élaboré par la Conférence sur les politiques de population au Sahel, qui s'est tenue du 5 au 9 décembre 1988 dans la capitale tchadienne. Cette conférence avait été organisée conjointement par le Secrétariat Exécutif du CILSS et le CERPOD.

Session du Conseil des Ministres du CILSS, qui s'est tenue les 16 et 17 janvier 1989 à Praia, Cap-Vert. La signification profonde de l'adoption du Programme réside dans le fait que l'élaboration et l'exécution de politiques nationales de population deviennent un des objectifs prioritaires des pays sahéliens.

ANNEXES



ANNEXE A

**RENCONTRE REGIONALE DE SEGOU
LA GESTION DES TERROIRS SAHELIENS
21-27 MAI 1989**

ORDRE DU JOURLUNDI 22 MAI 1989

- 08h.00-10h.00 Inscription des participants
 10h.00-10h.45 Ouverture officielle
 10h.45-11h.00 Pause-café
 11h.00-11h.30 Election du Bureau et adoption de l'ordre du jour
 11h.30-12h.30 Présentation des documents de base :
- a) Bilan des approches et des expériences d'organisations rurales
 - b) Bilan des politiques et actions des autorités sahéliennes et des bailleurs de fonds envers le rôle des femmes autour des trois thèmes ;
 - c) Bilan des politiques et actions des gouvernements sahéliens
 - d) Bilan des politiques et actions des bailleurs de fonds
- Chaque exposé est suivi d'un court échange de questions-réponses
- 12h.30 Déjeuner
 15h.00-17h.00 Suite de la présentation des documents de base
 17h.00-17h.15 Pause-café
 17h.15-18h.15 Mise en place des groupes de travail ; six groupes sont proposés :
- Participation des populations rurales (deux groupes)
 - Conservation de l'environnement et de son potentiel productif (deux groupes)
 - Transformation des systèmes agraires dans une approche globale (deux groupes)
- 20h.00 Dîner-réception offert par le Gouverneur de Ségo et animé par le Super-Biton

MARDI 23 MAI 1989

- 08h.00-12h.30 Travail en groupe
 Déjeuner
 15h.00-18h.00 Suite du travail en groupe

MERCREDI 24 MAI 1989

- 08h.00-12h.30 Suite du travail en groupe
 Déjeuner
 15h.00-18h.00 Travail en commission thème par thème

JEUDI 25 MAI 1989

- 07h.30-10h.00 Les délégués des organisations rurales se réunissent en trois groupes suivant les trois thèmes pour lecture individuelle suivie d'un commentaire collectif des rapports des groupes commentés par les rapporteurs
Délégué(e)s des Etats et des bailleurs de fonds :
lecture libre des rapports des groupes
- 10h.00-12h.30 Restitution en plénière du premier thème
Déjeuner
- 15h.00-18h.00 Restitution en plénière du deuxième thème

VENDREDI 26 MAI 1989

- 08h.00-11h.00 Restitution en plénière du troisième thème
- 11h.00-11h.30 Pause-café
- 11h.30-12h.30 Réunion du Bureau de la Rencontre pour la synthèse finale
Déjeuner
- 16h.30-19h.30 Suite des travaux de synthèse
Pour les autres participants, visite au choix :
 - . d'un terroir villageois à Dancina et du Tombeau de Biton Coulibaly.
 - . du barrage de Markala et du Tombeau de Biton Coulibaly
- 20h.00 Cocktail offert par les deux Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel

SAMEDI 27 MAI 1989

- 08h.00-09h.00 Assemblée plénière de synthèse
Lecture individuelle de la proposition de synthèse de la Rencontre
- 09h.00-10h.30 Discussion, amendement et adoption de la synthèse finale
- 10h.30-11h.30 Pause-café
- 11h.30-12h.30 Cérémonie de clôture

ANNEXE B

**DISCOURS DE BIENVENUE
DE S.E. MONSIEUR MODIBO SIDIBE,
GOUVERNEUR DE LA REGION DE SEGOU**

En vous souhaitant la bienvenue dans la capitale de la 4^{ème} Région économique et administrative du Mali, vous me permettez d'exprimer du haut de cette tribune, notre joie et notre profonde gratitude au Secrétariat Exécutif du CILSS et au Club du Sahel, pour avoir choisi Ségou en vue d'abriter cette rencontre régionale.

Cet honneur fait à la Nation Malienne toute entière remplit d'espoir les populations de la 4^{ème} Région et anime de fierté ses Cadres politiques et administratifs.

Cette espérance et cette fierté se comprennent aisément quand on connaît l'identité géographique et économique de la 4^{ème} Région qui constitue à n'en pas douter une entité caractérisée par une rare cohésion, une entité socialement stable, économiquement viable et ayant de surcroît une position géographique privilégiée.

La Région de Ségou située dans la partie centrale du pays fait frontière avec toutes les autres régions exceptées celles de Kayes et de Gao.

Elle fait également frontière avec les Républiques soeurs du Burkina-Faso et de la République Islamique de Mauritanie.

Couvrant une superficie de 64.821 km², la Région est composée de 7 cercles, 39 arrondissements, 2 056 villages. Ces structures administratives correspondent également sur le plan politique aux Sections, Sous-Sections et Comités de l'Union Démocratique du Peuple Malien.

La Région de Ségou peut se vanter d'avoir un très long passé historique :

- qu'il s'agisse du royaume Bambara de Ségou dont la capitale est aujourd'hui le Chef-lieu de la Région,
- qu'il s'agisse du royaume Toucouleur qui lui a succédé,
- qu'il s'agisse du royaume Peulh de Macina,

- qu'il s'agisse des entités défendues par les Bronconies dans l'actuel Cercle de Niono où les guerriers de Sarro et Monimpé dans le Cercle de Macina,
- qu'il s'agisse enfin, plus proche de nous de la révolte Bobo de 1916, partout à travers la Région de Ségou, il existe un passé glorieux, un passé dont les générations actuelles ont les raisons d'être fières.

Avec une population estimée à 1.328.250 habitants en 1987, la Région de Ségou est la Circonscription Administrative la plus peuplée du Mali. Cette densité de peuplement fait suite aux innumérables potentialités économiques qu'offre la Région. Aussi, sur le plan économique, le secteur primaire est de loin celui dont la part dans la production totale de la Région est la plus importante dans la mesure où environ 85% de la population vivent des activités de ce secteur.

La politique de développement de l'agriculture malienne vise en priorité à l'heure actuelle, l'auto-suffisance et la sécurité alimentaire basées sur les céréales (mil, maïs, sorgho, riz) dans le cadre de systèmes de production et systèmes agraires assez rémunérateurs de l'effort du paysan sans dégradation de l'éco-système. Elle repose sur les piliers suivants :

- l'organisation du monde paysan en vue d'un développement intégré et initié à la base,
- la maîtrise de l'eau pour ne pas subir les fluctuations climatiques (eu égard à la récente sécheresse endémique qui a sévi dans les pays sahéliens dont le Mali),
- la lutte contre la désertification et l'avancée du désert.

Fidèle à ces mots d'ordre du Parti et du Gouvernement et grâce à l'appui des Offices et des Opérateurs de Développement Rural, la Région de Ségou est le premier producteur de mil-sorgho et riz paddy avec des productions respectives de 450.000 et 110.000 tonnes pendant les bonnes années de pluviométrie.

Sur le plan industriel, la 4ème Région, après le District de Bamako, est la Région la mieux pourvue en unités industrielles. On y rencontre l'agro-industrie, l'industrie textile, l'industrie mécanique et l'industrie alimentaire incarnées par le Complexe Sucrier du Kala Supérieur, les rizeries de l'Office du Niger et de l'Opération Riz, la Compagnie Malienne de Textiles (COMATEX) pour ne citer que ceux-là.

A l'heure actuelle, la dégradation des terroirs villageois est très perceptible. Il convient donc d'intervenir de toute urgence pour rétablir l'équilibre agro-sylvo-pastoral ainsi rompu.

La participation active et consciente des populations à des programmes de gestion des terroirs villageois amorcés depuis quelques années par différents organismes de développement rural, est recherchée à travers les associations et tous villageois afin de garantir la pérennité des actions conformément à l'option du Parti et du Gouvernement en faveur de la responsabilité paysanne en vue d'un développement intégré de base.

La présente rencontre organisée par le CILSS et le Club du Sahel et dénommée Rencontre Régionale de Ségou "sur la gestion des terroirs villageois du Sahel" revêt donc toute son importance en favorisant l'échange d'informations scientifiques et techniques entre Sahéliens à tous les niveaux dans le domaine si sensible en milieu sahélien de la lutte contre la dégradation de l'écosystème.

Nos populations sont à l'affût de tout ce qui pourrait consolider ou élargir leurs expériences dans la maîtrise de leur environnement. Et c'est pourquoi leurs regards se tournent vers les présentes assises avec l'espoir de l'élève qui attend la leçon de son Maître, l'émerveillement que lui procurent des connaissances nouvelles.

Mon souhait, notre souhait le plus ardent, c'est de voir se renforcer la coopération entre les différents acteurs du développement, se traduisant par une synergie positive dans l'élaboration et l'exécution des programmes d'aménagements des terroirs villageois sahéliens à composantes multiples :

- application des techniques culturelles appropriées,
- reboisement et protection des zones boisées,
- aménagements anti-érosifs,
- protection et régénération des pâturages naturels,
- conservation et utilisation rationnelles des eaux.

Espérant que la présente rencontre régionale se penchera sur ces composantes que nous jugeons essentielles, j'adresse mes sincères et vifs remerciements au Secrétariat Exécutif du CILSS et au Club du Sahel et je souhaite en même temps plein de succès aux travaux de la Rencontre Régionale de Ségou pour un meilleur devenir de l'homme dans un meilleur équilibre socio-écologique.

**DISCOURS D'OUVERTURE
DE MONSIEUR JEAN-H. GUILMETTE
DIRECTEUR DU CLUB DU SAHEL**

Nous apprécions très vivement l'hospitalité et les efforts consentis par le Gouvernement du Mali et la ville de Ségou, pour accueillir une si large délégation.

Cette réunion est l'une des plus importantes pour le Club depuis celle qui se déroulait à Mindelo en 1986.

Le Sahel constitue toujours une priorité pour les Membres du Club. Depuis sa fondation en 1976, l'esprit de nos réunions se nourrit de la confiance et de la transparence qui reposent sur la foi de notre destin partagé.

La présence nombreuse de la Communauté Internationale atteste, encore une fois, de la solidarité qui lie les Sahéliens avec ses partenaires.

L'habitude du Club a toujours été de mêler entre elles les administrations sahéliennes avec celles des donateurs, d'y adjoindre des experts internationaux afin de stimuler l'émergence de dialogues. Ceux-ci ont toujours été particulièrement francs afin d'assurer et de privilégier la recherche des faits aux querelles idéologiques et aux non-dits protocolaires. C'est la première fois aujourd'hui qu'une telle rencontre fait appel à un groupe aussi diversifié où sont présents des responsables des sociétés civiles, des ONG, des administrations sahéliennes et des donateurs ainsi que des experts. C'est donc un défi nouveau pour nous tous.

Il est utile de rappeler que cette Rencontre a pour objectifs :

- De promouvoir la participation de la population en l'assistant dans son organisation socio-professionnelle afin qu'elle soit autonome, douée d'initiative, de responsabilité et de capacité d'action.
- De faire connaître et contribuer à la vulgarisation des techniques éprouvées ou probantes de préservation du capital foncier et de gestion des terroirs villageois.
- D'échanger les expériences et explorer les voies possibles de transformation des systèmes de production en vue de restaurer les équilibres socio-écologiques et de jeter les bases d'un développement rural durable au Sahel.

- Et enfin de rechercher et de proposer aux services et administrations des Etats et aux aides extérieures des solutions de décentralisation qui permettent aux organisations rurales d'exercer leur pouvoir d'initiative et de gestion de leurs actions et de leurs terroirs.

Le Groupe qui se réunit à Ségou n'est pas un groupe ayant des assises périodiques ; on ne s'attend à ce qu'il prenne des décisions. C'est plutôt une "tête chercheuse", qui dégage des idées novatrices, leur donne un contenu réaliste, attire l'attention sur les pièges cachés et dégage des voies nouvelles, en démontrant les chemins du possible.

Il est souhaitable que de cette réunion, se dégagent de vastes consensus. Toutefois, il n'est pas essentiel que nous tombions d'accord sur chaque point. Découvrir les vrais désaccords est bien souvent le commencement de la sagesse.

Dans les années 60, on avait coutume de créer des "happening". C'est-à-dire des rencontres entre des gens de diverses provenances et on comptait sur le dynamisme des participants, sur la synergie entre eux, pour provoquer un moment extraordinaire.

Cette rencontre n'est pas improvisée. La qualité et la quantité des documents en font foi. Mais on peut espérer qu'avec la collaboration de chacun, nous saurons créer entre nous tous une énergie, un "happening" intellectuel.

En guise de conclusion, j'ai choisi de laisser parler de très vieux sages. J'ai ici avec moi la traduction d'un très ancien texte chinois. Intitulé "Dispute sur le sel et le fer", ce classique est la transcription fidèle d'un débat qui a eu lieu en Chine en l'An 81 avant J.C., au cours d'un Conseil des ministres extraordinaire, auquel l'Empereur avait convié des notables, des lettrés et des sages. Ce débat contradictoire portait sur les affaires de l'Empire du Milieu. Le monopole d'Etat, décrété quarante ans plus tôt sur le sel et le fer, sert de point de départ à cet échange entre le gouvernement et les représentants de la société civile d'alors.

Il est à la fois rassurant et désespérant de découvrir que d'autres ont eu, bien avant nous, les mêmes questions, qu'ils ont fait face aux mêmes problèmes. Permettez-moi donc de vous en livrer un court extrait ; la justesse et l'à-propos pourront inspirer nos débats.

Les sages :

"Il vous échoit de débarrasser le peuple de ces fléaux que sont la faim et le froid ; pour mener à bien cette tâche il vous faut abolir les monopoles sur le sel et le fer, limiter le

profit, procéder à une nouvelle répartition des terres, stimuler l'agriculture, développer la culture du chanvre et du mûrier. Bref, tirer le meilleur de la terre. Il faut limiter les corvées, restreindre les dépenses. Voilà la seule façon de rendre le peuple prospère sans que ni les inondations ni la sécheresse, ni une année de mauvaises récoltes ne puissent l'atteindre".

Le Grand Secrétaire :

"En quoi les monopoles sont-ils néfastes au point qu'on doive les supprimer ? Le peuple des différents corps de métier, pressé par d'autres tâches et manquant de moyens, fabrique un fer mal fondu, mal forgé, peu solide. C'est pourquoi nous avons demandé de centraliser la fabrication du fer et l'exploitation du sel afin d'uniformiser la production et les prix, et de satisfaire aux besoins tant privés que publics de la population. Si les fonctionnaires donnent des instructions claires et si les ouvriers font bien leur travail, le métal aura la solidité requise et les outils seront efficaces.

Les sages :

"Lorsque le peuple payait une patente pour fondre le fer et bouillir le sel, le sel ne coûtait pas plus cher que les céréales ; les ustensiles de métal étaient tranchants et de bonne qualité. Il n'en est pas de même depuis que l'Etat s'occupe de la fabrication des outils de fer : beaucoup sont de très mauvaise qualité, il y a du gaspillage, les ouvriers d'Etat sont harassés et ne font pas bien leur travail. Quand les artisans indépendants travaillaient de concert et que le père et le fils mettaient toute leur ardeur à la tâche, chacun avait à coeur de faire du bel ouvrage. Il y avait peu de mauvais outils. Lorsqu'il y avait urgence pour les semailles ou les récoltes, on les apportait et les distribuait dans les chemins vicinaux, le peuple avait le droit de les acheter ou de les vendre, il pouvait échanger les anciens contre des neufs ou les troquer. L'Etat pouvait utiliser des corvéables à d'autres tâches comme par exemple la construction ou la réparation des ponts et des chaussées pour le plus grand bien de tous".

(Extrait de "Dispute sur le sel et le fer", Chine, An 81 Av. J.C., de Yantie lun - J. Lanzmann & Seghers, Editeurs).

**DISCOURS D'OUVERTURE
DE MONSIEUR BRAH MAHAMANE
SECRETAIRE EXECUTIF DU CILSS**

C'est avec un réel plaisir que Sahéliennes, Sahéliens, membres de la Communauté Internationale se retrouvent aujourd'hui à Ségou pour s'interroger sur l'avenir du Sahel.

Dans notre questionnement perpétuel, nous avons en effet besoin de solides repères. Repères dans notre histoire, dans le présent pour garantir l'avenir. Ségou nous offre tout cela. Dans nos mémoires, la splendeur de cette ville gorgée d'histoire est encore bien là. Mais Ségou ne vit pas que de ce passé pourtant bien glorieux. La capitale de la 4ème région du Mali, pour ne pas rater les rendez-vous de l'avenir, a résolument pris le parti de retrouver la place qui doit être la sienne au Mali mais aussi dans tout le Sahel. Ces efforts ont déjà connu une première reconnaissance. J'ai comme envie de nous féliciter pour l'occurrence qui a dirigé sur Ségou.

Le Sahel tout entier participe avec cette Rencontre Régionale sur la gestion des terroirs, à cette concertation. Nous avons conscience, par notre choix, de marquer notre admiration à Ségou, au Mali et à Son Excellence le Général d'Armée Moussa Traore, Secrétaire Général de l'UDPM, Président en exercice de l'OUA, Président de la République du Mali. Nul mieux que lui, ne symbolise aujourd'hui la conscience des écueils à surmonter, la mesure de volonté indispensable pour le Sahel et l'Afrique sur la voie du développement. Permettez-moi donc de lui exprimer toute la gratitude du Sahel pour l'exemple qu'il ne cesse de donner à tous. Nous remercions aussi toutes les autorités qui en ont fait plus que de besoin pour garantir le succès de notre rencontre.

Le Sahel sait ce qu'il veut. Il veut s'en sortir. Il veut sortir de cette réclusion où l'enferment, la faim, la soif, la dépendance croissante, la rarefaction continue de ses ressources. Mais le chemin qui mène à la sortie se dessine encore à peine à nos yeux. Aussi, pour tenir le cap avec certitude, avons-nous besoin de repères. Ségou en est un, comme Nouakchott, Mindelo, l'ont déjà été.

Ce qui nous réunit aujourd'hui et qui fait de Ségou le centre du Sahel à défaut du monde, est donc de la plus grande importance. Les occasions de remise en question sont trop peu nombreuses et se tromper est un luxe trop coûteux pour le Sahel. Alors il nous faut prendre garde à ne pas gâcher celle-ci.

L'étape de Ségou, au terme d'une longue maturation, nous conduit à nous questionner sur la gestion des terroirs. C'est

vous dire quel chemin, il nous a fallu déjà parcourir du grand ensemble que constitue le Sahel, à l'ultime unité de gestion qu'est le terroir. A l'échelle du Sahel, la stratégie définie, sans doute perfectible, nous permet assurément de bien appréhender les problèmes et d'y apporter des réponses appropriées. En revanche, au niveau opérationnel nous n'avons qu'hypothèses et inquiétudes. Nous savons bien que l'Homme dont nous disons dans la Stratégie révisée de Lutte contre la Désertification et de Développement, qu'il doit être le moteur du développement, n'est pas ou ne doit pas être une abstraction. C'est bien Mamadou, Fatou, chef de famille, mère, qui résout au quotidien les problèmes de sa survie. L'intervention à cette échelle est très complexe. Il y a autant de situations, de spécificités qu'il n'y a d'hommes, de femmes ou en tous les cas, d'unités partageant à la fois le même environnement physique, historique, sociologique.

Ce simple constat nous rend nécessairement très modeste. Il nous faut remiser nos prétentions, reconnaître les limites, accepter de donner la parole à Mamadou, à Fatou, à Jean.

Nous essayons avec cette rencontre de le faire déjà. C'est pourquoi, aux côtés des deux partenaires traditionnels, les Etats et les partenaires de coopération, avons-nous aujourd'hui un troisième. Peu habitué à ces forums, il a fallu l'y familiariser un peu. Depuis plusieurs mois, les structures qui travaillent avec les organisations rurales ont été mises à contribution à cette fin. Notre souci constant a été de ne pas aller trop loin dans cette familiarisation. Nous ne voulons entendre le discours, bien comme il faut, d'un paysan jouant le rôle de composition. Nous souhaitons écouter sa voix authentique et non l'écho de nos convictions.

Notre troisième partenaire appréhende mieux que quiconque ses contraintes et ses attentes. La première mesure de nos chances de succès est donc notre aptitude au trilogue. Les trois partenaires que nous sommes, doivent s'écouter, se parler, se comprendre. Aucun d'entre nous, ne connaît toute la vérité. Nul n'a la solution miracle. Mais chacun dans sa spécificité détient un chiffre du code secret, qui ouvre la porte du progrès et du développement pour le Sahel.

La difficulté majeure, au Sahel, est de devoir concilier l'urgence et le développement, la gestion quotidienne de problèmes de survie et la nécessaire planification du long terme. Il faut regarder loin sans être aveugle à ce qu'il y a sous nos pas.

Et sans doute, est-ce pour prendre quelque distance, que nous avons choisi de nous rencontrer à Ségou hors de l'une de ces capitales du Sahel qui sont les symboles même de la multiplicité des sollicitations qui peuvent détourner du cap.

La médaille a hélas un revers. Je sais par avance que quelques petits inconvénients ne manquent pas déjà de gêner un peu. Je ne doute pas cependant que la disponibilité affichée par nos-hôtes ne nous les fassent bientôt oublier.

Au risque de me répéter, je dois réitérer mes remerciements, ceux de l'ensemble du Sahel, à nos partenaires de coopération. Ceux qui ont bien voulu financer cette rencontre mais aussi tous les autres, qui partagent nos angoisses et nos peines, nos succès et nos raisons d'espérer depuis que notre Organisation est née en 1971. J'espère que Ségou confortera le contrat de solidarité qui nous lie à eux.

- Vive le CILSS !
- Vive la Coopération Internationale !

**DISCOURS D'OUVERTURE
DE MONSIEUR CHEIKH B. BATHILY
REPRESENTANT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE**

C'est avec un sentiment de joie et de fierté que je vous souhaite au nom du Ministre de l'Agriculture empêché, à tous la bienvenue en terre sahélienne du Mali.

Je voudrais vous remercier très sincèrement de l'honneur que vous faites au Mali, tout entier, en décidant de tenir à Ségou votre importante Rencontre sur un problème d'actualité qui nous interpelle tous, je veux parler de la gestion des terroirs villageois au Sahel.

Il s'agit de faire de l'Homme sahélien, le principal acteur de son développement ce qui revient à repenser notre conception de développement et des aides en favorisant le plus possible la participation active et volontaire des populations rurales à la conception et à l'exécution des projets de développement et de lutte contre la désertification.

Pour ce faire, il s'avère indispensable d'instituer une dynamique de concertation entre les Etats sahéliens, les populations sahéliennes et les donateurs.

C'est pourquoi, cette rencontre sur la gestion des terroirs villageois arrive à point nommé. Elle permettra, nous le souhaitons tous, l'établissement d'un dialogue fructueux entre les différents acteurs du développement au Sahel. Cet échange

d'expérience et d'information devra aboutir à la valorisation des savoir-faire.

La rencontre permettra aussi de donner une nouvelle orientation aux stratégies et politiques de développement des Etats sahéliens et des donateurs allant dans le sens du transfert de compétences en direction des communautés rurales, le tout devant aboutir au développement d'un partenariat entre Etats, Donateurs et les Organisations rurales.

Vous me permettez donc d'exprimer ici toute notre satisfaction au Secrétariat Exécutif du CILSS et au Club du Sahel, pour avoir pris l'heureuse initiative de réunir autour d'une même table les trois principaux partenaires du développement rural dans le Sahel : les administrations sahéliennes, les organisations rurales sahéliennes et les agences d'aide et de coopération et cela pour une action concertée sur les politiques écologiques et de production agricole des pays sahéliens.

En effet, malgré d'appréciables efforts fournis tant par nos populations sahéliennes et nos gouvernements, que par les Partenaires de la Communauté Internationale pour améliorer le cadre de vie au Sahel, force nous est de constater que les objectifs principaux d'autosuffisance alimentaire et de rétablissement des équilibres écologiques sahéliens sont loin d'être atteints.

Cependant, malgré ces tristes réalités et les perspectives sombres qu'elles engendrent, le Sahel n'est pas au pessimisme. Les populations, loin de se laisser gagner par le découragement, s'organisent de plus en plus pour prendre en main leur destin avec l'aide des Etats et de la Communauté Internationale.

C'est ainsi que l'organisation du monde rural commence à devenir une réalité et des expériences réussies de développement intégré axées sur la conservation et la protection de l'environnement se développent çà et là.

Ce constat est, à notre avis, l'argument de poids militant en faveur d'un renforcement du rôle des Organisations rurales dans le développement du Sahel.

Cette réunion qui est une première, s'inscrit en ligne droite du Séminaire de Nouakchott en 1984 et du Colloque de Mindelo en 1986, respectivement sur la lutte contre la désertification et sur les politiques céréalières et qui sont la matérialisation de la stratégie révisée du CILSS.

Vous me permettez de rappeler que l'approche préconisée par la stratégie révisée du CILSS, implique un véritable

renversement des perspectives. Le développement du Sahel doit être l'affaire de tous.

Je ne doute pas un seul instant que de vos débats et discussions sortiront des propositions d'orientation qui pourront éclairer les décideurs sahéliens et la Communauté Internationale et permettront de baliser les actions futures en faveur du monde rural.

Je souhaite plein succès à vos travaux sur la gestion des terroirs villageois sahéliens.

**DISCOURS D'OUVERTURE
DE S.E. MONSIEUR SIDIKI DIARRA
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

La cérémonie d'ouverture de la Rencontre Régionale sur la gestion des terroirs villageois sahéliens que j'ai l'honneur et le grand privilège de présider, m'offre l'heureuse opportunité de vous souhaiter, au nom du Peuple Malien, de son Parti : l'Union Démocratique du Peuple Malien et de son Secrétaire Général, le Général Moussa Traore, Président de la République, Président en exercice de l'OUA, la bienvenue en terre africaine au Mali.

Votre présence à Ségou honore le Peuple Sahélien qui, par ma voix, tient à vous réaffirmer le profond sentiment d'amitié et de fraternité qu'il nourrit envers les Pays et Institutions que vous représentez.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude aux Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel d'avoir pris l'heureuse initiative d'organiser une Rencontre Régionale sur un sujet aussi important qu'est la gestion des terroirs villageois.

A l'évidence, la bonne gestion des terroirs villageois est au coeur des préoccupations de nos Etats et constitue la condition sine qua non de leur développement.

Certes, depuis bientôt deux décennies, la sécheresse et la désertification causent des ravages dans le Sahel.

Certes, la famine, la malnutrition et la misère ont semé la désolation au niveau des populations sahéliennes.

Malheureusement, la responsabilité de l'Homme sahélien, dans la dégradation de son environnement est également établie.

En effet, par des pratiques agricoles inadaptées, les déboisements abusifs, les feux de brousse, le surpâturage, l'Homme sahélien a violé le contrat si savamment établi entre lui et son environnement.

A tous ces maux, viennent s'ajouter la détérioration des termes de l'échange et l'endettement croissant de nos Etats.

Aussi, il est fort réconfortant de constater que face à ces maux, les Pays du Sahel ont élaboré une stratégie qui s'accumule autour des grands axes suivants :

- responsabiliser l'homme et en faire le véritable moteur du développement,
- rebâtir l'économie de la Région sur des bases saines,
- trouver un nouvel équilibre écologique et un meilleur aménagement de l'espace.

La gestion des terroirs villageois répond parfaitement aux objectifs de cette stratégie.

Le Mali, fidèle à ses engagements, a répondu à l'appel lancé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en janvier 1984 à Niamey et réaffirmé en janvier 1986 à Dakar, en élaborant une stratégie d'auto-suffisance alimentaire et un Plan de lutte contre la désertification... qu'il est en train de mettre en oeuvre avec détermination.

Depuis, de profondes mutations sont en cours dans notre Pays.

Les efforts du Parti et du Gouvernement sont présentement axés sur la promotion des initiatives de base.

Ainsi, de nombreuses Associations Villageoises et Tons Villageois ont été créés par les populations villageoises elles-mêmes et travaillent inlassablement à rétablir l'équilibre de l'écosystème.

Ces structures villageoises mènent des activités diverses (collecte, transport, battage, transformation, commercialisation, reboisement, lutte contre les feux de brousse) qui autrefois étaient dévolues aux structures d'encadrement techniques.

Grâce à un dynamisme naguère insoupçonné, elles opèrent progressivement une transformation qualitative de leur terroir

à travers un développement auto-centré et auto-entretenu, créant ainsi les conditions d'un développement durable.

La présente rencontre vient fort à propos, car elle se tient à un moment où les populations sahéliennes, face à une nature hostile et une conjoncture économique difficile, s'organisent afin de prendre en main leur propre destin.

Cinq jours durant, vous aurez à vous pencher sur des thèmes aussi importants que :

- la participation du monde rural aux actions de développement et de lutte contre la sécheresse,
- la conservation des eaux et des sols,
- la transformation des systèmes agraires.

Il vous appartiendra d'instaurer un dialogue sincère et fécond entre tous les acteurs du développement du Sahel que vous êtes.

Votre assemblée se voit donc investie d'une exaltante mission, à savoir :

- analyser les approches et expériences des organisations rurales paysannes, celles des Etats sahéliens et celles des bailleurs de fonds en matière de développement rural et de lutte contre la sécheresse en vue d'aboutir à un langage commun,
- examiner les voies et moyens des meilleurs pour répondre à l'attente du monde rural qui désormais devra être associé à la conception et à l'exécution de tout ce qui touche à son devenir,
- instaurer un dialogue fécond et permanent entre les trois familles présentes, afin d'insuffler une dynamique nouvelle à la promotion du monde rural.

La présente rencontre revêt donc pour nos pays et pour la Communauté Internationale une importance toute particulière, puisqu'il s'agit de repenser pour améliorer les méthodes et conditions d'intervention des organisations rurales paysannes, des Etats et des bailleurs de fonds, afin de parvenir à une synergie des efforts et à une efficacité des actions.

Votre présence massive à cette rencontre, me donne l'espoir que vous atteindrez vos objectifs.

Aussi, je vous exhorte à réfléchir sur toutes les entraves au développement du monde rural, sur l'efficacité des interventions des Etats et de nos partenaires au développement.

Cependant, au-delà de la réflexion et de la simple rhétorique, il me paraît impérieux d'agir et d'agir vite, afin que le Sahel ne soit plus synonyme de famine, de misère et de désolation.

J'ai la ferme conviction que vos débats sortiront des orientations précises qui permettront de trouver les meilleures thérapeutiques susceptibles de remédier aux maux qui rongent le Sahel meurtri par tant de calamités.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverte la Rencontre Régionale sur la gestion de terroirs villageois sahéliens.

DISCOURS DE CLOTURE
DE M. JEAN-H. GUILMETTE,
DIRECTEUR DU CLUB DU SAHEL

De toutes les parties du Sahel, d'Europe et d'Amérique et même d'Asie, nous sommes venus à Ségou. Nous y sommes venus remplis d'espoirs, mais tout aussi bien chargés d'appréhensions. Des questions inquiétaient les uns et les autres.

Le trilogue de Ségou aurait-il vraiment lieu comme nous le souhaitions ? Saurions-nous tous à la fois bien communiquer nos vues, nos idées, et bien entendre les voix de nos partenaires ? Notre rencontre dégagerait-elle des orientations novatrices, des idées utiles et concrètes au développement du Sahel ? Ou, serions-nous piégés quelque part entre le bavardage stérile et la langue de bois ? Notre large groupe imposerait-il à Ségou plus que ce qu'elle pouvait donner ? Bien des intérêts, de nombreux enjeux risquaient de s'affronter, ou de se conjuguer.

Et puis, Monsieur le Gouverneur, le charme et l'hospitalité de la ville au 100.000 balanzans a commencé à opérer sa magie. Ou est-ce l'esprit de Biton Coulibaly qui a soufflé sur les participants ? Mais un débat très riche s'est engagé entre les trois familles réunies.

Aujourd'hui des orientations se dégagent, des pistes s'entrouvrent. Elles pourront permettre aux communautés sahéliennes de trouver une meilleure gestion des ressources afin de protéger le capital qui sera transmis aux enfants de demain tout en assurant la survie des populations actuelles.

Nous avons de concert, commencé à définir une nouvelle démarche du développement qui puise ses ressources à la base, est à l'écoute de tous les partenaires, et de ce qu'ils ont à offrir. Si trois grandes familles étaient représentées à Ségou, on a noté que le dialogue, ou plutôt le trilogue, a bien mis en valeur la contribution de toutes les petites familles : les organisations paysannes, les organisations féminines, les autorités gouvernementales, les administrations, les chercheurs, les bailleurs de fond, les ONG, les multilatéraux, sans négliger l'apport réfléchi des experts et consultants.

On aurait pu craindre la cacophonie. Ségou, au contraire, a donné plutôt un esprit nouveau aux réflexions qui avaient été engagées à Nouakchott.

"L'après-Ségou" devrait voir surgir des groupes nombreux de réflexion et d'action où seront mis à contribution tous les partenaires.

Le Sahélien doit entrer dans le XXIème siècle en profitant de la modernité, tout en puisant à la sagesse de ses coutumes, de ses traditions, de sa culture. L'adaptation aux circonstances changeantes est le défi que tous doivent relever.

Nous espérons avoir contribué ici, à Ségou, à favoriser cette adaptation. Le Club du Sahel demeure engagé à poursuivre les activités de suivi : celles qui aideront cette adaptation, celles qui favoriseront l'émergence d'une société nouvelle, au sein de laquelle la société civile sera florissante.

Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs, "l'après-Ségou" est engagé, que le souffle de Biton Coulibaly, ce grand environnementaliste avant la lettre et bâtisseur de société, continue à nous inspirer.

**DISCOURS DE CLOTURE
AU NOM DU SECRETAIRE EXECUTIF DU CILSS
PRONONCE PAR MONSIEUR MICHEL KOUTABA**

Le sentiment de tous, à l'issue de la rencontre régionale de Ségou sur la gestion des terroirs sahéliens, est de satisfaction. Le Secrétaire Exécutif du CILSS que d'autres engagements ont obligé à écourter son séjour exprime sans verser dans l'autosatisfaction, un légitime soulagement à l'issue des travaux.

Notre rencontre était en effet, d'abord celle des interrogations. Inédite dans sa forme et dans ses objectifs, elle aurait pu hypothéquer l'avenir.

Le trilogue que nous avons fait le pari de réussir est un bien difficile exercice. La tentation est toujours forte qu'il se transforme en un inégal deux contre un. Le partenaire ainsi isolé se ferme alors aux deux autres et le dialogue parallèle qui existait alors entre les trois, ne peut même plus être obtenu.

Notre objectif de parvenir à des orientations et non aux classiques recommandations solennelles qui sanctionnent les rencontres du genre, a pu paraître bien modeste. Ce ne serait pas une critique à nos yeux. Sans anesthésier la réflexion, sans occulter les vrais problèmes, cette modestie était seulement gage de lucidité, de réalisme. Comment avoir la prétention de dire tout de suite "y a qu'à faire" dans un domaine aussi neuf, aussi vaste, aussi complexe ? Nous n'avons pas la vanité de

nous croire capables, au terme d'une petite semaine de discussions de refaire le Sahel. Notre volonté était bien d'explorer une autre voie, pour formuler des orientations visant à partager l'avoir, le savoir, et le pouvoir détenus par chacune de nos trois familles pour une autonomie des organisations rurales, une efficacité de la coopération internationale et une décentralisation des services de l'Etat. Des débats francs, passionnés parfois, mais toujours respectueux des uns et des autres, éclairent d'un jour nouveau l'équation du développement du Sahel, à défaut de la résoudre. Cela constitue un réel motif de satisfaction.

Sans vouloir particulariser la participation d'un des trois partenaires, force m'est de me féliciter de la contribution des organisations rurales qui ont mis en exergue la part essentielle de la femme dans la réhabilitation écologique et la gestion des terroirs. A les entendre manier avec aisance les notions de garantie des crédits, réclamer un moratoire dans le remboursement des crédits en cas de calamité naturelle, on mesure l'erreur de continuer à vouloir servir de tuteur aux organisations paysannes.

Les débats l'ont établi. Il faut leur faire confiance, avoir foi dans leur sens des responsabilités. Mais ce ne peut être le laisser-faire, le laisser-aller. L'Etat est indispensable. Il est des tâches régaliennes, notamment celle de fixer les règles du jeu que nul autre ne peut assumer. Au-delà du terroir, il y a la Nation. Seul l'Etat peut embrasser du même regard les aspirations, les contraintes de la multiplicité des terroirs constitutifs du pays. Et au-delà de la juxtaposition des terroirs, tisser le tissu national. Cette préoccupation majeure est incontournable. Nous ferions sourire si après avoir décrié la balkanisation, créé des organisations régionales pour briser l'éparpillement des potentialités et des forces, nous décidions d'un virage à 180 degrés pour réclamer la fin de l'Etat et donc la deuxième balkanisation de notre histoire.

Nous disons donc à Ségou oui au développement des organisations rurales mais aussi oui à l'Etat, un Etat conscient de ses prérogatives.

Au terme de notre rencontre, je réitère mes remerciements, ceux de l'ensemble du Sahel à nos hôtes maliens. En commençant par Son Excellence le Général d'Armée Moussa TRAORE, Secrétaire Général de l'UDPM, Président en exercice de l'OUA, Chef de l'Etat à son Gouvernement, aux Autorités Régionales de Ségou et à l'ensemble du Peuple malien.

Notre gratitude s'adresse aussi à tous ceux qui ont permis l'issue heureuse de notre rencontre, partenaires de coopération mais aussi représentants des organisations rurales et Délégués des Etats.

**DISCOURS DE CLOTURE
AU NOM DES DELEGUES DES ORGANISATIONS RURALES
PRONONCE PAR MONSIEUR ANDRE EUGENE ILBOUDO**

Les délégués des Organisations Rurales des Etats sahéliens présents à la Rencontre Régionale de Ségou, animés d'un esprit de franchise ont participé à la Rencontre organisée par le CILSS et le Club du Sahel entre les trois familles du développement.

Les délégués des Organisations rurales ont constaté que les méthodes antérieures d'encadrement ont très peu répondu à l'attente des paysans.

Aujourd'hui, les points de vue convergent. Il s'agit de partager l'avoir, le savoir et le pouvoir. Pour l'instant il s'agit de la chose la plus mal partagée si elle n'est pas simplement absente au niveau des Organisations rurales.

Face à ce constat, les délégués des paysans présents à Ségou soutiennent l'approche préconisée par la Rencontre.

Ils souhaitent que les Etats soutiennent ou favorisent les initiatives des Organisations rurales dans leurs contacts avec les différents organismes d'aide afin de résoudre leurs problèmes quotidiens et pour leurs actions et opérations de développement.

Ils demandent enfin au CILSS et au Club du Sahel de favoriser et de faciliter une rencontre entre les Organisations rurales des Etats sahéliens.

**DISCOURS DE CLOTURE
AU NOM DES FEMMES PARTICIPANT A LA RENCONTRE,
PRONONCEE PAR MADAME SOUMARE ASSA**

Permettez-moi, au nom de toutes les femmes des neuf pays Membres du CILSS et des huit représentantes des Organisations rurales qui ont participé à la Rencontre Régionale de Ségou, de remercier Messieurs le Secrétaire Exécutif du CILSS et le Directeur du Club du Sahel, ainsi que leurs collaborateurs.

En effet, si, pour la première fois, les trois grandes familles du développement étaient invitées à dialoguer ensemble, elles n'ont pas oublié de convier des femmes, porte-parole des

paysannes du Sahel avec lesquelles elles travaillent, et qui, sans cette heureuse initiative, n'auraient pu faire entendre leurs voix à une réunion de ce niveau. La participation des femmes à cette Rencontre nous est apparue entière et responsable, enrichissante tant pour elles-mêmes que pour tout le groupe. Elle est également significative de la prise en compte, au niveau des Etats, des Agences d'aide et des Organisations rurales, du rôle spécifique que les femmes, aux côtés des hommes, ont à jouer dans l'instauration d'un développement durable au Sahel.

Nous osons espérer que "l'après-Ségou" gardera le souci de répondre aux questions fondamentales qui ont été soulevées ici et qui nous concernent tous : la participation responsable des femmes, grâce à la maîtrise de la fécondité, à l'aménagement et à la gestion de leurs terroirs, à une organisation viable du monde rural. Car, comme le dit un proverbe mossi : "Une seule main ne peut pas ramasser la farine sur une natte".

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les Délégués des Etats, les représentants des Organisations rurales et les partenaires de coopération, réunis à Ségou (République du Mali) du 22 au 27 mai 1989 pour la Rencontre Régionale sur la gestion des terroirs sahéliens, expriment leur sincère gratitude à son Excellence le Général d'Armée Moussa Traoré, Chef de l'Etat, Secrétaire Général de l'UDPM, Président en exercice de l'OUA, à son Gouvernement, à l'Assemblée Nationale, aux Autorités régionales de Ségou, ainsi qu'à l'ensemble du peuple malien pour toute attention et les facilités qui leur ont été accordées et qui ont contribué grandement au succès de la Rencontre.

Les remerciements s'adressent également aux partenaires (Suisse, Pays-Bas, Canada) qui ont assuré le financement de la Rencontre.

**DISCOURS DE CLOTURE
DE S.E. MONSIEUR MODIBO SIDIBE,
GOUVERNEUR DE LA REGION DE SEGOU**

Ségou, la quatrième Région et le Mali tout entier s'honorent et vous remercient de l'avoir choisie pour tenir la rencontre sur la gestion des terroirs villageois sahéliens.

L'expression de cette gratitude ne constitue pas une simple répétition même si à l'occasion de la cérémonie d'ouverture notre satisfaction de vous recevoir a été amplement exprimée.

Je réitère notre satisfaction, car nous savons que le nom de notre ville restera associé à un grand moment du Sahel.

Vos discussions inédites entre représentants des Etats, des organisations rurales et des partenaires de coopération ont débouché sur des résultats assurément riches pour notre région.

Dans le journal de Ségou, il est écrit à la première page, je cite : "...du concept à la réalité, le chemin est bien long. Votre challenge à tous ici, à Ségou est d'esquisser à défaut de tracer, une voie possible pour donner corps à la décentralisation. Les organisations rurales sont fortement représentées à Ségou pour y aider. Sachons donc les écouter sans préjugés. Le premier pari à gagner est bien d'entendre la voix des sans-voix". Je puis affirmer sans peur d'être démenti, que le pari a été gagné. Le conflit des idées a donné naissance à une prise de conscience des uns et des autres dans la nécessité impérieuse de la responsabilisation paysanne pour que le Sahélien devienne le propre partisan de son développement. Dans cet acheminement, l'inter-dépendance mutuelle et la complémentarité indispensable feront le reste. Et comme le disait un penseur contemporain, je cite : "la vie de chaque être humain constitue une part de notre propre existence, car nous sommes impliqués dans le sort de l'humanité. Chacun de nous est responsable pour les autres et chacun de nous porte vis-à-vis de tous, la responsabilité de chaque chose qui arrive".

Vous avez tenu votre pari, de triloguer comme l'a si bien dit le Secrétaire Exécutif du CILSS à la cérémonie d'ouverture.

Vos conclusions, qui sont des orientations, c'est à dire des voies à approfondir, montrent parfaitement que vous avez su tenir compte à la fois des aspirations, des contraintes et des prérogatives des uns et des autres.

Aussi, ces orientations sont-elles tout à fait réalistes.

L'esprit de partenariat qui a émergé de vos débats est très réconfortant et m'autorise à penser que désormais le développement des pays du Sahel sera l'affaire de tous et je souhaite vivement la pérennité de cet esprit.

En effet, les expériences qui ont été exposées et les réflexions qui ont alimentées vos débats ont administré la preuve que la gestion des terroirs villageois, si elle est conçue dans un esprit de partenariat véritable est de nature à assurer la sécurité alimentaire et l'équilibre socio-écologique du Sahel.

Permettez-moi d'écorder votre modestie en vous adressant toutes mes félicitations pour le travail remarquable accompli en si peu de temps, malgré la dimension et la complexité du sujet.

Je souhaite que le trilogue inauguré à Ségou s'approfondisse ! Que d'autres réunions régionales du même genre puissent s'organiser dans d'autres domaines spécifiques.

Pour Ségou et le Mali ce sera là notre véritable récompense. Un nouvel esprit a vu le jour à Ségou. Entretien-le. Faisons-le fructifier. Nous le devons à toutes ces populations qui nous ont donné mandat de leur proposer des réponses à leurs problèmes.

Pendant une semaine, nous avons vécu ensemble. C'est court. Très court pour la Quatrième Région qui aurait préféré vous garder tous plus longtemps pour pouvoir vous exprimer encore plus sa joie de vous accueillir. Mais une semaine, cela peut être beaucoup si elle reste un repère pour tous. C'est le lieu de vous demander d'accepter toutes nos excuses pour les insuffisances et les lacunes d'organisation dont vous avez eu à souffrir durant votre séjour à Ségou.

Nous croyons que dans la quête commune d'une voie pragmatique pour le développement de notre Région, des balises ont effectivement été posées.

Je ne saurais terminer cette brève allocution sans exprimer ma profonde gratitude à nos partenaires au développement pour l'assistance qu'ils apportent à nos Etats dans leur lutte contre la sécheresse et la désertification.

Il ne me reste donc plus dans le regret de la séparation que de vous souhaiter non seulement un bon retour dans vos foyers respectifs, mais aussi de nourrir le fervent espoir qu'aussitôt après la clôture de cette rencontre régionale, que s'ouvre quelque part, dans le Sahel un autre Ségou pour le suivi du premier Ségou.

ANNEXE C

LISTE DES PARTICIPANTS

ORGANISATIONS
RURALES
SAHELIENNES

BURKINA FASO

M. Ilboudo André Eugène
Secrétaire Général
Association Vive le Paysan
05 B.P. 6274 - Ouagadougou
M. Koné Joachim
Président
Société Coopérative Agricole
de SYA
B.P. 88 - Bobo Dioulasso
M. Sawadogo Néb-Noma
Animateur
Groupement Naam Somiaga
B.P. 100 - Somiaga
(Ouahigouya)
M. Tao Noufou
Président
Groupement Villageois
Sabouna
B.P. 39 - Sabouna s/c
CRPA Nord
Mme Bassolé Marie
Responsable de zone
Pagalayiri
ZABRE - Pagalayiri
Mme Ouédraogo Kaditatu
Animatrice CRPA Nord
CRPA Ouahigouya
B.P. 39 - Yatenga
(Ouahigouya)

ILES DU CAP-VERT

M. Abreu dos Santos Jacinto
Consultant
Terra Branca
B.P. 218 - Praia

GAMBIE

Mme Thiam-Sained Maryam
Président
Women's Group Sukuta
Village
W Division, Agriculture
Department
Kombo North - Banjul
M. Ndour Keba
Président
Rice Growing Society
Velingara Combo
M. Dabo Mamadou
Président
LRD Division - Soma

MALI

M. Dicko Boureima
Éleveur
Unité Pastorale de Boni
Boni - Cercle de Douentza
M. Mohamed
Elmeloud Ag Hama
Secrétaire Administratif
Unité Pastorale de Karwassa
N'Gouma-Cercle de Douentza
M. Kelta Naremba
Association Villageoise

de Karan
Karan
M. Malga Hama Mamadou
Association villageoise
de Tandibi
M. Bréma Sogoba
Agriculteur, Secrétaire
Général
Ton Villageois de Gnoumanké
Cercle Niono
M. Sanogo Gaoussou
Secrétaire Général
Ton Villageois de Koniko
Koniko
M. Théra Pierre
Agriculteur, Secrétaire
Ton Villageois de Souari
B.P. 10 - Tomian
M. Moussa Toure
Agriculteur
Association Villageoise
de Youri
B.P. 46 - Gavinané

M. Diga Aty
Conseiller technique
CARE Mali
B.P. 1766 - Bamako
Mme Coulibaly Nantene
Déléguée Organisation
paysanne
Responsable Actions
féminines
Direction Régionale CMDT
B.P. 56 - Fana
Mme Soumare Assa
Directrice
Centre de l'Action Coopéra-
tive (CAC)
B.P. 1 - Quartier Bagadadj -
San

NIGER

M. Ali Sahad
Éleveur
Coopératives d'éleveurs
du
B.P. 23 - Gouré - Zinder
M. Ibrahim Harouna
Encadreur
CARE/Tahoua
B.P. 18 - Konni
M. Ibrahim Sarkin Abzine
Coopérateur
Groupement Villageois
de Tahoua
B.P. 295 - Niamey
M. Souli Abouzeid
Agriculteur, Assistant
Coopératives CLUSA
B.P. 12909 - Tahoua
Mme. Ramatou Abdoulaye
Encadreur
Projet agro-forestier
CARE/Niger - Tillabéri

SENEGAL

M. Goudiaby Bara
Coordonnateur
Comité d'action Fagny (CA-
DEF)
B.P. 51 - Bignona
M. Samba Der Gaye
Coordonnateur
Association des Jeunes

B.P. 9 - Ross Bethio
M. Faye Pierre
Conseiller technique
Association "And Jérinu"
de Boulé
B.P. 22 - Boulé par Kaffrine
M. Baganda Sakho
Trésorier
Groupement Soxaana Fedde
(GADEC)
B.P. 200 - Tambacounda
M. Ndiaye Diatourou
Trésorier général FAFD
Fédération Association
du Fouta
pour le Développement
B.P. 3845 - Dakar
Mme Diallo Aminata
Animatrice
CADEF/Jamourai
B.P. 51 - Bignona - Kagnorou
Mme Diene Germaine
Monitrice
Développement social
Maison familiale Adeane
B.P. 239 - Ziguinchor

TCHAD

M. Djibrine Victor
Cultivateur
Organisation paysanne
de Bahdoro
Mission catholique de Mongo
B.P. 8 - Guera
M. Rostinga Michel
Comité Local Agricole
de Ba-ILLU
Mission catholique Ba-ILLU

REPRESENTANTS
DES ETATS
MEMBRES
DU CILSS

BURKINA FASO

M. Coulibaly Mamadou
Direction Etudes et
Planification
Ministère de l'Action
Coopérative
B.P. 360 - Ouagadougou
M. Sedogo P. Michel
Direction Recherche
Scientifique
Ministère Enseignement
secondaire et Recherche
scientifique
B.P. 7192 - Ouagadougou

CAP VERT

Mme Dias Alayde
Technicien représentant MDRP
Ministère Développement rural et
Plan
B.P. 115 - Praia

GAMBIE

M. Jagne Athaji Al Hassan
Consultant

Ministère de l'Agriculture
26 Hope Street - Banjul

GUINEE-BISSAU

M. Gomes Dias Nelson
Directeur de Planification
Ministère du Développement
rural
P.O. Box 71 - Bissau
M. Bolssy José
Directeur du BPSA
Ministère du Plan
B.P. 6 - Bissau

MALI

S.E. M. Sidiki Diarra
Président de l'Assemblée
Nationale de la République du
Mali
S.E. M. Mobido Sidibe
Gouverneur de la région de
Ségou
M. Drave El Hassane
Correspondant National
du CILSS
Ministère de l'Agriculture
B.P. 61 - Bamako
M. Mamadou Yero Ba
Directeur National
de l'Agriculture
Ministère de l'Agriculture
B.P. 1098 - Bamako
M. Bagouro Nouman Sama
Directeur Général Adjoint
Ministère de l'Agriculture
B.P. 1098 - Bamako
M. Toure Ousmane
Directeur National
du Génie Rural
Ministère de l'Agriculture
B.P. 155 - Bamako
M. Bamba Aliou
Directeur Adjoint
du Génie Rural
Ministère de l'Agriculture
B.P. 155 - Bamako
M. Traoré Djiriba
Chef Section Défense
& Restauration
des Soils - Direction Nationale
des Eaux & Forêts.
B.P. 275 - Bamako
M. Sinenta Mama
Chef Division Projets
Programme DNA
Ministère de l'Agriculture
B.P. 1098 - Bamako
M. Maïga Amadou
Chef Division Conservation
des Soils
Direction Nationale
des Eaux & Forêts
B.P. 275 - Bamako
M. Kelta Mamadou
Direction Nation. Action
Coopérative
Ministère Administration territo-
riale et Développement
à la base
B.P. 86 - Bamako
M. Sissoko Mahady
Direction Nation.
de la Cartographie
Ministère des Travaux Publics
B.P. 264 - Bamako
M. Dembele Ouarazan
Ingénieur Génie rural

Ministère de l'Agriculture
B.P. 61 - Bamako
M. Guèye Boubacar Youma
Protocole
Présidence de la République
Bamako

MAURITANIE

M. Thlaw Ibrahima
Chef Service Reboisement
et Faune
Ministère du Développement
rural
B.P. 170 - Nouakchott

NIGER

M. Daoure Abdou
Secrétaire Général Adjoint
Ministère
Agriculture/Environnement
B.P. 12091 - Niamey
M. Wata Issoufou
Directeur dépt.
de l'environnement
Ministère
Agriculture/Environnement
Tilabéri - Bamako

SENEGAL

M. MBoup Modou
Directeur
Affaires scient./techn.
Ministère Plan et Coopération
B.P. 4010 - Diamalaye, Yoff
Dakar
M. Lo Chelkh Tidiane
Inspecteur régional
d'agriculture
Ministère du Développement
rural
B.P. 332 - Kaolack

TCHAD

M. M'Baiorbe Ndouba
Correspondant National
du CILSS
Ministère de l'Agriculture
B.P. 441 - NDjamena
M. NDOasngar Gaingar
Sous-Directeur ONDR
Ministère de l'Agriculture
B.P. 108 - Moundou

AGENCES DE COOPERATION ET ORGANISA- TIONS INTERNA- TIONALES

ALLEMAGNE

M. Täuber Hans-Hermann
Fonctionnaire
Ministère Fédéral
Coopération Economique.
Karl-Marx Str. 4-6 -

5300 Bonn 1
M. Pfeiffer Jochen
Economiste
GTZ - B.P. 5180 - 6236
Eschborn 1
Mme Luksch Angelika
Observatrice
DRAC - B.P. 276 - Ségou -
Mali

BANQUE MONDIALE

M. Tapo Mama
Chargé des opérations
B.P. 1864 - Bamako - Mali

BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT

M. Ben Slimane
B.P. 5925 - Djeddah
- Arabie Saoudite

BIT

Mme Kulper Maria W.
Experte associée
B.P. 414 - Dakar - Sénégal

CANADA

M. Pineau Marius
Membre Conseil de Direction
Centre Sahel, Université Laval
Pav. Abilibi Price - Québec G1K
7P4
M. Gagnon Jean-Pierre
Chercheur systèmes fonciers
Centre Sahel, Université Laval
Québec G1K 7P4
M. Bonin Pierre Observateur
Conseiller principal
Projet Aménagement Terroirs/
Ségou
B.P. 333 - Ségou - Mali
M. Leblanc Hubert Observateur
Coordonnateur du PMR,
Programme de
micro-réalisations au Mali
ACDI, B.P. 198 - Bamako - Mali

CCE

M. Boreux Guy
Chef de projet
micro-réalisations
B.P. 1955 - Bamako - Mali
M. Gengoux Michel
Assistant technique
B.P. 115 - Bamako - Mali

CIEH

M. Voar Jan C.J.
Chercheur Dept. hydraulique
agricole 01 B.P. 369 - Oua-
gadougou - Burkina Faso

ETATS-UNIS

M. Lewis John
Sahel Regional Affairs
AID/AFR/SWA, Bureau for Africa
Washington, D.C. 20523
M. Shaikh Asif
Consultant AID/Washington
Président E/DI, 1400 I St. NW
Suite 700 - Washington D.C.
20005

M. Alwood Tracy
Observateur
USAID/Mali - B.P. 34 - Bamako
- Mali
M. Alwood David
Observateur
USAID/Mali - B.P. 34 - Bamako
- Mali
Mrs. Drabek Ann
Observatrice
AID, Washington D.C. 20523
M. Dia Oumar
Chef de projet/Observateur
USAID/Mali - B.P. 34 - Bamako
- Mali
M. Ly Moussa
Assistant de programmes/
Observateur USAID/Mali -
B.P. 34 - Bamako - Mali

F.A.O.

M. Cruciani Antonio
Expert Projet
GCP/BKF/031/ITA
Projet FAO - Tenkodogo -
Burkina Faso

FRANCE

Mme Cau-Réocreux Anne
Chargée de Mission
Ministère de la Coopération
20, rue Monsieur - 75007 Paris
M. Barrier Christian
Chargé de mission CCCE,
35-37 rue Boissy d'Anglas
Cité du Retiro - 75008 Paris
M. Goudriat Roger
Observateur Chargé
de mission CCCE/Mali -
B.P. 32 - Bamako - Mali

ITALIE

M. Andreoni Eddy
Responsable secteur
agro-alimentaire
Ministère
des Affaires Etrangères
Bureau
Coopération/Ambassade
Italie
01 B.P. 3432 - Ouagadougou
- Burkina Faso

JAPON

M. Takahashi Kazuma
Président
Association Sahel
Nagai Bldg 1-22-7 Uehara,
Shibuya-ku - Tokyo 151
M. Azuma Hiroshi
Conseiller d'Ambassade
Ministère des Affaires
Etrangères
Ambassade du Japon, 01
B.P. 1329
Abidjan - Côte d'Ivoire

PAYS-BAS

Mme Van Kooten Christina
Division ONG
Ministère des affaires
Etrangères
Postbus 20061 - 2500 EB La
Haye

SUISSE

M. Bugnard Denis
Représentant DDA/
Coopération Suisse Dépt
Fédéral Affaires Etrangères
3003 Berne
Mme Schlechten Rauber M.
Attachée à la Coopération
Direction coopération au dev.
B.P. 2386 - Bamako - Mali

PNUD (Réseau Afrique 2000)

Mrs. Gordon Dorothy
Coordinator AFRICA 2000
Network
One United Nations Plaza
New York, N.Y. 10017

ONU/DPI

M. Njinga Collinet F.
Directeur
Centre
Information/Ouagadougou
01 B.P. 135 - Ouagadougou -
Burkina

UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Na- ture)

M. Michel Roger
Directeur Projet/Mopti
B.P. 91 - Mopti - Mali

UNSO

M. Mandeng Augustin
Chef du bureau régional/
Ouagadougou
B.P. 366 - Ouagadougou -
Burkina Faso

AUTORITE DU LIPTAKO GOURMA

M. Ganoua Slimane
Directeur général
01 B.P. 619 - Ouagadougou D1-
Burkina Faso
M. Bonou D. Alphonse
Chef Division agro-pastorale
01 B.P. 619 - Ouagadougou D1-
Burkina Faso

PERSONNES RESSOURCES

CONSULTANTS ET INVITES DU CILSS ET DU CLUB DU SAHEL

M. Bossard Laurent
468 rue Floréal -
34000 Montpellier France
M. Broekhuysen Jan
Royal Tropical Institute
Maunskade 63
1092 AD Amsterdam -
Pays-Bas

Mme Doka Diarra Marthe
Institut de Recherche en Sciences Humaines.
B.P. 318 - Niamey - Niger
M. Drabbo Abdou Salam
Consultant ONG
Secrétariat Exécutif du CILSS
B.P. 7049 - Ouagadougou - Burkina Faso
M. Griffon Michel
Chargé des recherches économiques
CIRAD, 42 rue Scheffer - 75016 Paris
M. Kondé Yafoho Louis
Animateur CESAO
B.P. 305 - Bobo Dioulasso - Burkina Faso
Mme Marçais Annick
Entrevennes - 04700 Oraison France
M. Moineau Jacques
B.P. 84 - Bamako - Mali
Mme Monimart Marie
Le Mas du Guillaud - 38590 Brezins France
M. Otto Jonathan
Box 120, RFD2, Chester VT 05143 - USA
M. Ouédraogo K. Dieudonné
Animateur CESAO
B.P. 305 - Bobo Dioulasso - Burkina Faso
M. Peeters Wim
Coordination CFAR/ZURA
B.P. 10 - Tominián - Mali
Mme Peeters de Haan
Coordination CFAR/ZURA
B.P. 10 - Tominián - Mali

M. Reij Chris
Kon Julianaweg 22
3628 BN Kockengen - Pays-Bas
M. Rochette, René Marceau
Le Mas du Guillaud - 38590 Brezins France
M. Srech Serge
48, rue Servan - 75011 Paris France
M. Thomson James
Senior Associate
ARD
119 Northwood Ave.
Silver Spring, MD 20901 - USA
M. Traoré Soumana
Consultant SAED
B.P. 593 - Ouagadougou - Burkina Faso
M. Vaillancourt Pierre
Coordonnateur SCS
801 Sherbrooke Est
Montréal, P.Q.
Canada H2L 1K7

PRESSE ET MEDIAS

M. Leclercq Vincent
Système Francophone d'Information Agricole (SYFIA)
34bis, rue de Dunkerque - 75010 Paris France
M. Diop Kader

AFP, B.P. 363 - Dakar - Sénégal
M. Vignon Boniface
RFI, 116 avenue du Pdt Kennedy, B.P. 9516 - 75016 Paris France
M. Riols Yves-Michel
BBC World Service,
B.P. 648 Londres - Royaume-Uni
M. Touré Aboubacime
M. Diakite Mamadou
M. Diakite Kabiné
M. Camara Moussa
RTM) Ministère de l'Information
B.P. 171 Bamako Mali
M. Dembelé
Bureau Régional de Presse
Ségou - Mali

SECRETARIAT EXECUTIF DU CILSS

M. Brah Mahamane
Secrétaire Exécutif
M. Bâ Ibrahim Demba
Projet Diagnostic permanent
M. Bado Jean
Programme Allemand CILSS
M. Baylli Malick
Comptable
M. Filippi Maurizio
Assistance Tech. Italienne
M. Goumandakoye
Mounkaila Service
Ecologie Environnement
M. Kaboré François
Service ressources en eau
M. Kamara Oumar
Service des Etudes et de la Réflexion Stratégique
M. Koutaba Michel
Directeur Projet/Programme
M. Lauras Emmanuel
Assistance Tech. Française
M. Merazka Abdelkrim
Assistance OMS
M. Neufeldt Heinrich
Programme Allemand CILSS
M. Reid Steve
Assistance USAID
M. Seye Cherif
Service de presse
M. Sunzini Piero
Assistance technique italienne
M. Trutat Jean-Marie
Assistance Tech. CCE
M. Van Mourik Dirk
Programme Allemand CILSS
M. Vicens Guy René
DEP

INSTITUT du SAHEL

M. Jallow Amadou Tijan
Directeur général, Institut du Sahel
M. Bâ Moussa Batahity
Directeur, Formation, INSAH
M. Konaté Madi
DAF, INSAH
M. Keumaye Ignagongba

CERPOD C/O INSAH

SECRETARIAT DU CLUB DU SAHEL

M. Guilmette Jean H.
Directeur
M. Roolmans Jacob
Administrateur
M. Pradelle Jean-Marc
Administrateur
Mlle Rozler
Marie-Françoise
Agent Administratif

INTERPRETES

M. Togo Mamadou
INSAH
M. Konté Souleymane
INSAH

LISTE DE LA DELEGATION REGIONALE DE SEGOU

M. Sissoko Moussa
Ministère des Travaux Publics et de l'Urbanisme
(Directeur Régional des Travaux Publics)
M. Macalou Abdoulaye
Directeur Régional
(Direction Régionale des Affaires Sociales)
M. Malga Idrissa
Chef de Division
Epidémiologie et Prévention (DRSP) - Direction Régionale de la Santé
M. Djire Abdoulaye
Comptable - Mairie de Ségou
M. Kane Boukary
Environnement et Elevage - Direction Régionale des Eaux et Forêts
M. Ag Hamaty Mohamed
Chef de Projet Aménagement des Terroirs CRD
M. Moctar Diallo
Directeur Opération Riz
M. Sidibe Bréhima
Conseiller au Développement du Gouverneur - Gouvernorat
M. Daoumba Mahamédi
Directeur Régional de l'Agriculture
M. M. Ali Sacko Mohamed
Directeur Régional du Plan

ANNEXE D

LISTE DES DOCUMENTS

a) Les documents de base

- Développement rural durable au Sahel : le rôle des organisations rurales (Soumana Traoré) (RC-08)
- Approche de la politique des Etats sahéliens en matière de développement rural intégré et de lutte contre la désertification (Abdoulaye Kayne & Sylvestre Ouedraogo) (RC-06)
- Evolution des stratégies de lutte contre la sécheresse et la désertification des principaux organismes donateurs dans le Sahel (Chris Reij) (D-328)
- Femmes et développement durable au Sahel (Marie Monimart & Marthe Doka-Diarra) (D-330)

b) Les documents d'appui à la Rencontre de Ségou

- Exemples de développement durable - gestion réussie des ressources naturelles dans le Sahel (Shaikh, Arnould, Christophersen, Hagen, Tabor, Warshall) (RC-03)
- Le Sahel en lutte contre la désertification - leçons d'expériences (document CILSS ed. Rochette) (RC-04)
- Ecologie et développement rural en Afrique subsaharienne : une sélection d'études de cas (Wright, Weber and Broekhuysse) (D-327)
- Options pour promouvoir le contrôle et la gestion par les usagers des ressources naturelles renouvelables au Sahel (Thomson, Waldstein, Gellar, Miner) (RC-07)
- Dynamiques d'organisation du monde rural (Snrech) (D-325)
- Femmes et lutte contre la désertification au Sahel (Monimart) (D-326)
- Le crédit et l'épargne rural dans le Sahel (Caputo) (RC-02)
- Politiques foncières et gestion des ressources naturelles au Sahel (Lawry) (RC-05)
- Analyse des textes législatifs et réglementaires des pays membres du CILSS en matière de gestion des ressources naturelles (CILSS publication; ed. Goumandakoye) (RC-09)
- La conservation des eaux et des sols dans le Sahel aujourd'hui (Reij) (D-329)
- Perspectives d'amélioration de la productivité du sorgho et du mil en Afrique de l'Ouest (Matlon) (RC-01)
- L'élevage dans les pays sahéliens (Pons) (D-314)

c) Les documents nationaux

Rapports sur les consultations nationales avec les organisations rurales en préparation pour la Rencontre Régionale de Ségou :

- le cas du Burkina Faso (Soumana Traore) ;
- le cas des Iles du Cap-Vert (Jacinto Santos) ;

- le cas de la Gambie (Alhadji Alhassan Jagne) ;
- le cas du Mali (Jacques Moineau) ;
- le cas du Niger (Abdou Salam Drabo) ;
- le cas du Sénégal (CIEPAC) ;
- le cas du Tchad (Charles Younou Djoum).

Approche de la politique de l'Etat en matière de lutte contre la désertification et en faveur d'une responsabilisation et d'une meilleure organisation du monde rural :

- le cas du Burkina Faso (Sylvestre Ouedraogo) ;
- le cas des Iles du Cap-Vert (Isabel Duarte) ;
- le cas de la Gambie (Doudou Cherno Ahmed Jagne) ;
- le cas de la Guinée-Bissau (Carlos Silva, Luis Albino) ;
- le cas du Mali (Moussa Cissoko) ;
- le cas de la Mauritanie (Thiaw Ibrahima) ;
- le cas du Niger (Aboubacar Issa) ;
- le cas du Sénégal (Amadou Hadj) ;
- le cas du Tchad (Younou Djoum Charles).

ANNEXE E

**NOTE METHODOLOGIQUE
SUR L'IDENTIFICATION ET LA PREPARATION
DES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS RURALES
A LA RENCONTRE REGIONALE DE SEGOU**

1. INTRODUCTION

Le concept terroir privilégie l'environnement d'action des ruraux en prenant comme référence l'écosystème dans lequel sont mis en oeuvre les systèmes de production.

La gestion rationnelle des ressources de l'écosystème implique outre la reconnaissance de l'interdépendance des éléments constitutifs de base - eau, sol, couverture végétale, faune, etc... - une approche consciente et globale visant à maintenir, rétablir ou induire un équilibre pour des résultats optima dans l'intérêt et de la communauté rurale et de la collectivité nationale.

Cette approche globale avec ses objectifs d'harmonisation des intérêts individuels et collectifs implique outre les communautés rurales, différents partenaires du développement à des échelons et centres de décisions divers.

S'il est aujourd'hui reconnu que les premiers concernés sont les ruraux dont l'engagement conditionne grandement le succès des actions de développement, les analyses et évaluations des politiques et actions de développement mettent dans bien des cas davantage l'accent sur le rôle des partenaires privilégiés formels que sont les administrations, les bailleurs de fonds et les ONG dans leurs fonctions d'assistance et de définition de lignes d'actions du développement local et national.

Le CILSS et le Club du Sahel qui retiennent comme primordiale la participation des populations à la définition et la conduite des lignes d'actions de leur développement, ont choisi de rechercher les voies et moyens pour renforcer le dialogue entre les communautés rurales et les autres partenaires - Etats, bailleurs de fonds - aux fins de dynamiser et d'améliorer les performances des programmes de développement.

Cette option du CILSS et du Club du Sahel s'est concrétisée dans la préparation et la tenue de la Rencontre Régionale de Ségou sur la gestion des terroirs sahéliens.

La présente note méthodologique fournit à la lumière des expériences des travaux préparatoires de la Rencontre Régionale de Ségou, des indications sur les approches à même d'identifier et cerner au mieux les apports et expériences des organisations rurales sur le sujet.

Avant la présentation même de la méthodologie, un rappel succinct du contexte de mise en oeuvre des programmes de gestion des terroirs dans les pays sahéliens permettra de "border" le champ d'application des approches proposées.

2. GESTION DES TERROIRS ET DONNEES SOCIO-ECOLOGIQUES

Dégradation de l'environnement écologique dans les zones sahéliennes (nord) et pression de plus en plus croissante sur les terres dans les zones soudaniennes (sud) des pays sahéliens peuvent être retenues comme deux des paramètres importants à prendre en compte dans les politiques de gestion des terroirs.

Si dans le premier cas il s'agit de corriger les déséquilibres créés, dans le second cas les mesures préventives et de maintien de l'équilibre écologique seront privilégiées.

Les motivations des populations dans un cas comme dans l'autre sont le gage de succès des actions à mettre en oeuvre surtout quand la ressource principale est et restera pendant longtemps le capital humain.

3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique retenue pour la préparation de la Rencontre de Ségou visait essentiellement à répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les organisations rurales impliquées dans des actions de gestion des terroirs villageois?
- En quoi consistent ces actions et comment peuvent-elles contribuer au développement de leurs promoteurs et de la collectivité nationale ?

a) Les réponses aux questions posées impliquent une bonne connaissance du milieu local, autant des structures d'encadrement et d'appui au monde rural, que des organisations rurales elles-mêmes.

Nous retenons comme organisation rurale, tout regroupement de ruraux sur un terroir donné (village ou groupe de villages) créé à l'initiative des membres et constitué pour résoudre des problèmes communs à ces derniers dans une perspective évolutive.

Les organisations rurales peuvent être des ONG, actives au niveau local, ou des structures socio-professionnelles rurales encadrées par l'administration pour autant qu'elles soient autonomes dans leur gestion quotidienne.

Il est à signaler que dans l'approche choisie le concept "organisation rurale" n'inclut pas certaines catégories d'ONG, notamment ;

- ONG de service (nationale ou internationale) ;
- fédérations de groupements de base.

A Ségou ces catégories d'organisations n'étaient représentées qu'indirectement, c'est-à-dire dans la délégation d'un bailleur de fonds ou d'une organisation rurale "de base".

- b) L'approche méthodologique dans le cadre de la Rencontre de Ségou n'a pas retenu la représentativité comme critère d'identification et de sélection des organisations rurales, car l'expérience a prouvé que si sur un plan formel bien de similitudes peuvent être observées entre organisations rurales (statuts, moyens d'encadrement, sources de financement, etc...) l'on relève également autant de diversités qu'il y a d'organisations (motivations, formes de gestion, de mobilisation des ressources, valeurs de référence, etc...).

Il s'agissait moins d'identifier des organisations rurales représentatives que des organisations rurales originales dans les raisons de leur création, par leurs formes d'organisation et par la nature des actions engagées pour réhabiliter ou préserver leur environnement.

De manière générale les réponses aux questions posées nécessitaient l'accès des responsables de l'étude aux organisations rurales et à leurs expériences en toute "impartialité".

La nécessité d'avoir des réponses "indépendantes" des conflits éventuels sur la gestion des terroirs entre les organisations rurales et les autres partenaires a amené le CILSS et le Club du Sahel à recourir aux services de consultants indépendants des administrations et des bailleurs de fonds.

Les évaluations des types d'organisations et des performances des organisations rurales ont pris en compte, outre les critères classiques (techniques, économiques), les valeurs culturelles des groupes concernés tout comme les objectifs et les choix de stratégies par rapport aux ressources du milieu.

- c) De manière générale pour ce genre d'investigation, il est conseillé de faire appel à des personnes/structures extérieures à l'administration et aux structures de financement ou d'encadrement des projets qui, dans bien des cas, interviennent selon des schémas (justifiés ou non) conformes à leur propre vision ou système de référence. Si des critiques identiques peuvent, dans une certaine mesure,

être opposées au consultant, l'important est qu'il soit perçu par les communautés rurales comme "indépendant" parce que n'ayant sur elles que peu de moyens de pression.

Il peut s'avérer quelquefois nécessaire, pour renforcer cette perception d'indépendance du consultant par les communautés rurales, que le choix et l'engagement du consultant soient fait de structures et organisations internationales ou bilatérales.

Dans ce cas le gouvernement devra être informé des objectifs et choix méthodologiques, et l'ensemble des procédures de réalisation de la consultation devra être approuvé des autorités par le biais du ministère compétent.

Dans le cadre de la Rencontre de Ségou les correspondants nationaux du CILSS et le Ministère de l'Agriculture ont joué le rôle de coordonnateurs au niveau national pour les interventions des différents ministères concernés par le thème de la gestion des terroirs et par la promotion des organisations rurales.

Cet appui aura permis aux consultants de mener le travail d'investigation en utilisant les forces des réseaux tant de l'administration que des autres partenaires (bailleurs de fonds, ONG d'appui locales et internationales, etc...).

d) Les consultants ont retenu les étapes suivantes pour conduire leur travail d'investigation et d'analyse.

1ère étape - Situer et comprendre les orientations des politiques nationales de développement à travers l'analyse des objectifs et des stratégies

- Les analyses ont été conduites de façon à préciser l'importance accordée à l'aménagement/gestion des terroirs dans la stratégie de développement de même que le rôle assigné aux organisations rurales.
- Les analyses ont cherché à cerner au mieux les dispositions et mesures diverses prises ou envisagées pour promouvoir et soutenir les organisations rurales et à identifier les partenaires chargés d'animer et encadrer les actions en faveur des organisations rurales.

2ème étape - Identifier les organisations rurales et préciser leurs rôles et contributions véritables

Cette identification a été faite à deux niveaux pour limiter au mieux les risques d'erreurs :

- auprès des structures, organisations d'assistance et d'appui (administrations, bailleurs, ONG...), et

- sur le terrain auprès des communautés rurales.

Après des structures et organismes d'assistance et d'appui, les informations recueillies ont permis d'établir une liste des organisations rurales avec leurs principales caractéristiques, et notamment celles impliquées dans les activités de production en milieu rural et concernées de fait par les problèmes de gestion des terroirs.

- . La distribution des organisations rurales par grande zone agro-socio-écologique a été considérée pour déterminer les régions et organisations à visiter.
- . L'idéal aurait été (compte tenu des diversités) de visiter toutes les organisations identifiées, mais faute de temps et de moyens l'utilisation du paramètre écologique a permis de situer les sphères des organisations rurales et déterminer les zones d'enquête en fonction de l'acuité des problèmes de dégradation écologique.

Dans la plupart des cas les zones sahéliennes ont été privilégiées pour les enquêtes.

- . Des critères plus fins d'analyse d'expériences des organisations rurales ont permis une approche approfondie des organisations visitées (contexte historique de création, utilisation optimale des ressources locales, formes d'assistance sollicitée, etc...).
- . Les expériences conduites par les organisations ont été sélectionnées en fonction de leurs contributions à l'amélioration de la production et des conditions de production avec comme toile de fond la prise en compte des problèmes de préservation de l'environnement écologique et de reproduction des systèmes de production.

Ces considérations peuvent être prises en compte à travers les réponses à une série de questions dont les suivantes :

- Qui est (sont) l'(es) initiateur(s) de l'organisation ?
- Qui sont les membres actuels de l'organisation ?
- Pour résoudre quel genre de problèmes l'organisation a-t-elle été créée ?
- Par qui et comment ces problèmes ont-ils été révélés (fertilité des sols, lutte anti-erosive, mobilisation des ressources, etc...) ?
- Comment l'organisation s'est-elle mobilisée pour résoudre les problèmes retenus :

- . à l'origine ?
- . maintenant ?
- Quels sont les rapports que l'organisation entretient avec l'extérieur ?
- Comment sont mobilisées les ressources notamment financières de l'organisation ?

Les réponses à ces différentes questions ont été le fait des membres et responsables des organisations rurales et non exclusivement des agents d'appui. Des techniques d'animation ont été combinées aux techniques classiques d'enquête pour conduire ces investigations (réunion de groupes, classe d'âge, sexe, catégorie socio-professionnelle, etc...).

3ème étape - Bilan-diagnostic - conclusions finales

Les informations recueillies ont été traitées par les consultants pour "classer" et les organisations et leurs expériences.

Les résultats de ces analyses ont été restitués à un nombre de représentants des organisations rurales sélectionnés par le consultant sur la base des observations de terrain et des représentants des administrations, dans le cadre d'un séminaire (au niveau national) de préparation à la Rencontre Régionale de Ségou.

Cette approche a présenté l'avantage de confronter les perceptions du consultant avec celles des différents partenaires à la réunion et permis d'amorcer le dialogue entre ces derniers.

Dans quelques cas (Burkina Faso, Niger) des bailleurs de fonds (officiels et ONG) ont pu participer à ces échanges.

4ème étape : Choix définitif des représentants des organisations rurales et des expériences à présenter

Le séminaire national de préparation à la Rencontre de Ségou a permis, sur la base de la forme et de la qualité des échanges, de retenir une liste de représentants susceptibles d'enrichir les travaux de la Rencontre.

L'exigence de la maîtrise du français a constitué néanmoins un critère limitatif dans le choix des représentants.

La liste a été présentée aux autorités dont l'accord initial sur le schéma global de la consultation a permis d'éviter une remise en cause des choix du consultant.

De manière générale il serait prudent de retenir comme dans le cas présent un nombre plus important de représentants que de besoin dans la première liste, afin de permettre aux autorités d'indiquer leurs éventuelles préférences.

Les représentants retenus ont été encadrés dans la préparation de la présentation de leurs expériences quelques jours avant l'ouverture de la Rencontre à Ségou, ce qui a contribué à valoriser leurs apports en limitant leurs appréhensions. Cette préparation à Ségou visait également la création de liens directs entre représentants des organisations rurales sahéliennes et l'établissement d'un climat propice au dialogue avec les partenaires.

4. ASPECTS SPECIFIQUES DE L'IDENTIFICATION ET DE LA SELECTION DES FEMMES REPRESENTANTES DES ORGANISATIONS RURALES

La méthodologie présentée ci-dessus, et appliquée pour la sélection des représentants des organisations rurales, est applicable également pour la sélection des femmes représentants d'organisations rurales.

Le CILSS et le Club du Sahel ont retenu cependant, compte tenu de l'importance et des spécificités du rôle des femmes dans le processus du développement des pays sahéliens, d'accorder une attention particulière dans l'identification et la sélection des représentantes à la Rencontre de Ségou.

C'est ainsi que, pour trois pays (Burkina Faso, Mali et Sénégal), l'identification et la sélection des déléguées-femmes a été confiée à une consultante indépendante, impliquée par ailleurs dans la réflexion sur les politiques de promotion des initiatives des femmes rurales.

Le nombre des déléguées des organisations rurales a été limité à deux femmes par pays, soit six. De leur côté, les représentations nationales des organisations rurales de la Gambie et du Niger ont sélectionné chacune une femme, portant à huit le nombre total des femmes des organisations rurales représentées à Ségou.

Les femmes sélectionnées par la consultante l'ont été sur la base de deux critères principaux :

- expérience de terrain en matière d'activités menées avec des groupements villageois, soit mixtes, soit spécifiquement féminins : organisation, production et transformation agricole, activités de lutte contre la désertification ;
- bonne maîtrise du français, et aptitude à s'exprimer aisément lors d'une réunion publique de haut niveau.

Diverses consultations officieuses ont été effectuées au niveau national auprès de personnes à des postes de responsabilité :

- administrations concernées : Affaires sociales, Agriculture, Eaux et Forêts, Coopération ... ;
- bureau de suivi des ONG, fédérations d'ONG et ONG ;
- agences d'aide extérieur menant des activités avec les femmes.

Les femmes susceptibles d'être sélectionnées ont ensuite été contactées personnellement par la consultante au cours d'entretiens ou de visites sur le terrain, avec l'accord de leur hiérarchie (administration de tutelle ou responsable ONG), qui s'est montrée favorable et a dans certains cas proposé des candidatures. Chaque femme retenue a adressé à la consultante un petit dossier de présentation de ses activités de terrain.

La démarche a été assez pragmatique du fait du temps réduit consacré à la sélection des femmes-participants, et ce malgré l'engagement du CILSS et du Club du Sahel de faire un effort special. Il aurait été souhaitable que la sélection des femmes s'effectue en concertation avec les responsables de la sélection générale : critères de sélection, démarches officielles, prospection des organisations rurales, organisation de réunions préparatoires mixtes, procédures d'invitation, etc... Cette approche, tout en conservant, dans un premier temps, une attention spécifique aux femmes, doit, dans un deuxième temps, les associer aussi rapidement que possible dans une démarche commune hommes/femmes, afin d'éviter toute marginalisation.

